

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## 1-1 – ANNEXE DIAGNOSTIC



Vu pour être annexé à la délibération  
d'arrêt du projet de PLU du 30 juin 2017

**PBR**

Urbanisme  
Projet urbain  
Environnement

Pierre Belli-Riz et partenaires  
1 Place Saint-Bruno 38000 Grenoble  
Mél : pbr.urbanisme@gmail.com



## SOMMAIRE

<b>1. Contexte général de la commune</b>	<b>7</b>
<b>1.1 Situation générale</b>	<b>7</b>
<b>2. Cadre juridique et administratif</b>	<b>9</b>
<b>2.1 Les délégations de compétences</b>	<b>9</b>
<b>2.2 Les documents de cadrage</b>	<b>12</b>
<b>3. paysage, organisation urbaine et patrimoine</b>	<b>13</b>
<b>3.1 Paysage</b>	<b>13</b>
3.1.1 Saint-Maximin à l'échelle de la Région	13
3.1.2 Saint-Maximin à l'échelle de la Région Urbaine Grenobloise	15
3.1.3 Saint-Maximin à l'échelle du Grésivaudan	17
3.1.4 Analyse paysagère thématique de la commune	22
3.1.5 Perceptions générales de la commune	23
3.1.6 Identité des ambiances naturelles	25
3.1.7 Identité du paysage agricole	29
<b>3.2 Organisation de l'habitat sur la commune</b>	<b>34</b>
3.2.1 Fluctuations du territoire communal au cours des siècles	34
3.2.2 Noyaux anciens	35
3.2.3 Lotissements	36
3.2.4 Pavillons isolés	37
<b>3.3 Bassins paysagers et points remarquables</b>	<b>38</b>
3.3.1 Bassin visuel de la Combe	39
3.3.2 Bassin visuel de Pichet	40
3.3.3 Bassin visuel d'Avalon	41
<b>3.4 Analyse paysagère par hameau</b>	<b>43</b>
3.4.1 La Combe et la Perrière	44
3.4.2 Le Vieux St Maximin	47
3.4.3 Avalon	49
3.4.4 La Dobo et Répidon	51
3.4.5 Les Bruns / le Crêt / Les Ripellets/les Rojons	53
3.4.6 Les Bretonnières	55
<b>4. Données socio démographiques</b>	<b>57</b>
<b>4.1 Dossier complet INSEE</b>	<b>57</b>
<b>4.2 Habitat</b>	<b>65</b>
4.2.1 Evolution du parc de logement communal entre 1968 et 2009	65
4.2.2 Un parc de logements récents important	67
4.2.3 Un parc de logements quasi exclusivement constitué de maisons	67
4.2.4 Des grands logements	68
4.2.5 La majorité des ménages a emménagé depuis plus de 10 ans	68
4.2.6 Les propriétaires occupants sont majoritaires	69

4.2.7	Toujours plus de voitures	69
4.2.8	Les logements commencés sur la période 2004 2016	70
4.2.9	Les objectifs de production de logements	71
4.2.10	Le parc de logements locatifs publics de Saint-Maximin	71
4.2.11	Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)	71
<b>4.3</b>	<b>Analyse de la consommation d'espace</b>	<b>72</b>
4.3.1	Evolution de la tache urbaine	72
4.3.2	Bilan quantitatif	74
4.3.3	Bilan qualitatif	75
<b>5.</b>	<b>Activités économiques</b>	<b>76</b>
<b>5.1</b>	<b>L'économie sur le territoire de la Communauté de communes Le Grésivaudan</b>	<b>76</b>
5.1.1	Les pôles de compétitivité	77
5.1.2	Pépinières d'entreprises	77
5.1.3	Les Zones d'activités	78
5.1.4	L'artisanat et les entreprises à Pontcharra	78
<b>5.2</b>	<b>Le commerce, les services et l'artisanat</b>	<b>78</b>
5.2.1	La situation du commerce et des services à l'échelle intercommunale	78
5.2.2	Les services liés à l'emploi	78
5.2.3	Les commerces et les entreprises de Saint-Maximin	79
<b>5.3</b>	<b>Le secteur agricole</b>	<b>79</b>
5.3.1	L'agriculture dans le Grésivaudan	79
5.3.2	L'agriculture à Saint-Maximin	80
5.3.3	Productions agricoles et organisation du territoire	82
5.3.4	Les exploitations	86
5.3.5	Statut d'occupation	88
5.3.6	Qualité des terres agricoles	89
5.3.7	Des investissements et des cultures spécifiques à préserver	89
5.3.8	Enjeux agricoles pour la commune de Saint-Maximin	89
<b>5.4</b>	<b>Le secteur forestier</b>	<b>89</b>
5.4.1	Une forêt de montagne à fort potentiel	89
5.4.2	Le schéma de dessertes forestières de Belledonne	90
5.4.3	Le Projet stratégique forestier du Grésivaudan	90
<b>6.</b>	<b>Equipements et services publics</b>	<b>91</b>
<b>6.1</b>	<b>Les équipements administratifs et techniques</b>	<b>91</b>
<b>6.2</b>	<b>Les équipements scolaires</b>	<b>92</b>
6.2.1	Les établissements scolaires à Pontcharra	92
6.2.2	L'école primaire (maternelle et élémentaire)	92
<b>6.3</b>	<b>Les équipements et services sociaux et culturels</b>	<b>92</b>
6.3.1	Bibliothèque	92
6.3.2	L'enfance et la jeunesse	92
6.3.3	Les séniors	94
6.3.4	Projet de construction d'un EHPAD à Pontcharra	94
6.3.5	La Maison des anciens, Foyer logement pour personnes âgées à Pontcharra	94

<b>6.4</b>	<b>Les services de santé</b>	<b>94</b>
6.4.1	Les services de santé sont très nombreux sur la commune de Pontcharra	94
6.4.2	Les services de santé sur la commune de Saint-Maximin	95
6.4.3	Autres services	95
<b>6.5</b>	<b>Les équipements sportifs et de loisirs</b>	<b>95</b>
6.5.1	Piscine	96
6.5.2	Cinéma	96
6.5.3	Camping	96
6.5.4	Tourisme	96
<b>6.6</b>	<b>Le cimetière</b>	<b>96</b>
<b>6.7</b>	<b>La vie associative</b>	<b>97</b>
<b>6.8</b>	<b>Stationnement</b>	<b>98</b>
<b>7.</b>	<b>Voirie et RESEAUX</b>	<b>99</b>
<b>7.1</b>	<b>Le réseau viaire</b>	<b>99</b>
7.1.1	Le réseau routier et autoroutier	99
7.1.2	Le trafic routier	100
7.1.3	Aménagement de la traversée école	100
<b>7.2</b>	<b>Transports</b>	<b>101</b>
7.2.1	Les transports aériens	101
7.2.2	Les transports individuels	101
7.2.3	Les transports en commun routier	101
7.2.4	Transport ferroviaire	102
7.2.5	La ligne LGV Lyon Turin	102
<b>7.3</b>	<b>Déplacements</b>	<b>103</b>
7.3.1	Accidentologie	103
7.3.2	Les modes doux de déplacements	103
7.3.3	Les Itinéraires cyclables	104
<b>7.4</b>	<b>Energie</b>	<b>104</b>
7.4.1	Les consommations énergétiques de Saint-Maximin	104
7.4.2	Les potentialités de production d'énergies renouvelables	105
<b>7.5</b>	<b>Les consommations et les dépenses d'énergie de la commune</b>	<b>107</b>



# 1. CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNE

## 1.1 Situation générale

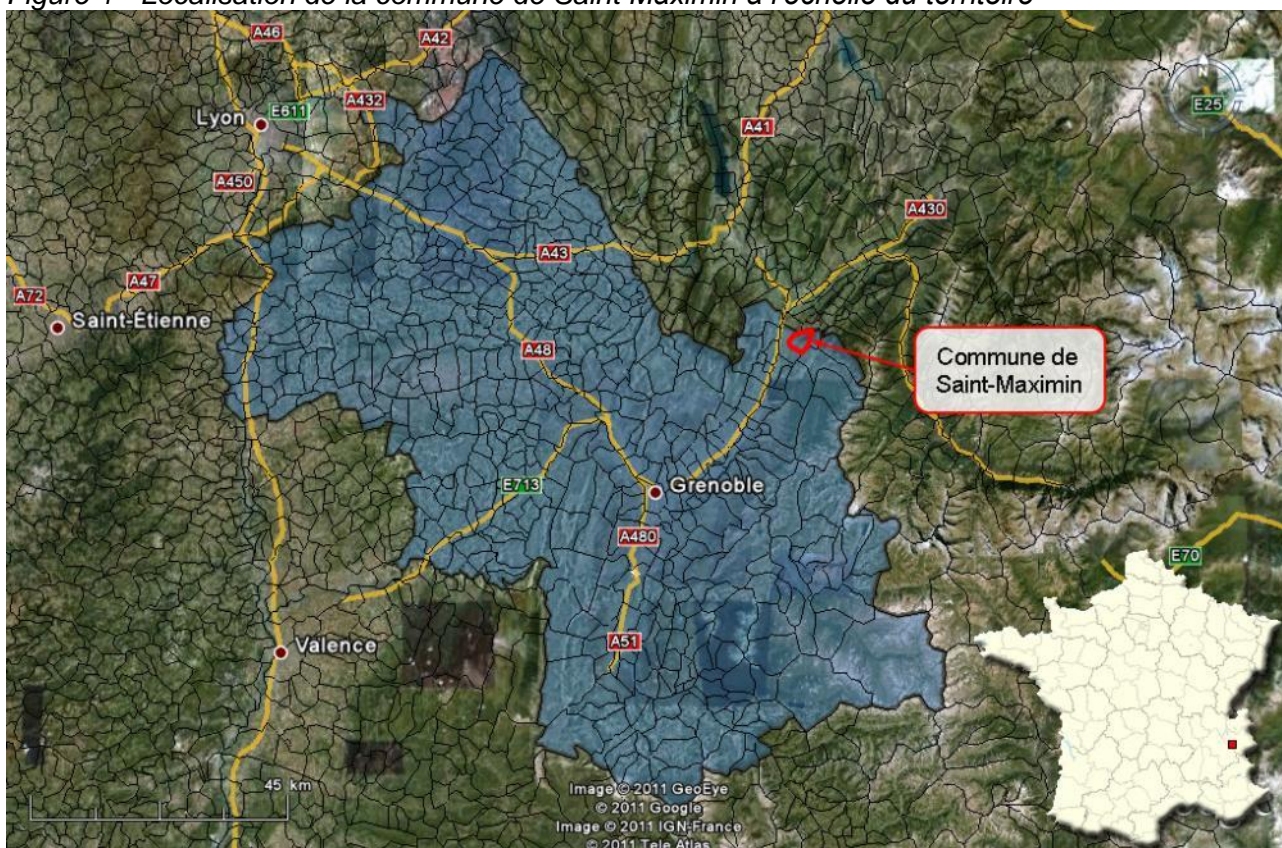
La commune de Saint-Maximin est située dans le département de l'Isère, dans la partie Nord du Grésivaudan, à proximité du département de la Savoie. Elle est localisée en rive gauche de l'Isère, sur les contreforts occidentaux du massif de Belledonne.

Les principales villes proches de la commune sont :

- Pontcharra à 4 km au sud-ouest,
- Chambéry à 17 km au nord-ouest,
- Grenoble à 40 km au sud-ouest,
- Albertville à 35 km au nord-est.

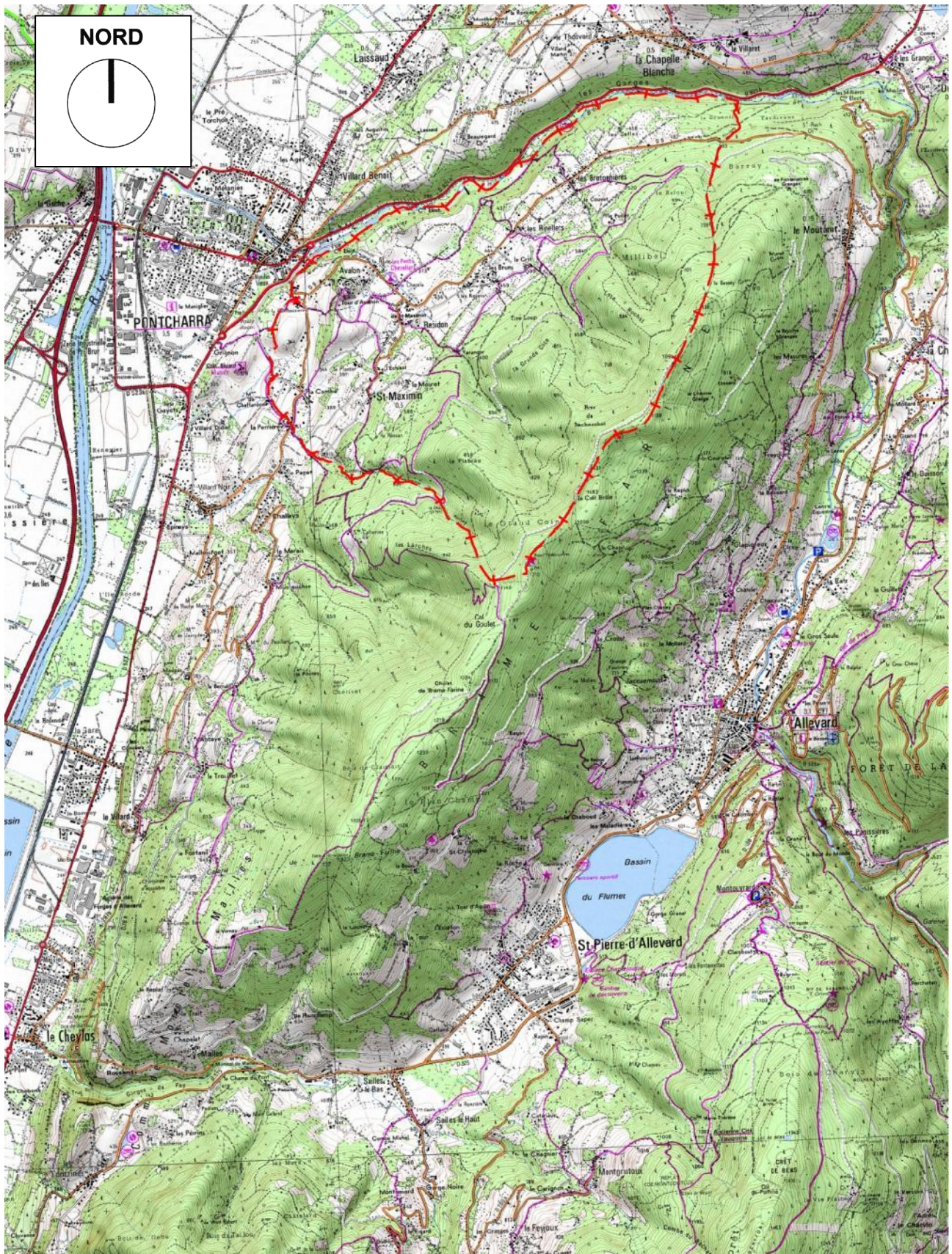
La carte suivante situe la commune de Saint-Maximin à l'échelle du territoire.

Figure 1 - Localisation de la commune de Saint-Maximin à l'échelle du territoire



Source : Google Earth, Wikipédia

PLANCHE 1 Situation de la commune



Source IGN Scan 25 - 2010- Echelle 1/5000



## 2. CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

### 2.1 Les délégations de compétences

#### **SABRE (syndicat d'assainissement du Bréda),**

Le SABRE gère la station d'épuration et l'assainissement non collectif.

#### **SIBRECSA (syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie)**

Le SIBRECSA (syndicat intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie) est un EPCI qui gère la collecte et le traitement des déchets ménagers (points d'apport volontaires) sur son territoire. Il regroupe 46 communes sur les départements de l'Isère (17 communes) et de la Savoie (29 communes). Le territoire du SIBRECSA compte 53 214 habitants (population municipale 2015).

#### **Communauté de communes du pays du Grésivaudan :**

##### Les compétences obligatoires

##### 1) En matière de développement économique

A. l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique.

B. les actions de développement économique notamment :

- La création, la promotion et la gestion des pépinières d'entreprises.
- Le restaurant interentreprises du Haut Grésivaudan à Pontcharra
- Les actions commerciales de promotion économique : salons, démarchage des entreprises.
- La mobilisation des dispositifs contractuels d'intervention économique et d'accompagnement à la création d'entreprises nouvelles et/ou à la reprise d'activités intégrant plusieurs partenariats publics et/ou privés (entreprises – communes – Région- Département- Europe...)

##### 2) En matière d'aménagement de l'espace et de transport

##### A - Aménagement de l'espace

- a) le schéma de cohérence territoriale et le schéma de secteur du Grésivaudan.
- b) les zones d'aménagement concerté et lotissements d'intérêt communautaire liés à l'exercice des compétences de la communauté de communes.
- c) la réalisation directe et/ou indirecte de réserves foncières nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté de communes.
- d) la mutualisation des politiques en matière de gestion et entretien de l'espace.
- e) Un programme d'aménagement d'ensemble : la promotion et l'accompagnement à la mise en œuvre de la charte paysagère élaborée sur le territoire.

##### B - Transports et déplacements

- a) L'étude et organisation des Transports urbains et scolaires au sens de la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (Autorité Organisatrice des Transports Urbains).
- b) La création, l'aménagement, la maintenance et l'entretien des pôles intermodaux.

##### Les compétences optionnelles

##### 1) Voirie

a) Voiries d'intérêt communautaire :

- la voie de raccordement au ¼ diffuseur Crolles –Bernin
- le barreau de la grande île
- le schéma cyclable du Moyen Grésivaudan
- la voirie de desserte de la zone du Pruney

b) Les actions et/ou projets d'intérêt communautaire :

- la participation à la réalisation d'aménagements et d'équipements routiers et autoroutiers conformément aux termes de la convention cadre Crolles/Conseil départemental/Area et COSI.
- la création, l'aménagement, l'entretien et la maintenance de la liaison piétons cycles Crolles-Brignoud (Frogès/Villard-Bonnot).
- l'aménagement et la gestion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR et, pour le secteur de la Chartreuse, en lien avec le Parc Naturel de Chartreuse.

2) Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : sont d'intérêt communautaire :

- a) les PLH existants et à venir
- b) les CLH existants et à venir
- c) le montage et financement des OPAH existantes et à venir
- d) le portage foncier sur proposition des communes pour des opérations de logements correspondant aux orientations fixées dans les PLH
- e) le soutien et le développement du dispositif d'hébergement transitoire
- f) les aides aux communes pour l'accueil de nouvelles populations et/ou garanties d'emprunt pour la réalisation d'opération de logements sociaux

3) Protection et mise en valeur de l'environnement

a) Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

b) en matière de gestion de l'eau :

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, la communauté de communes est habilitée à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, relatifs à

- l'aménagement et la sécurisation des torrents, des rivières et des chantournes ;
- contrat de rivière, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux ;
- schéma d'aménagement des torrents de la communauté de communes du Balcon de Belledonne, adhésion au SYMBHI).

4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs

5) Action sociale d'intérêt communautaire

a) Politique d'aide aux personnes âgées : sont d'intérêt communautaire :

1. la réalisation et la gestion de maisons d'accueil des personnes âgées dépendantes d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire la MAPAD Résidence Belle Vallée à Frogès et le futur établissement porté par le SYMAGE.

2. la création et la gestion de dispositifs d'intérêt communautaire favorisant l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées .Sont déclarés d'intérêt communautaire les dispositifs d'aide à domicile précédemment portés par l'ex communauté de communes du balcon de Belledonne (ADMR de St Martin d'Uriage, du grand Colon, des 7 Laux et de Belledonne).

b) Politique d'aide aux personnes handicapées et/ou aux personnes à mobilité réduite : sont d'intérêt communautaire :

1. La participation à la réalisation et à l'aménagement d'équipements, installations et résidences pour handicapés et/ou personnes à mobilité réduite

2. la création et la gestion de dispositifs favorisant l'accompagnement et la prise en charge des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite

c) Action sociale en faveur de la petite enfance : sont d'intérêt communautaire :

1. Les équipements et les services divers déjà d'intérêt communautaire (lieux d'accueil de la petite enfance, mobilisation de dispositifs contractuels et autres services en faveur de l'enfance et de l'adolescence)

2. les dispositifs contractuels type enfance / jeunesse déjà d'intérêt communautaire des collectivités suivantes :

- Communauté de communes du Balcon de Belledonne
- Communauté de communes du Haut-Grésivaudan
- Communautés de communes du Plateau des Petites Roches
- Le contrat enfance-jeunesse du SIHAG

d) Action sociale en faveur des publics ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi : sont d'intérêt communautaire :

1. les dispositifs contractuels et/ou structures visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (MLG / chantiers d'insertion...)

2. les dispositifs contractuels et/ou structures visant à favoriser la prise en charge, l'insertion sociale et professionnelle, et la mobilité professionnelle

e) Action sociale en faveur d'une meilleure prévention : sont d'intérêt communautaire :

1. les conseils locaux de prévention de la délinquance

2. les centres de planification

3. les lieux de parentalité

f) En matière de services à la population

### Les compétences facultatives

1) Infrastructures

- La création, l'aménagement et la maintenance des pistes cyclables inscrites dans le futur schéma communautaire.

2) En matière de développement et d'aménagements sportifs de l'espace communautaire

- Les manifestations ayant un caractère exceptionnel, les activités sportives d'envergure communautaire et/ou intégrées au sein de procédures contractuelles.

3) En matière de développement et d'aménagement culturel de l'espace communautaire

- La participation à des activités culturelles ou éducatives ayant un caractère exceptionnel et/ou d'envergure communautaire et/ou intégrées au sein de procédures contractuelles.
- Le confortement de la mise en réseau des bibliothèques et la mise en œuvre des futures médiathèques « têtes de réseau » du territoire.

4) Elaboration, suivi et mise en œuvre du contrat de Pays et de différentes procédures contractuelles

La communauté peut assurer l'élaboration, le suivi, la gestion, l'animation, la coordination, la mise en œuvre des procédures contractuelles, en particulier :

- Les contrats de développement en partenariat avec le Conseil régional et le conseil général.
- Les contrats thématiques, type PSADER (Projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural).
- Les programmes européens de type Leader.

5) Autres

- l'aire de grand passage à Crolles
- l'aire d'accueil des gens du voyage à Pontcharra
- l'aire d'accueil des gens du voyage à St Ismier.

Par ailleurs, la commune est membre de syndicat intercommunaux mais sans avoir délégué des compétences (syndicat de la route forestière de Bramefarine, syndicat du collège de Pontcharra).

## **2.2 Les documents de cadrage**

### **Le Porter à Connaissance (PAC)**

Le Porter à connaissance est établi et communiqué par le Préfet au Maire, en application des articles L.121-2 et R.121-1 du Code de l'urbanisme. Il a pour objet de porter à la connaissance de la commune les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière d'urbanisme.

Le Préfet fournit notamment les études techniques (références et coordonnées des services détenteurs) dont dispose l'Etat en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement. Il fournit aussi les dispositions particulières applicables au territoire concerné, notamment les directives territoriales d'aménagement, les dispositions relatives aux zones de montagne, les servitudes d'utilité publique ainsi que les projets d'intérêt général et les opérations d'intérêt national au sens de l'article L.121-9 du Code de l'urbanisme.

Les servitudes d'utilité publique communiquées par le Préfet comprennent la liste des monuments historiques protégés, les servitudes de passage des canalisations de transport de gaz et d'électricité, les servitudes de protection des transmissions radioélectriques, les servitudes relatives aux chemins de fer, au voisinage des cimetières etc.

Au cours de l'élaboration du document, le Préfet communique au maire tout élément nouveau.

Le Porter à connaissance est tenu à la disposition du public. En outre, tout ou partie de ces pièces peut-être annexé au dossier d'enquête publique.

### 3. PAYSAGE, ORGANISATION URBAINE ET PATRIMOINE

#### 3.1 Paysage

##### 3.1.1 Saint-Maximin à l'échelle de la Région

Dans la classification des "Sept familles de paysages en Rhône-Alpes" diffusée par la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Saint-Maximin est classé dans l'unité de paysage : "Haut-Grésivaudan". Cette unité fait partie de la famille des "Paysages émergents", décrits par cette même classification.

Figure 2 Situation de St-Maximin dans l'unité paysagère "Haut-Grésivaudan" (unité 184-I-S), et dans la famille des "Paysages émergents"



d'après la carte des "7 familles de paysages", D.R.E. Rhône Alpes, 2005

#### **La famille des paysages "émergents" (définitions et recommandations DREAL)**

Les paysages ici appelés "émergents" sont des paysages

Les paysages émergents sont généralement hétérogènes dans leur contenu et associés aux idées de mosaïques et de juxtaposition. Ils restent très attractifs pour les populations urbaines qui concilient ici le désir de campagne et les commodités de la ville puisqu'ils maintiennent un contact avec la métropole et une appartenance économique et sociale. Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages ruraux qui les ont précédés, sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains. Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements

Dans ce type de paysage, la DREAL recommande aux politiques publiques de poursuivre les objectifs suivants :

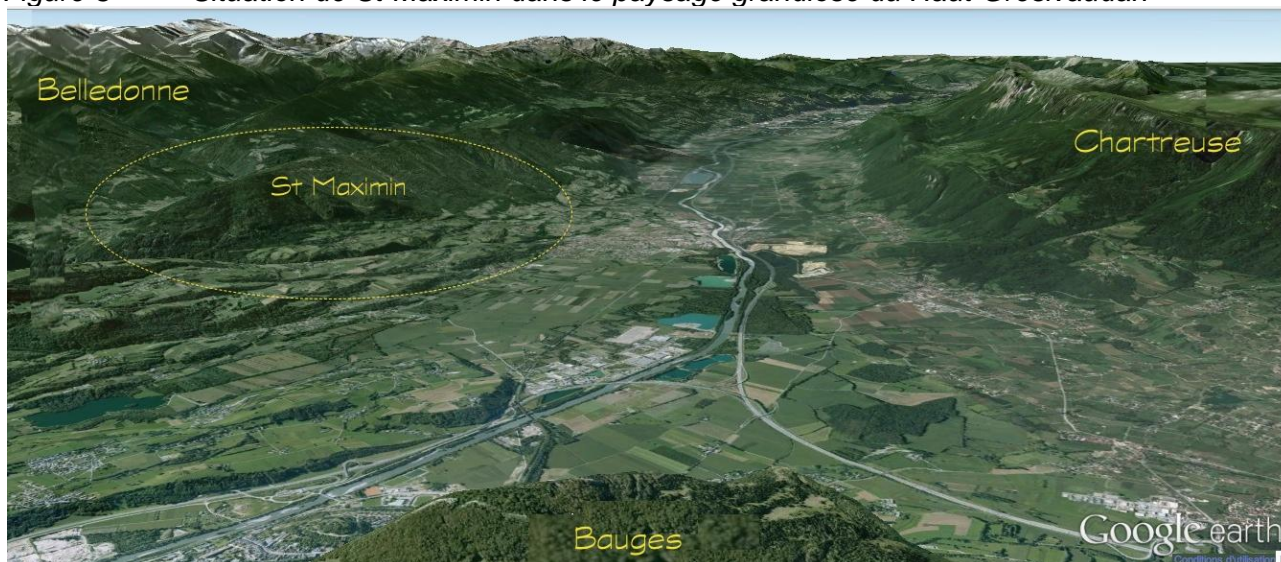
- développement durable et les moyens de sa limitation

- conserver et mettre en valeur les éléments forts des anciennes structures paysagères rurales ou naturelles comme support de projet
- assurer un rôle de médiation dans les conflits d'usages par le biais du paysage
- développer les espaces publics non marchands (places, squares, mails, parcours...)
- limiter l'étalement urbain.

### **L'unité paysagère "Haut-Grésivaudan" (description et recommandations DREAL)**

Certains voient dans le Grésivaudan la vallée la plus surprenante des Alpes du Nord, de par son aspect monumental, que lui confère un cadre grandiose : les horizons de Chartreuse à l'ouest et de Belledonne à l'est qui lui font cortège sur plus de trente kilomètres. Cette large vallée ouverte à la lumière est le théâtre d'une activité multiforme qui va de l'agriculture céréalière à l'industrie, en passant par une dense occupation résidentielle. Voie de traversée pour rallier le territoire savoyard, lieu d'échanges économiques, la vallée du Grésivaudan joue un rôle majeur dans la dynamique de ces territoires.

Figure 3 Situation de St-Maximin dans le paysage grandiose du Haut-Grésivaudan"



Perspective numérique GoogleEarth, vue depuis les Bauges dans la direction de Grenoble

La vallée du Grésivaudan est une dépression creusée par des phases successives d'érosion fluviale et glaciaire. L'imposante chaîne cristalline de Belledonne est un vieux massif primaire, recouvert par la sédimentation secondaire, soulevé et basculé au tertiaire, puis soumis à l'érosion glaciaire du quaternaire. Le glacier du Grésivaudan a creusé dans ces formations sa vallée en auge, créant ainsi une topographie de balcon. Le balcon de Belledonne est constitué d'une épaisse couverture sédimentaire plissée. Les torrents qui descendent des sommets de Belledonne ont entaillé cet ensellement par de nombreuses et étroites vallées en V. Le Grésivaudan est parfois surnommé "la Vallée aux cent châteaux" : d'imposantes demeures, tels les châteaux de Bayard, de Monteynard, du Touvet, du Carre, ... rythment la traversée de la vallée, et sont les témoins historiques de cet axe stratégique entre la France et l'Italie.

Figure 4 La Tour d'Avalon et le Château Bayard ; Château Bayard sur fond de l'Arclusaz, vu depuis Saint-Maximin



Photographies Arktos, Panoramio

Le Grésivaudan est un cadre de vie très prisé ; c'est la résidence urbaine à la campagne, zone de déplacements frénétiques, et accessoirement terrain de loisirs en bord de l'Isère et en piémonts.

Le Haut-Grésivaudan est un paysage lisible du fait de la segmentation assez stricte de l'espace en fonction des usages, depuis le pied des versants jusqu'au fond des vallées : coteaux boisés et vignes, jardins et vergers, bâti et routes, cultures et prés, rivière. Plus on s'éloigne de l'agglomération grenobloise, plus l'agriculture reprend ses droits. Si la valeur de ce paysage est imprégnée du côté exceptionnel des massifs qui la bordent, sa valeur intrinsèque est forte, économique et agronomique. Le prix du foncier traduit efficacement la combinaison des valeurs paysagères et économiques de la vallée du Grésivaudan.

Sa position d'axe de communication majeur et la proximité de Grenoble induisent une urbanisation galopante et une forte activité industrielle, qui sont les signes les plus forts de transformation. Aujourd'hui, le maintien des continuités agricoles ouvertes assure la transition entre l'emprise urbaine, de plus en plus forte, et la campagne.

Le Haut-Grésivaudan est l'objet de toutes les convoitises, et dans cette conquête pour l'occupation de l'espace, chaque acteur doit être considéré. L'enjeu porte sur la lisibilité de ce territoire, dont la rupture d'équilibre serait forcément, à long terme, préjudiciable. La localisation du bâti met en danger l'emprise agricole, dont il est essentiel qu'elle se maintienne sur des surfaces importantes. Limiter les zones de construction, encadrer leur développement est nécessaire pour conserver des respirations et des coupures dans une vallée menacée, à terme, d'asphyxie.

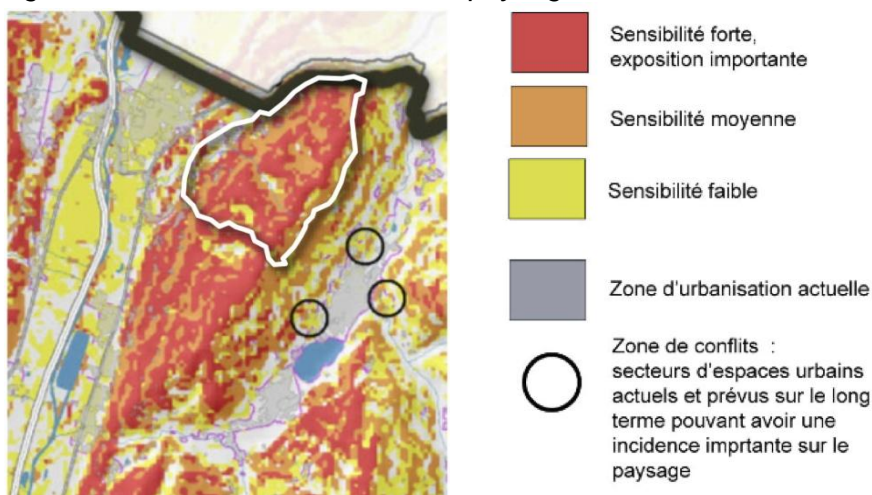
Si le développement de l'économie et le résidentiel ne peut être remis en question, il serait salutaire de l'accompagner d'une réflexion sur la revitalisation du centre de ces communes, pour avoir des cœurs de bourg vivants et non des configurations de "communes-dortoirs".

### 3.1.2 Saint-Maximin à l'échelle de la Région Urbaine Grenobloise

Le SCoT insiste sur les relations paysagères entre le versant de Be

l'échelle de la vallée, car on les voit de loin. La plus grande partie du territoire de Saint-Maximin, et notamment les proéminences boisées du relief, est ainsi considérée comme étant d'une forte sensibilité. Le fond des vallons et la surface des plateaux sont considérés comme moins sensibles, mais il s'agit ici seulement de l'accessibilité visuelle par rapport aux visions lointaines.

Figure 5 carte des sensibilités paysagères du SCoT

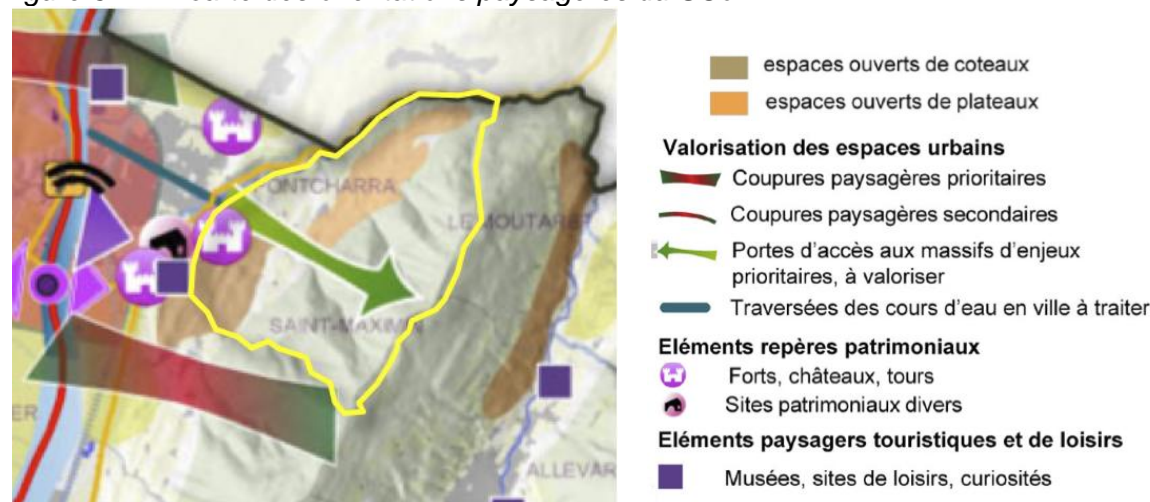


Document d'Objectifs et d'Orientations du SCoT R.U.G. - 2012

Dans sa carte de synthèse des Orientations paysagères, le SCoT mentionne sur Saint-Maximin les **espaces ouverts** de coteaux et de plateaux. Il rappelle la présence d'**"éléments-repères patrimoniaux"** : la Tour d'Avalon associée au Château Bayard.

Une **coupure paysagère prioritaire** figure au sud de la commune, sur Pontcharra : il s'agit de la coupure constituée par une zone peu urbanisée de Pontcharra, entre l'Isère et le sommet de Bramefarine. Enfin, une grande flèche verte marque que Saint-Maximin est à considérer comme une **"Porte d'accès aux massifs d'enjeux prioritaires, à valoriser"**.

Figure 6 carte des orientations paysagères du SCoT



Document d'Objectifs et d'Orientations du SCoT R.U.G. - 2012

Le maintien d'un dispositif de **coupures paysagères** le long des axes, mis en place dans le SCoT par le biais des limites stratégiques, est primordial, avec un travail à développer sur la qualification de ces limites.

La valorisation des **"portes"** des espaces naturels et de loisirs consiste à éviter que celles-ci ne se ferment. En effet, le développement linéaire le long des axes tend à fermer les relations avec les espaces naturels, visuellement mais aussi physiquement. L'accès à la plaine et aux coteaux devient difficile. L'identification et la préservation des accès aux espaces naturels constituent alors des axes de travail à promouvoir. Sur les secteurs moins urbanisés, l'enjeu réside dans la prévention de cette fermeture de la relation avec les espaces naturels. Il s'agit de préserver des



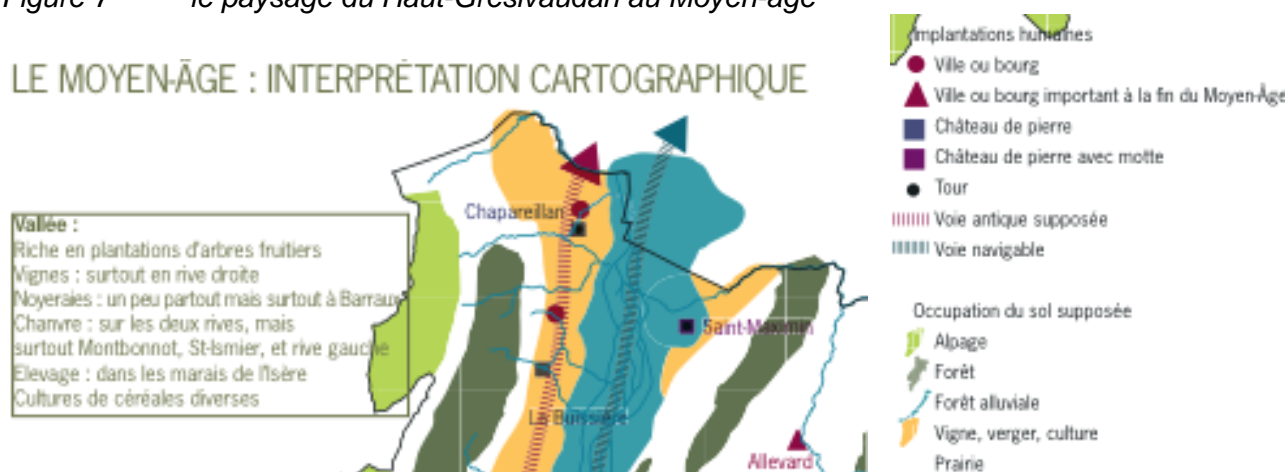
coupures paysagères franches entre les bourgs, de préserver des continuités vertes entre les villages ou hameaux, et de marquer clairement la limite entre espaces naturels et urbains.

### 3.1.3 Saint-Maximin à l'échelle du Grésivaudan

#### **Histoire résumée du paysage du Haut-Grésivaudan**

Entre le Xe et le XVe siècle, de nombreux **châteaux** et **maisons fortes** se sont construits aux abords de cette frontière du Dauphiné. Du XIIe au XIVe siècle, les incessantes guerres delphino-savoyardes renforcent la fonction militaire des châteaux, et leur nombre augmente encore. Ils se transforment en forteresse comme à fort Barraux. Avec la christianisation des campagnes et le début de la féodalité, l'**habitat rural** se fixe autour de l'église ou du château. Les anciens bourgs castraux ne sont plus perceptibles dans le Grésivaudan, alors qu'ils sont sans doute à l'origine de nombreux chefs-lieux de cantons, comme Domène, Allevard, ou Goncelin. Avalon en est une des plus belles reliques. C'est au XIXe siècle que les villages et hameaux connurent leur plus grande extension, avant d'être confrontés à l'exode rural.

Figure 7 le paysage du Haut-Grésivaudan au Moyen-âge



Source : Charte paysagère, urbanistique et architecturale du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, 2008

Au XIIe siècle, sous l'impulsion des moines, et pour subvenir aux besoins d'une population rurale grandissante, de nombreux déboisements ont été réalisés sur les parties basses des forêts. Les **cultures** (avoine et froment dominant, blé, chanvre, pois, fèves, lentilles) s'étendirent autour des hameaux et des villages, les noyeraies étaient très répandues sur les deux rives de l'Isère. L'élevage dominait sur les balcons.

Au moyen-âge, c'est la vigne basse qui est cultivée, alors qu'au XVe siècle apparaissent les hautains : ce sont des vignes cultivées en hauteur, supportées par des fruitiers ou des treillages. A partir du XIVe siècle, la vigne est dominante sur la rive droite du Grésivaudan. Les bourgeois de Grenoble et les artisans aisés s'installent à cette époque sur la rive droite pour avoir une maison de campagne, des terres et surtout des vignes. Jusqu'au XVIIIe siècle, l'agriculture évolue peu, puis elle est complétée au XVIIIe siècle par la plantation de mûriers (sériciculture) et par la pomme-de-terre (subsidence). Une pénurie de céréales conduit, à cette époque, à remplacer les vignes médiocres par des champs de blé. Au lendemain de la première guerre mondiale, le Grésivaudan est encore en grande partie un pays de petites exploitations aux cultures variées ; le chanvre a quasiment disparu, la sériciculture est en forte régression, les magnaneries se transforment en séchoirs à tabac, les céréales sont essentiellement cultivées pour l'autoconsommation de la ferme.

C'est au début du XXe siècle que le service de Restauration des Terrains en Montagne a mis en place une politique de reforestation.

Dès le moyen-âge, l'**artisanat** et l'**industrie** se sont implantés à proximité immédiate des ressources naturelles : forêt, sous-sol, eau. Les eaux descendant des massifs faisaient tourner des moulins à blé ou des moulins auxquels étaient annexés les pressoirs à huile, battoirs, scies et martinets. Le minerai de fer était exploité à Allevard et à Theys, puis exporté vers la vallée et au-delà, via l'Isère. Le travail du **chanvre** constituait la "vieille industrie" de la vallée, liée à une des plus importantes productions du sol et profondément enracinée dans le passé. Elle devint aux XIVème et XVème siècles un des caractères originaux du pays. Les charbonniers et charpentiers sont nombreux sur les balcons de Belledonne, tandis que l'artisanat lié au chanvre (peigneurs) est dominant dans la vallée. C'est au XIXe siècle que la rive gauche de l'Isère a commencé à accueillir de nombreuses industries : papeterie, métallurgie, aluminium, électrochimie...

Durant la deuxième moitié du XIXe siècle, le développement du **tourisme** et du **thermalisme**, qui se poursuit au XXe siècle, suscita la construction d'hôtels (Allevard), de refuges et d'équipements de ski.

Ce qu'il nous reste de ce passé dans le paysage, et qu'on peut retrouver sur Saint-Maximin :

- l'ouverture du paysage par le déboisement, des secteurs défrichés (les "essarts") ;
- des châteaux ou des tours, implantés sur des sites naturellement défensifs, points de repère ;
- la structuration des villages, avec le confortement des centres ;
- du patrimoine bâti et du petit patrimoine : maisons de maître, maisons fortes, fermes, cabanes, quelques moulins ;
- des noyeraies et des vignes relictuelles ;
- des routes et des itinéraires historiques.

### **Evolution récente du paysage du Haut-Grésivaudan**

La principale évolution des paysages agricoles de coteaux, depuis les cinquante dernières années, concernent non pas tant des modifications de pratiques culturales ou de types de production, mais un délaissement lié tant à la pression et à l'étalement urbain (enclavement, morcellement, non-accessibilité...), qu'à la faible potentialité des terres et à leur exploitation difficile. Ce délaissement amène à un enrichissement, puis à un développement de la forêt (régénération naturelle) et donc à une disparition complète de ces types de paysages.

Malgré l'avancée de la forêt, générale sur l'ensemble de la vallée, plus localisée en rive droite, certains coteaux restent entretenus et ouverts, offrant alors de grandes richesses paysagères tant du point de vue des ambiances que des perceptions visuelles. Ces espaces présentent des vocations et des rôles multiples : agricole, loisirs, cadre de vie, paysage, chasse...

L'affaiblissement de l'agriculture provoque la réduction des espaces agricoles ouverts. La silhouette des villages se modifie, du bâti se développe entre les villages et leurs hameaux, et les coupures vertes entre noyaux bâtis s'altèrent.

**TABLEAU 1. EVOLUTION DES MODES DE VIES ET DES VOCATIONS DES TERRITOIRES EN HAUT-GRÉSIVAUDAN DEPUIS 1800**

	<b>EVOLUTION DES MODES DE VIES</b>	<b>EVOLUTION DES VOCATIONS DES TERRITOIRES</b>
<b>19° siècle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- population paysanne</li> <li>- forte cohésion territoire / mode de vie</li> <li>- faibles déplacements (mobilité restreinte)</li> </ul>	vocation agri-pastorale (mono-activité)
<b>fin 19°/ début 20°</b>	<p><u>Vallée rive gauche</u> : révolution industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accueil d'une population ouvrière</li> </ul>	<u>Vallée rive gauche</u> : naissance de la vocation industrielle (papier, textile...).
<b>20° siècle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trente Glorieuses</li> <li>- essor économique-démographique</li> <li>- invention de la mobilité individuelle</li> <li>- modernisation et intensification de l'agriculture et déprise agricole sur les terrains difficiles d'accès et d'exploitation</li> <li>- naissance de la société de loisirs</li> <li>- naissance de la société de consommation</li> <li>- fin de la proximité logement/travail</li> <li>- pratique d'un territoire à la carte</li> </ul>	<p><u>Rive Gauche</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversification de la vocation économique par l'implantation d'entreprises de logistique</li> <li>- développement de la vocation commerciale</li> <li>- accueil du logement social</li> <li>- vocation agricole</li> </ul> <p><u>Balcons de Belledonne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- vocation médicale et touristique</li> <li>- vocation agricole (élevage, alpage)</li> </ul>
<b>21° siècle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- contexte socio-démographique : vieillissement, structure de la famille (monoparentale, recomposée...)</li> <li>- mode d'habiter : typologie de logements, décohabitation, services...</li> <li>- demande sociale : cadre de vie, loisirs,...</li> </ul>	<p><u>Rive Gauche</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversification de la vocation économique</li> <li>- développement de la vocation commerciale</li> </ul> <p><u>Balcons de Belledonne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversification de la vocation touristique</li> <li>- vocation résidentielle pour la vallée</li> </ul>

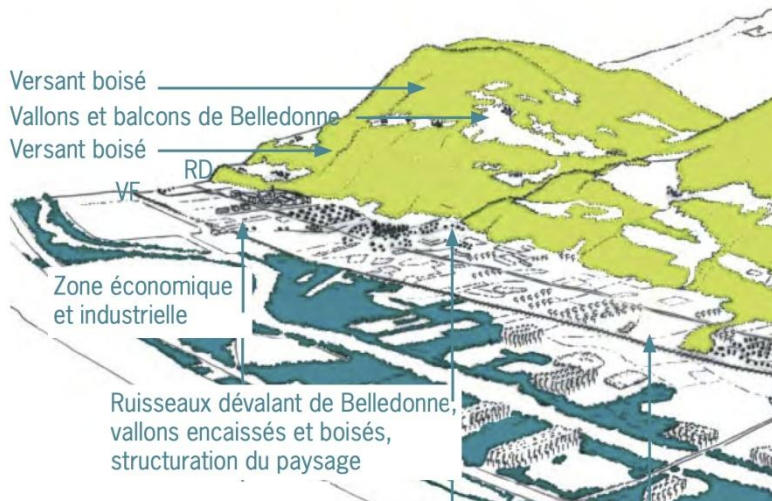
<b>Activités humaines</b>	<b>Implications en termes d'occupation du sol</b>	<b>Conséquences sur le paysage de la vallée</b>
Remembrement et/ou regroupement des petites et moyennes exploitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation taille des parcelles</li> <li>- suppression des haies, bosquets, arbres isolés, petits chemins,...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- simplification du paysage agricole : perte d'ambiances et de diversité visuelles, perte de biodiversité</li> <li>- perte d'identité : traces d'histoire rurale</li> </ul>
Intensification de l'agriculture et de la sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- spécialisation des exploitations, abandon de l'élevage, abandon des parcelles non mécanisables, retournement des prairies au profit des grandes cultures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- banalisation du paysage : (maïs)</li> <li>- préservation de la continuité agricole ouverte de la plaine</li> <li>- perte de lisibilité et de diversité paysagère : fermeture des coteaux</li> <li>- perte d'équilibre paysager et perte de vues, liée à la fermeture des coteaux</li> </ul>
Développement du bâti (résidentiel et économique)	régression des espaces agricoles ouverts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- perte de lisibilité et de diversité d'ambiances</li> <li>- perte des éléments-repères ou structurants du paysage (corridor écologique, trame verte, patrimoine bâti...)</li> </ul>
	déstabilisation et enclavement de certaines exploitations, notamment sur les coteaux : fragilisation de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- perte de lisibilité et de cohérence : mutation inscrite</li> <li>- fermeture des coteaux induite</li> </ul>

Source : Charte paysagère, urbanistique et architecturale du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, 2008

### **La rive gauche du Haut-Grésivaudan aujourd'hui**

Aujourd'hui, la rupture d'ambiance paysagère est franche entre le fond de la vallée de l'Isère, où l'organisation est conduite par les zones économiques, industrielles et péri-urbaines, et les versants boisés, où l'ambiance est demeurée rurale.

Figure 8 la rive gauche amont du Haut-Grésivaudan

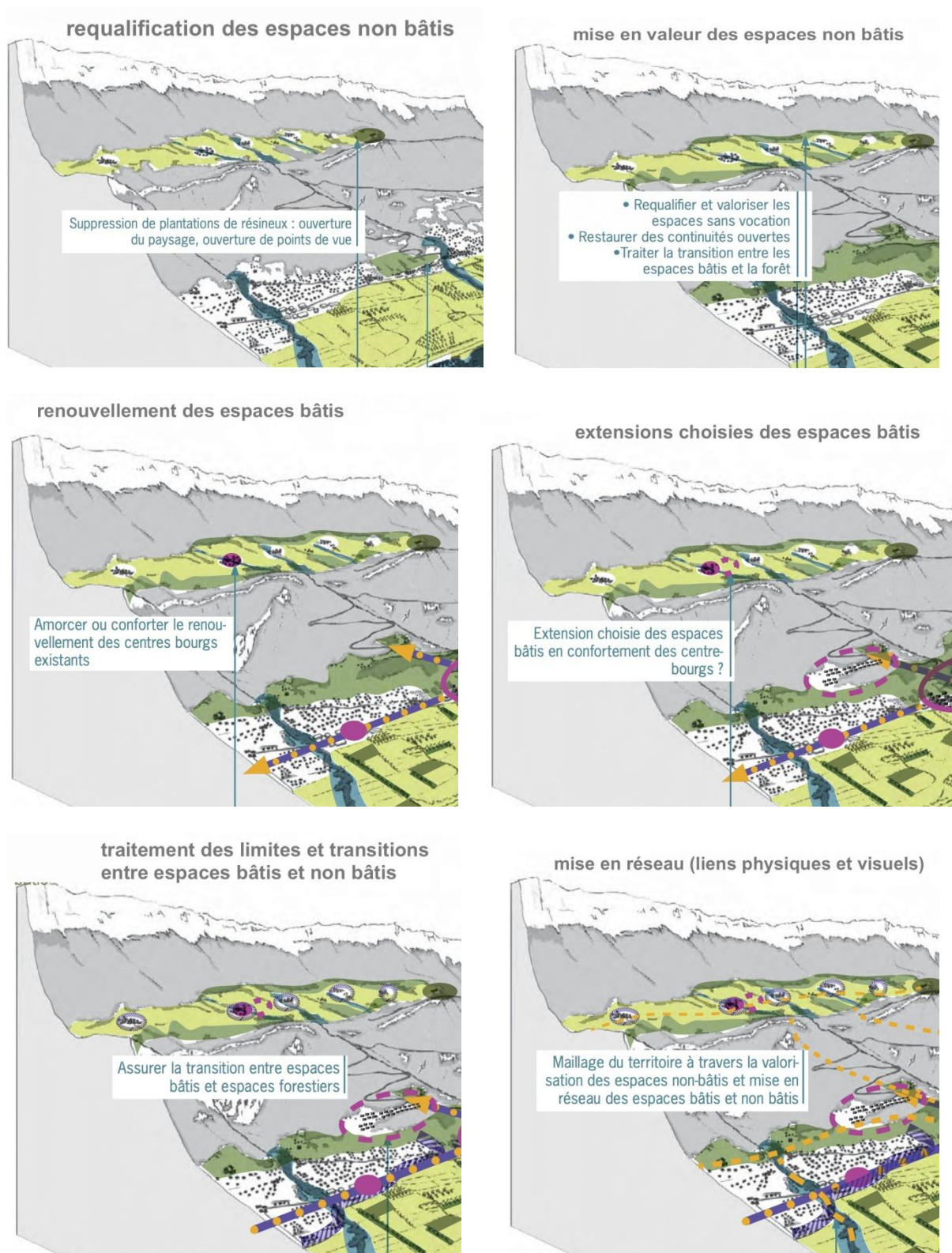


Source : Charte paysagère, urbanistique et architecturale du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, 2008

### **Préconisations de la Charte Paysagère du Grésivaudan pouvant concerner Saint-Maximin**

- Préserver les coupures vertes (ambiances paysagères de grande qualité, corridor écologique, espaces de loisirs...) et les transversales plaine-balcon-montagne
- Préserver des espaces ouverts de transition entre les espaces bâtis et le versant forestier
- Maintenir et/ou renforcer la diversité des paysages agricoles
- Préserver, voire conforter, les motifs d'identité paysagère tels que les vergers autour des villages, les ripisylves le long des torrents, les haies, les arbres isolés, les chemins...
- Gérer les espaces agricoles en déprise et l'enfrichement.
- Prendre en compte des fonctions multiples de l'agriculture de montagne : productions de qualité, cadre de vie, attractivité touristique, maintien d'une activité économique "locale".
- Valoriser le paysage et la biodiversité : mettre en scène les petites routes, voies et chemins de l'agriculture, de l'eau et des espaces naturels, haies
- Valoriser le patrimoine rural et agricole (à travers la mise en réseau des différents sites, à travers la création d'itinéraires)
- Maîtriser l'avancée de la forêt et gérer les espaces ouverts de coteaux (transition entre les espaces bâtis et versant forestier, espaces de respiration et de ressourcement, espaces récréatifs)
- Valoriser le potentiel touristique / activités de pleine nature par une politique d'aménagement ou de non-aménagement cohérente mais aussi travailler la question "d'espace public éloigné" (relation ville nature / ville montagne), et de diffusion (activités de pleine nature, contemplation, route des balcons, ...)
- Améliorer la qualité paysagère et la multifonctionnalité des centre-bourgs historiques et des centres
- Elargir le périmètre des centre-bourgs en trouvant de nouvelles formes urbaines à ces extensions : relations aux espaces publics, traitement des rez-de-chaussée...

**PLANCHE 2 PRINCIPES DU "PROJET PAYSAGE" DU PAYS DU GRÉSIVAUDAN APPLICABLES SUR SAINT-MAXIMIN**



Source : Charte paysagère, urbanistique et architecturale du Grésivaudan, Pays du Grésivaudan, 2008

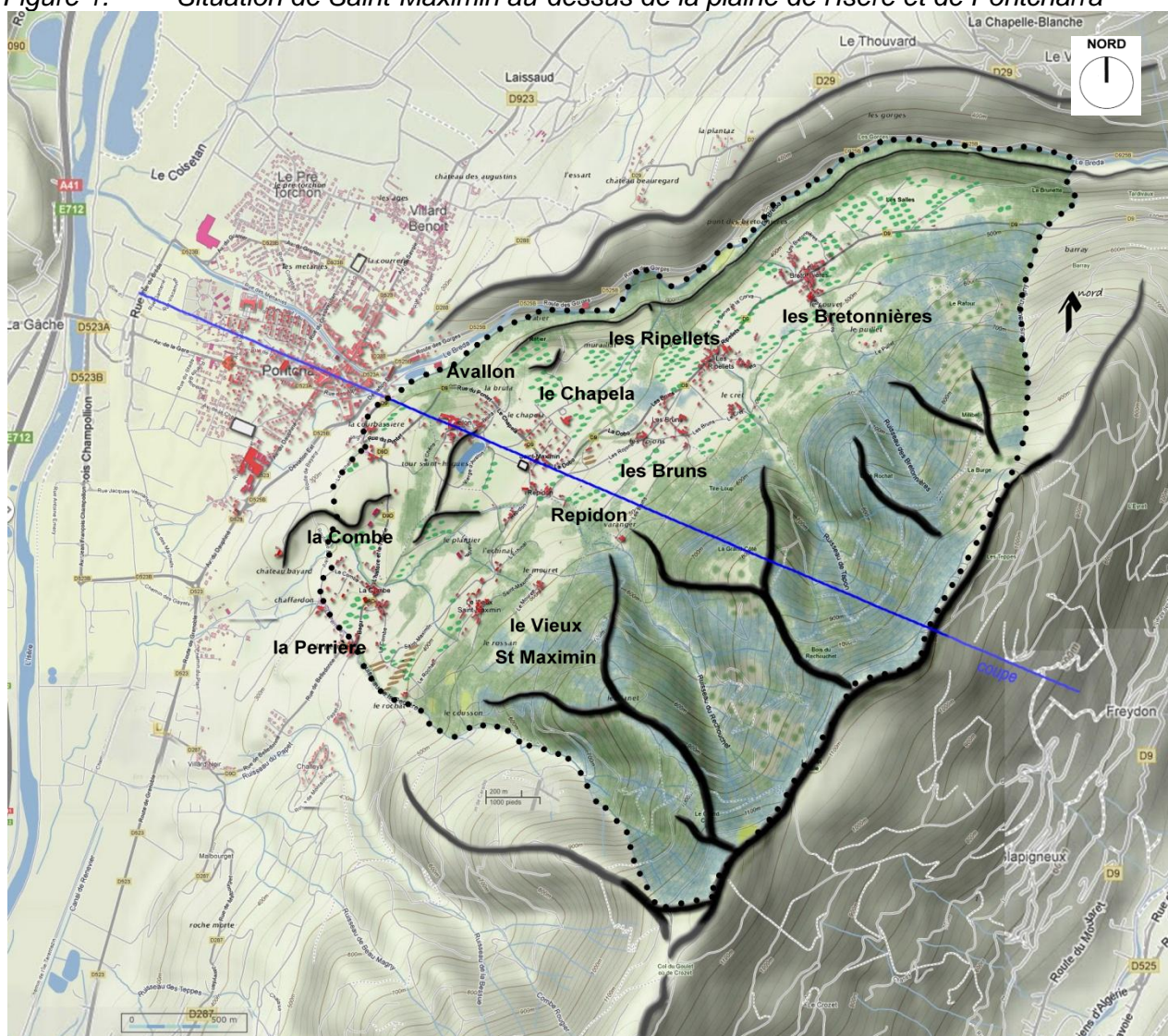
### 3.1.4 Analyse paysagère thématique de la commune

#### **Structure due au relief**

Saint-Maximin occupe le versant de Bramefarine, proue du massif de Belledonne. Le bourg domine de plus d'une centaine de mètres l'امت du couloir du Grésivaudan, et l'étroite gorge du Bréda. Le versant de Bramefarine est subdivisé en 4 dorsales d'allure similaire, séparées par les torrents qui dégringolent de la crête. Ce manteau boisé met la commune dans un écrin vert, élément majeur de la qualité de son cadre.

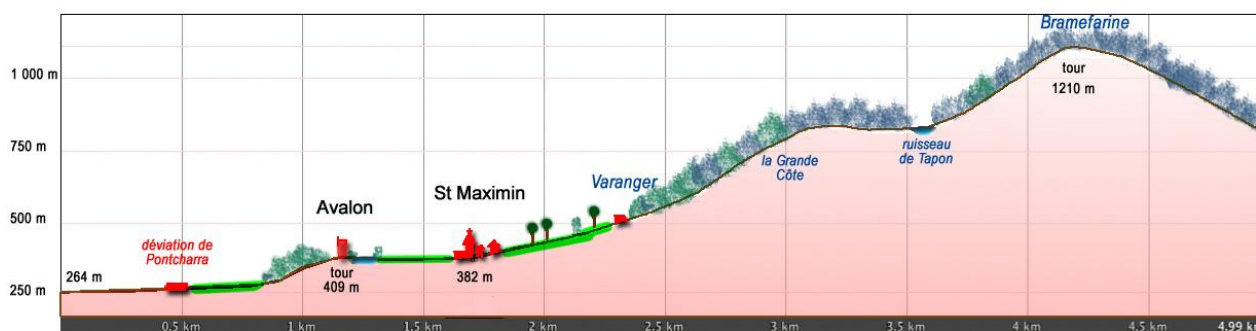
Aux pieds de cette commune typiquement rurale, Pontcharra (7 000 habitants) s'étale à 7 minutes en voiture. Le relief met les habitants de Saint-Maximin dans des situations quasi-permanentes de visions panoramiques sur l'ensemble des zones urbaines en contrebas, autre facteur de qualité paysagère remarquable.

Figure 1. Situation de Saint-Maximin au-dessus de la plaine de l'Isère et de Pontcharra



carto N. Bernard 2012 sur fonds TéléAtlas et IGN

Figure 2. Coupe transversale ouest/est



N. Bernard 2012 d'après GoogleEarth

Saint-Maximin se développe sur un dénivelé de presque 1000 mètres. La moitié supérieure de son profil est sous couvert forestier, coupé par une terrasse médiane au niveau du ruisseau de Tapon. La partie villageoise s'étend sur le plateau, nichée entre la forêt et la butte d'Avalon qui semble protéger le village. La partie rurale est un paysage ouvert habillé de haies et de vergers.

### 3.1.5 Perceptions générales de la commune

#### **Vues sur St-Maximin depuis le paysage environnant :**

Depuis le versant chartrouzin, qui fait face à Saint-Maximin, les visions sur la commune sont fréquentes et bien lisibles. En effet, le versant de Bramefarine est une grande crête boisée homogène, qui sert de repère géographique à l'entrée nord du Grésivaudan.

Le plateau central de Saint Maximin, qui porte le bourg et les hameaux se reconnaît comme une ligne horizontale de taches vertes. Ce chapelet de prairies, de cultures et de pré-vergers constituait au siècle dernier une large bande continue. En effet, les dimensions des surfaces cultivées ont beaucoup diminué depuis la mécanisation de l'agriculture : avant les années 1950, les pentes aujourd'hui boisées étaient ouvertes, exploitées en partie par le vignoble.

Figure 3. Vue sur le versant de Bramefarine depuis les abords de Fort Barraux



Photo N. Bernard 2012

Figure 4. Vue sur la Tour Saint-Hugues depuis Pontcharra



La Tour Saint-Hugues est le repère paysager principal de Saint-Maximin, visible notamment depuis le centre de Pontcharra.

Photo N. Bernard 2012

### **Vues sur le paysage environnant depuis St-Maximin :**

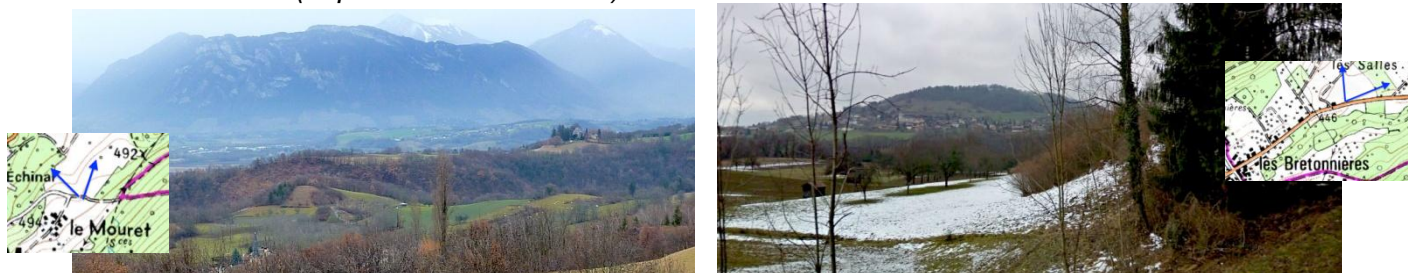
Le paysage lointain perçu depuis Saint-Maximin est représenté par toutes les crêtes qui limitent les entités du Haut-Grésivaudan et de la Combe de Savoie : la crête du Granier, le Roc de Tormery, proue du massif des Bauges, et la crête de Montraillant : dernier contrefort nord de Belledonne, au pied duquel s'étend la Chapelle Blanche, de l'autre côté du Bréda. Le fond de la Combe de Savoie et du Grésivaudan sont également perçus, notamment depuis le secteur entre la Combe et Avalon. Quant à la vision depuis la proéminence de la Tour d'Avalon, elle est panoramique et décrite sur une table d'orientation.

Figure 5. Vues sur le Grésivaudan et sur la cluse de Chambéry depuis le Rochat



Photographies N. Bernard 2012

Figure 6. Vue sur la Combe de Savoie (depuis le Mouret) et sur la Chapelle Blanche, au-dessus du Bréda (depuis les Bretonnières)



Photographies N. Bernard 2012



### 3.1.6 Identité des ambiances naturelles

#### **Composition de la végétation spontanée**

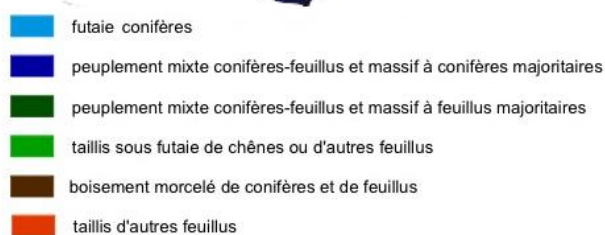
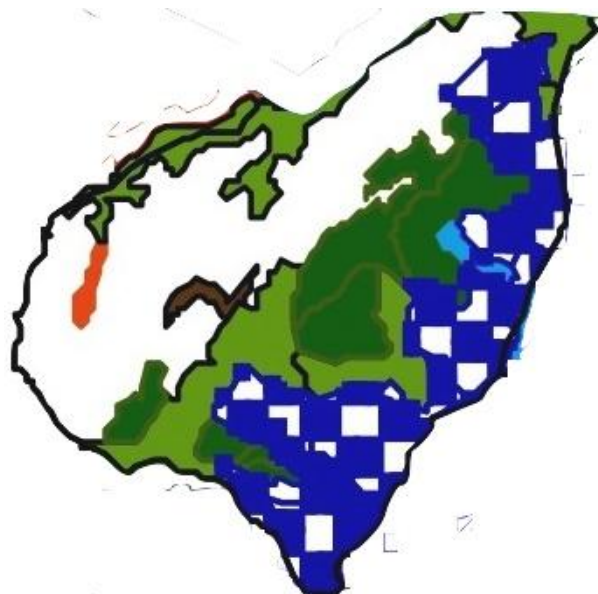
La couverture végétale, sur Saint-Maximin, offre une diversité relative, essentiellement basée sur le gradient d'altitude. En effet, la nature du sol et l'orientation sont globalement homogènes sur cette sorte de "butte-témoin" de Belledonne qu'est la colline de Bramefarine. Aussi, les cortèges végétaux varient peu entre le nord-est et le sud-ouest. Les ambiances végétales se distinguent selon les étages d'altitude décroissants, c'est-à-dire du sud-est vers le nord-ouest :

- par le manteau sombre de la hêtraie sapinière, changeant et tacheté en automne
- par le manteau homogène de la chênaie, qui se prolonge dans les haies et boisements du plateau. Des châtaigniers s'y rencontrent.
- par les tapis ouverts des prairies et des cultures
- par le rythme des vergers et noyeraies
- par l'ambiance particulière de la roselière d'Avalon.

Figure 7. Carte de la végétation potentielle



Carte des peuplements



Source : carte de la végétation de la France 1/200 000°, feuille Grenoble,

données IFN

Au pied de la tour d'Avalon, le marais du même nom est entouré de zones agricoles encore préservées. Le cœur du marais est constitué d'une mosaïque buissonnante de saules et de roseaux, bordée à l'est d'une frange d'eau libre, ouverte à la vue par des broyages réguliers. L'observateur naturaliste y surprendra des oiseaux d'eau (foulque macroule, grèbe castagneux, rousserolle), et des batraciens.

Figure 8. La particularité paysagère du marais d'Avalon : bouleaux et roselière



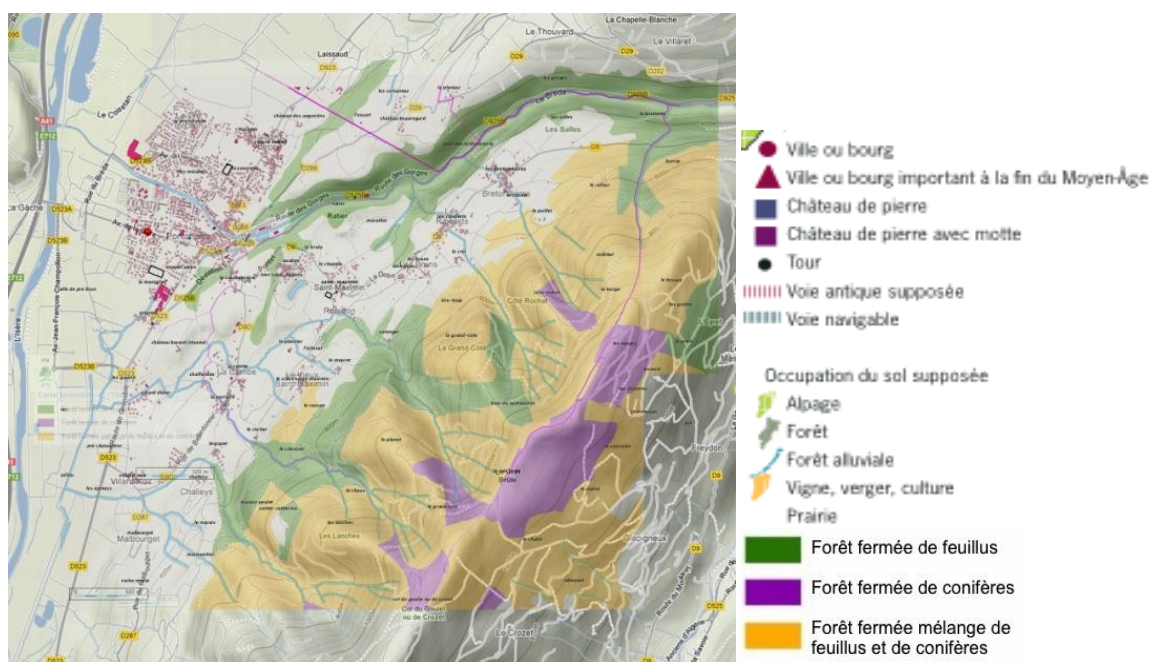
Photographies N. Bernard 2012

C'est surtout la surface mouvante des roseaux qui apporte son intérêt pittoresque, comme une tapisserie aux reflets dorés étalée aux pieds de la butte et de la Tour Saint-Hugues. L'écorce blanche des bouleaux souligne la personnalité de ce site au sol frais et acide.

### La forêt de Bramefarine

La forêt de Saint-Maximin a représenté pour ses habitants une grande richesse au temps des forges de la région d'Allevard. Jusqu'à la Révolution, les forêts étaient interdites aux paysans, mais le mandement d'Avalon faisait exception à cette règle depuis 1413. Aussi, la forêt fut surexploitée, au point qu'elle a failli disparaître deux fois au cours du millénaire. Elle fut sauvée une première fois au XVII<sup>e</sup> siècle par la réglementation de Colbert. A la Révolution, elle fut à nouveau presque exterminée. Cette fois, elle fut sauvée en 1827 par le Code Forestier, par lequel des reboisements furent entrepris. Elle a alors progressé jusqu'aux années 1950, en prenant la place de vignes, de cultures et de prairies. Elle couvre aujourd'hui 58% du territoire communal. C'est une forêt mixte : elle est composée de 50% d'épicéas, de 30% de sapins, et de 20% de feuillus. Elle bénéficie de conditions écologiques excellentes : des versants bien arrosés, et des sols riches et profonds, ce qui lui permet d'afficher une bonne productivité.

Figure 9. Couvert forestier de Saint-Maximin



carto N. Bernard 2012 sur données IFN V1, TéléAtlas et IGN

Aujourd'hui, la forêt est aussi utilisée pour les loisirs : son intérêt paysager est renforcé par la pratique de la futaie jardinée, qui permet de proposer des ambiances diversifiées aux randonneurs. Elle possède cependant un certain nombre de parcelles mono spécifiques de résineux, dont l'ambiance austère assombrit le parcours routier par exemple. Ces peuplements arrivant à maturité, les gestionnaires cherchent aujourd'hui à y renforcer la présence des feuillus, afin de revenir à un aspect plus naturel. Enfin, la forêt remplit un rôle de protection du versant, ainsi que sa fonction écologique. Elle est parcourue de sentiers de randonnée (CCHG). Le hameau de Varanger est le point d'ouverture de la route de Bramefarine et des sentiers de promenade.

Figure 9 Ambiances de forêt mixte et d'entrésinements le long de la RD9



Photographies Google 2010

Il n'existe pas de forêt domaniale sur le secteur. Les 59 hectares de forêt communale sont gérés par l'ONF, en même temps qu'une partie des forêts communales de Pontcharra, du Moutaret et d'Allevard. Cette gestion est décrite dans un plan d'aménagement prévu pour 20 ans, tendant à favoriser les espèces feuillues, mieux adaptées au milieu que les résineuses.

La forêt privée est gérée par un groupement de 19 sylviculteurs, dont 3 exploitent la plus grande surface, en favorisant les résineux.

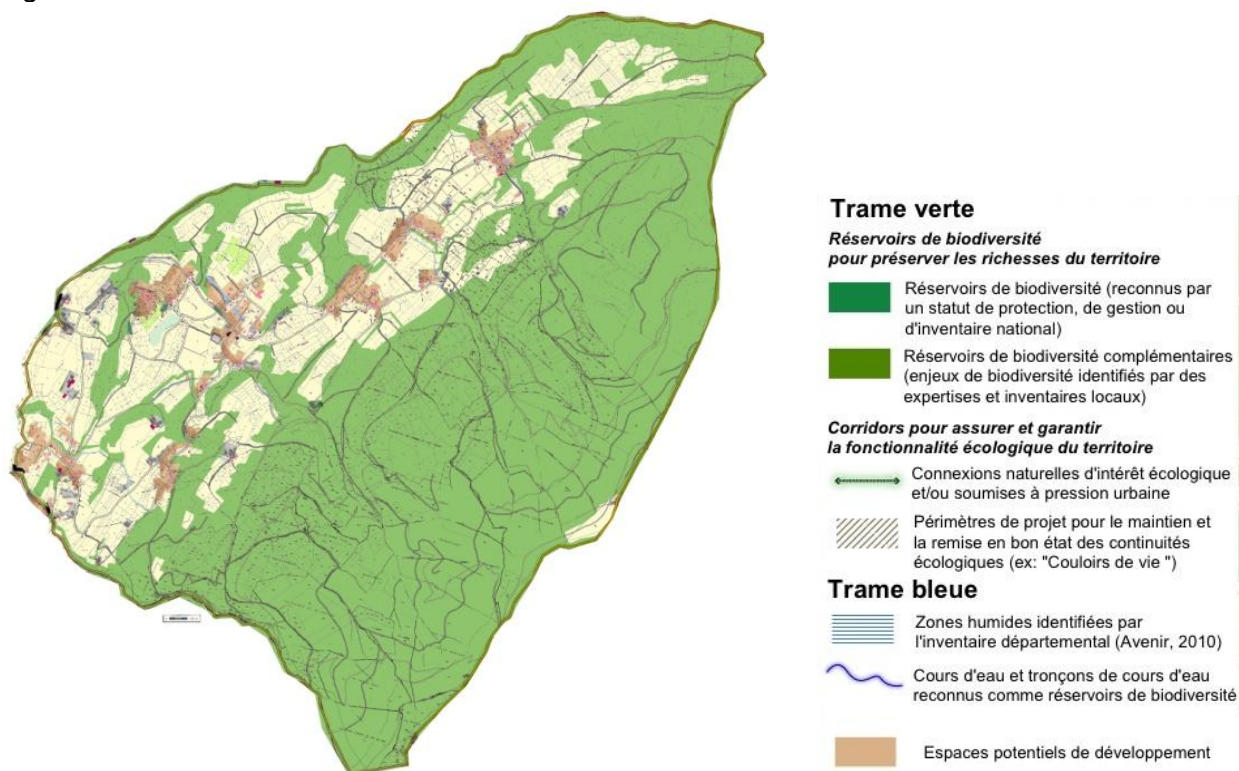
La majorité des parcelles sont desservies par des routes forestières, dont les coûts d'entretien pèsent sur la gestion.

## Le réseau arboré

Le réseau constitué par les différentes formations arborées, qu'elles soient linéaires comme les haies, ou massives comme les petits boisements, continues comme les ripisylves ou discontinues comme les alignements d'arbres, constitue une trame qui relie entre eux les différents éléments du paysage. Ce réseau se calque sur les réseaux hydrauliques naturels, ou au moins à la topographie en épousant les thalwegs et les chemins.

Cette Trame Verte et Bleue est identifiée dans le SCoT, qui reconnaît sa valeur écologique, mais aussi paysagère.

Figure 10 la Trame Verte et Bleue



Source : Document d'Objectifs et d'Orientations du SCoT R.U.G. - 2012

Figure 11 les réseaux arborés qui suivent les thalwegs vus depuis le Mouret



Le réseau des continuités arborées souligne le parcellaire et les courbes de niveau, ce qui joue *a priori* en faveur de la lisibilité du paysage. Ces lignes ont tendance à encercler les hameaux, car ceux-ci se sont implantés à l'origine sur un petit "territoire", délimité par des accidents du relief ou des thalwegs. Lorsque, à cause du manque d'entretien, les haies s'étoffent et les friches prospèrent au point de constituer de nouveaux boisements, l'espace de "respiration" autour des villages se restreint, pouvant fermer les visions réciproques et dissimuler la silhouette des hameaux. L'équilibre est à rechercher entre la préservation et la limitation de ces réseaux.

### 3.1.7 Identité du paysage agricole

Surplombant Pontcharra, les coteaux agricoles de Saint-Maximin constituent une mosaïque diversifiée de parcelles agricoles de type traditionnel, qui contrastent avec les grandes cultures de la plaine de l'Isère : on peut y voir des prairies fauchées et pâturées, des vergers, des haies, des lisières, des petites parcelles de vignes et de vieux fruitiers. Ces terres recouvrent 350 hectares, avec des herbages qui dominent sur les cultures. Le paysage ouvert permet les visions lointaines.

Figure 12 *vue sur la mosaïque agricole depuis le Vieux Saint-Maximin*

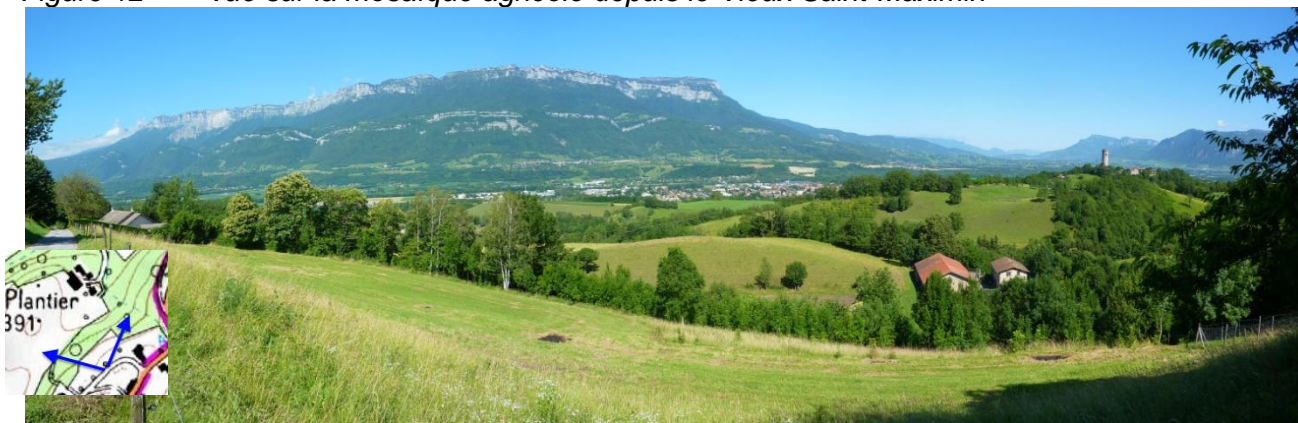


Photo N. Bernard 2012

L'origine du nom d'Avalon fait référence à la productivité des arbres, puisque, en gaulois :  
**"Aballo" + "onem" signifie : "la terre des pommiers".**

Par ailleurs, le géographe E.Chasserande écrivait en 1908 :

**"Toutes les récoltes y réussissent très bien, et lorsque la vallée de l'Isère n'était qu'une vaste forêt marécageuse, le pays de St-Maximin était déjà un splendide jardin suspendu".**

Figure 13 *en gaulois : Avalon = "Aballo + onem" = la terre des pommiers (Pré-verger au Plantier*

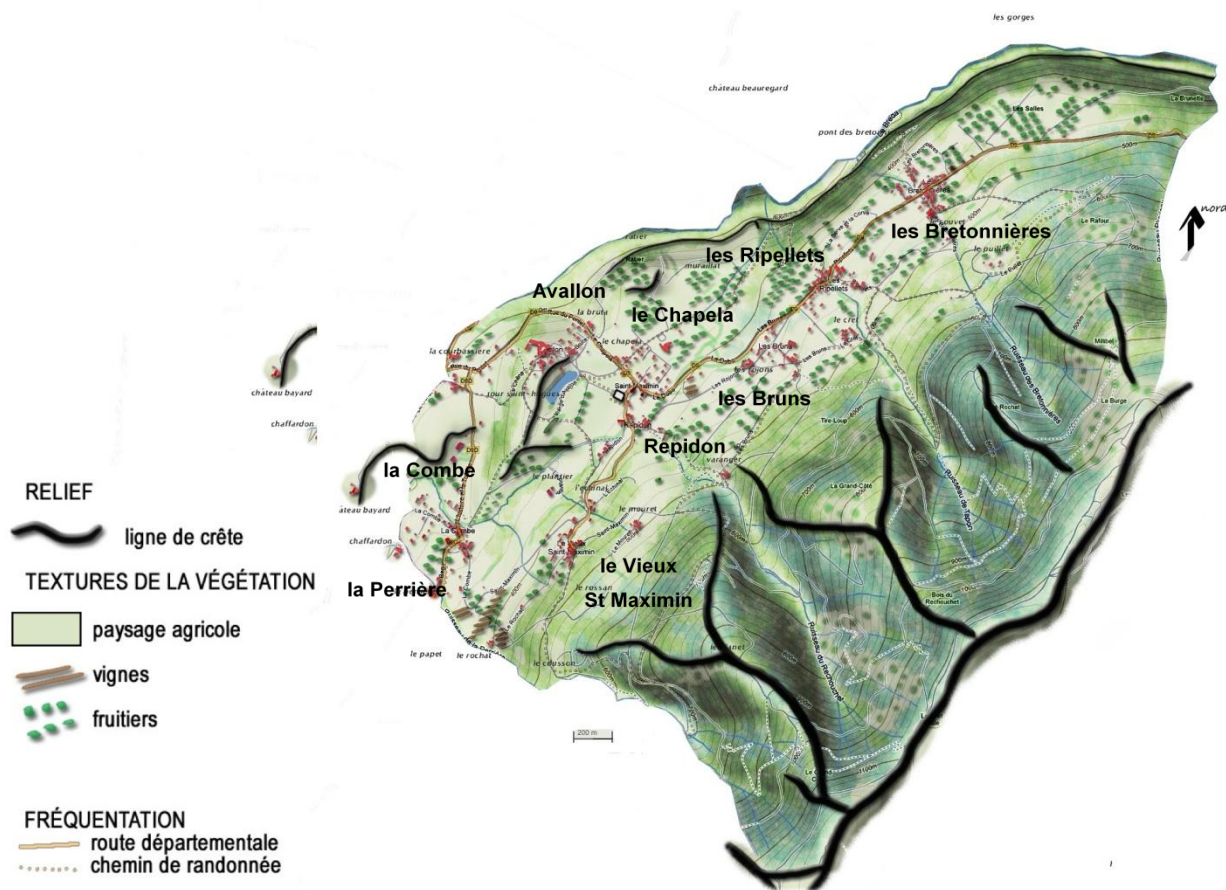


Photo N. Bernard 2012



En plus de son intérêt paysager, cette diversité de milieux est favorable à la faune, et on peut y rencontrer oiseaux, reptiles, et mammifères protégés. Les vieux vergers présentent une richesse en insectes, abritant une diversité de papillons dépendante de ces vieux arbres.

Figure 14 Répartition des ambiances agricoles sur Saint-Maximin



Cartographie N. Bernard 2012 sur fond TéléAtlas

**Vergers**

Les fruits de Saint-Maximin ont bénéficié dès le XVIIIe siècle d'une grande renommée : ils étaient expédiés à Paris, même dans le sud de la France. Dans une alternance typique de cultures et de vergers formant une mosaïque variée, les vergers anciens ont perduré, mélangés par productions et menés de manière traditionnelle. Parmi les pommes produites : la Reinette grise, la Reinette du Canada, la Calville. Parmi les poires : la Passe-Crassane, et des pêches de vigne : la Sanguine.

Figure 15 Verger à la Combe



Photo N. Bernard 2012

Les vergers représentent un élément emblématique du paysage de St-Maximin, notamment aux Ripellets, aux Bretonnières, et aux Bruns. Les modes de conduite sont restés traditionnels, et le paysage profite de leur diversité et de leur aspect graphique.

Les vergers de Saint-Maximin sont capables d'assurer une production de qualité, mais elle est aujourd'hui mal adaptée aux techniques de production intensive. Ils sont donc peu à peu abandonnés. Les constructions associées ne sont pas des nuisances dans le paysage, car les plus gros hangars sont en bois.

Figure 16 Vergers aux Ripellets,



Photographies N. Bernard 2012

hangar en bois à la Combe



### **Polyculture - élevage**

La polyculture-élevage, qui s'étend sur une surface de 350 hectares, est le système basique de production à St-Maximin. C'est une situation particulière : Saint-Maximin représente une exception dans l'agriculture du Haut-Grésivaudan, en tant qu'héritière d'une tradition de polyculture-élevage en marge des grands circuits. L'explication tient dans la très bonne nature des sols, propres à tous les usages vivriers. La fécondité des terres est due à son sol silico calcaréo-argileux, et à de nombreux ruisseaux, sous un climat favorable.

Du point de vue l'agriculture moderne, les sols présentent seulement l'inconvénient d'être en pente, et de s'organiser en un parcellaire complexe qui freine la modernisation.

Les coteaux agricoles sont surtout constitués de prairies fauchées et pâturées, ce qui confère à la commune son image rurale traditionnelle. Génisses, vaches à viande, brebis, chevaux et caprins animent les herbages, mais l'élevage laitier a aujourd'hui disparu.

Figure 17 Tunnels à la Combe

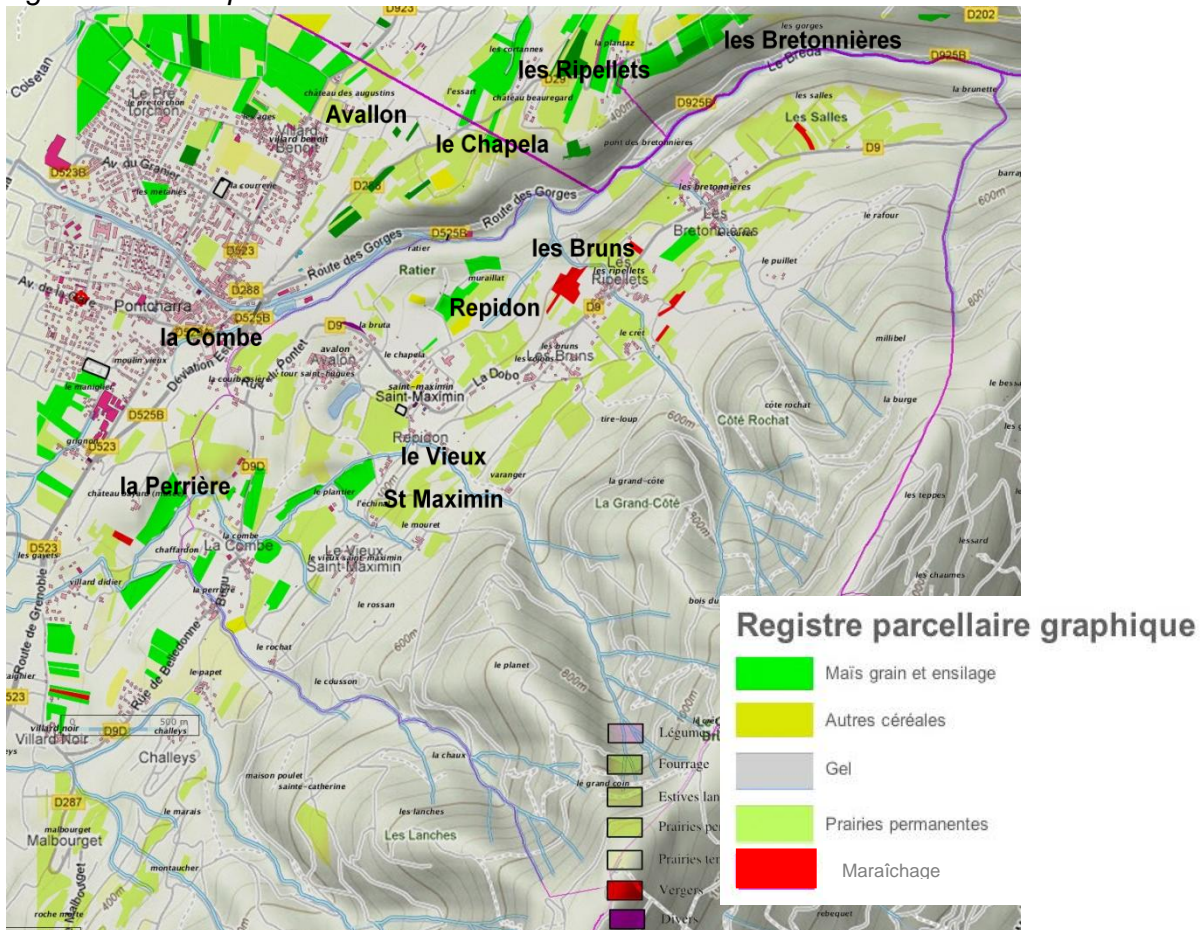


Pâturages à Avalon



Photographies N. Bernard 2012

Figure 18 Répartition des cultures sur la commune



Cartographie N. Bernard 2012 : données Registre Parcellaire Graphique Agricole 2010 sur fonds TéléAtlas et IGN

Avec les vergers, cette diversité agraire joue un rôle écologique et paysager important. La compartimentation du paysage est confortée par la présence de haies et de thalwegs boisés. De nombreux éléments agricoles anciens alimentent un réseau de découverte du patrimoine : séchoirs, granges, lavoirs, fours. Ce sont les champs cultivés et les pâturages qui permettent l'existence des visions lointaines, élément essentiel de qualité du cadre de vie.

Figure 19 Pâtures et vieux corps de ferme au Mouret



Photographies N. Bernard 2012



## Vigne

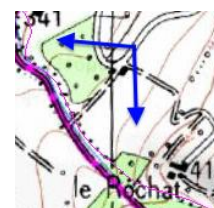
Sur Saint-Maximin, comme sur les autres coteaux du Grésivaudan, la culture de la vigne est une tradition qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Appréciée des Dauphins, la vigne de Saint-Maximin était un fleuron de l'agriculture locale. On sait que le vignoble fut le cadre de la bataille de Pontcharra en 1591. Le vignoble s'est largement étendu, avant d'être ravagé par le phylloxera en 1885. On greffa alors sur des plants américains, et en 1950 la vigne était partout, sur les plaines et sur les coteaux. Cet âge d'or a entamé son déclin après la première guerre mondiale, la mécanisation, puis la chute des cours, et enfin la prime à l'arrachage en 1956.

Figure 20 Vignes au-dessus de la Combe



Photos N. Bernard 2012

Aujourd'hui, les rangs de vigne relictuels apportent toujours un atout paysager et graphique dans le paysage, en plus de leur rappel historique.



## Cultures disparues

Il existe sur Saint-Maximin de nombreux indices évoquant les cultures anciennement pratiquées, qui enrichissent le patrimoine. Le chanvre était une production majeure du Grésivaudan, cultivé jusqu'en 1850. Il en reste un routoir à chanvre et des bassins à eau.

Figure 21 Grange en bois au Rochat



Photo N. Bernard 2012

Le mûrier était un arbre fréquent, mais ses alignements ont disparu depuis l'arrivée des usines de tissage et de l'essor de la soie artificielle en 1930. Cependant, des bâtiments ont subsisté, comme une magnanerie aux Bruns par exemple. Les granges de Saint-Maximin sont parfois caractéristiques, avec leur partie haute très aérée grâce aux planches disjointes, conçue pour l'"éducation" des vers à soie. Quant à la culture du tabac brun, pratiquée de 1871 à 1955, elle utilisait les magnaneries pour faire sécher les feuilles.

## Activités agricoles nouvelles

Une exploitation de petits fruits se découvre au fil d'un chemin, et des gîtes ruraux exploitent les maisons fortes et les maisons anciennes : à la Combe, aux Bretonnières, à Avalon.

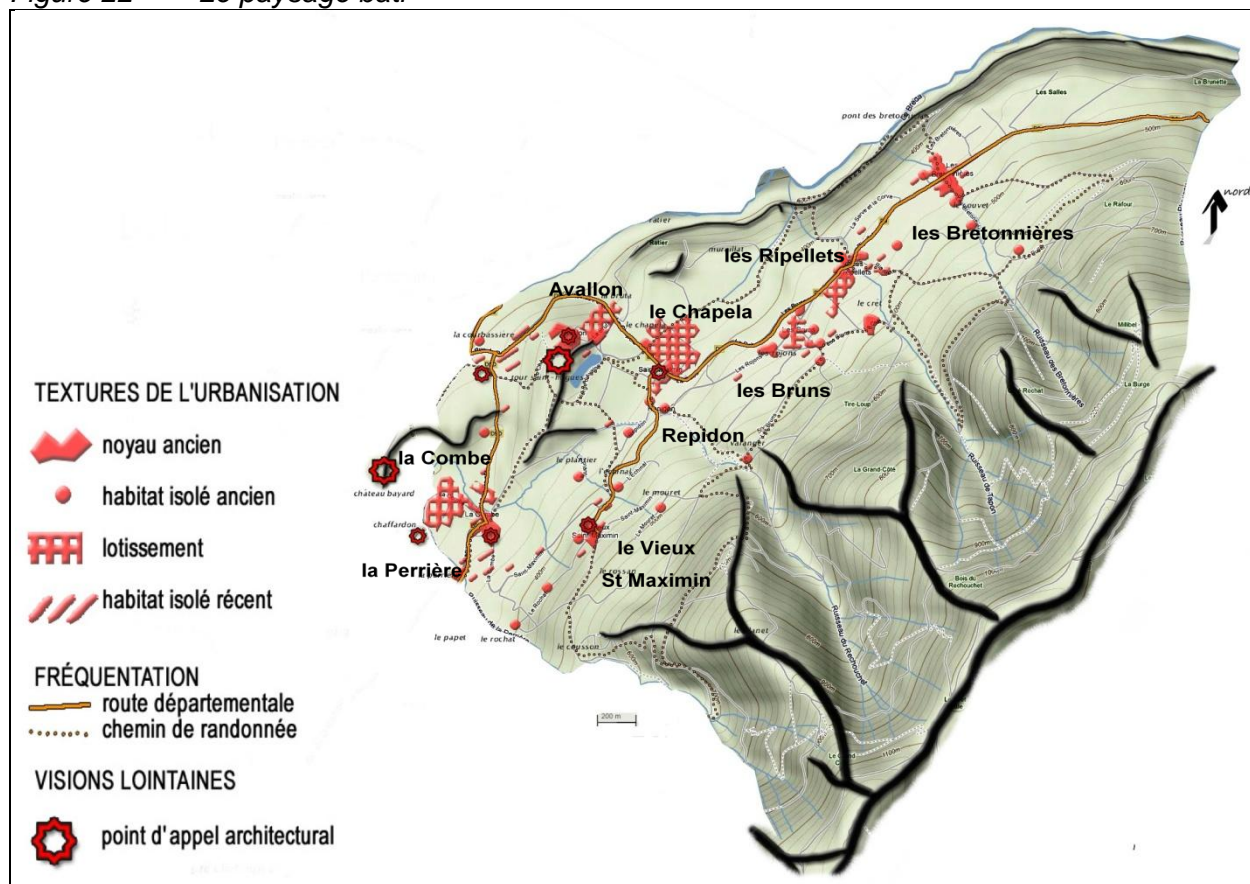
## 3.2 Organisation de l'habitat sur la commune

### 3.2.1 Fluctuations du territoire communal au cours des siècles

Le nom de St-Maximin est apparu, associé à celui de Grignon dans le mandement d'Avalon, au XIIIe siècle. Le site était frontalier jusqu'en 1349, date à laquelle ces seigneuries sont devenues françaises. En 1790, St-Maximin, Grignon, Avalon et Villard-Benoît sont réunies en une seule municipalité de canton. En 1821, cette municipalité est démembrée en ses quatre villages. En 1832, Saint-Maximin se retrouve de nouveau associé à Avalon, Pontcharra et Grignon.

On peut retenir de ces associations que Saint-Maximin, après avoir oscillé dans des associations pour des raisons politiques avec les villages voisins, a finalement choisi d'exploiter ses ressources originelles, sur le plateau cultivé. En effet, l'association à Grignon par exemple, marquait l'adhésion à l'histoire industrielle du Grésivaudan : d'abord par le Bréda, lié au ruisseau de Répidoon par ses moulins, scieries, moulins à farine, à chanvre, et béals, puis par l'industrie du fer, enfin par celle des papeteries.

Figure 22 *Le paysage bâti*

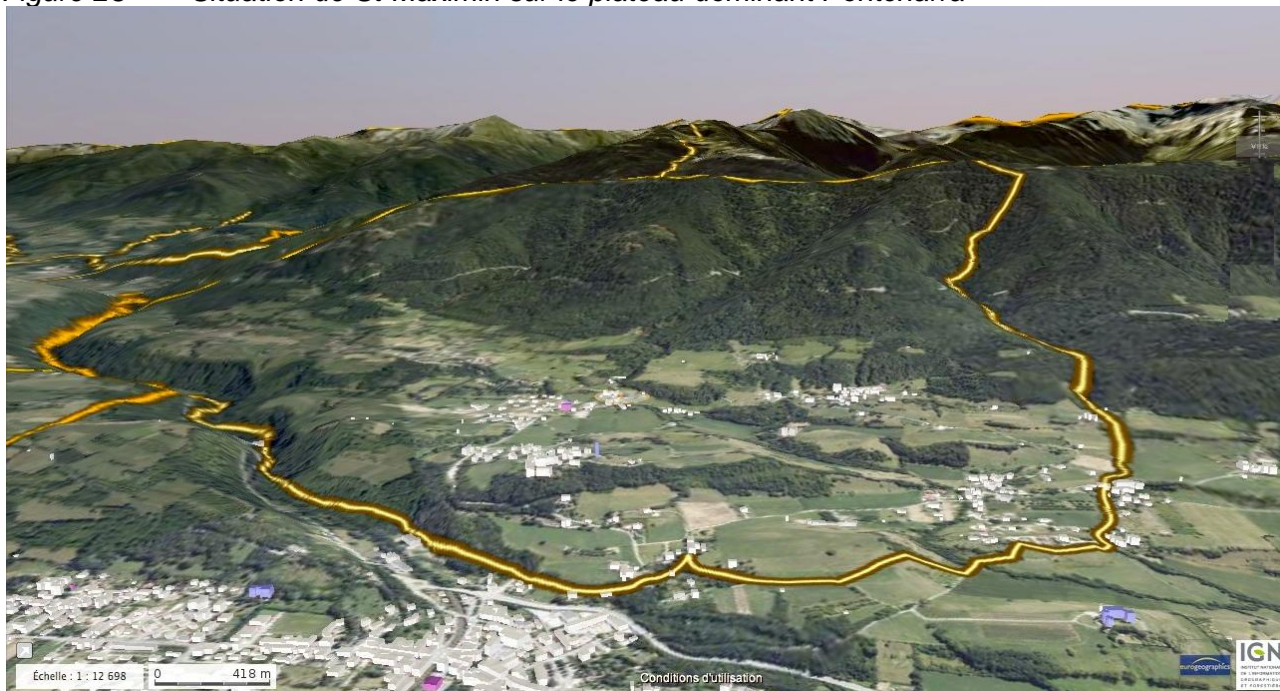


Cartographie N. Bernard 2012 sur fond TéléAtlas

L'urbanisation de Saint-Maximin ponctue logiquement et régulièrement la route qui dessert le plateau. On constate sur la cartographie des différences de types urbains assez nettes. C'est sur le centre du plateau, là où les surfaces plates sont les plus confortables, que des lotissements se sont développés, alors que les extrémités des routes escaladant les versants ou les buttes ont conservé compacts les noyaux des hameaux d'origine (ex : les Bretonnières, le Vieux St-Maximin).

Il est intéressant de constater que ces constructions récentes en lotissements ne se sont pas accolées aux noyaux anciens. Répidon / Le Chapela est le cœur de vie de la commune et le centre de gravité du territoire, et pourtant ce n'est pas un noyau ancien. Ces emplacements centraux, peu pentus, ensoleillés et au sol profond étaient autrefois réservés pour les cultures. Les hameaux s'étaient pour cela (entre autres raisons) installés sur les hauteurs. Du fait de ces confortables surfaces dédiées à l'habitat moderne, le territoire est resté aujourd'hui assez préservé du mitage.

Figure 23 Situation de St-Maximin sur le plateau dominant Pontcharra



Perspective numérique Geoportail, vue virtuelle depuis le surplomb de l'Isère

### 3.2.2 Noyaux anciens

A Saint-Maximin, l'urbanisation est de type polynucléaire : l'habitat est groupé en hameaux de taille similaire et séparés par des espaces non urbanisés. Cette dissociation peut être liée à un relief affirmé distinguant les coteaux de la vallée. Sur les territoires de montagne comme Belledonne, cette configuration se retrouve assez fréquemment, les espaces urbains étant contraints par la faible présence d'espaces plans et la concurrence avec l'agriculture.

Figure 24 Le centre de la Combe



Ainsi sur Saint-Maximin, aucun hameau ne semble avoir une fonction centrale par rapport aux autres.

Les hameaux sont issus des sept maisons fortes médiévales, lieux d'habitation des quarante deux seigneurs locaux que l'on a pu identifier ! Ainsi, le hameau de la Combe est organisé autour du château de Bioni, XVII<sup>e</sup> siècle, ayant appartenu aux Niepce.

Photo N. Bernard 2012

Figure 25 L'arrivée sur la Combe depuis la RD9d



Les hameaux compacts sont petits, et souvent dissimulés derrière des arbres, aussi il n'est pas facile d'en obtenir des visions lointaines. De plus, les visions sont plutôt dirigées vers la vallée du Grésivaudan que vers l'intérieur du plateau. Cependant, l'arrivée à la Combe par la RD 9d montre un hameau compact dont les abords ne sont pas troublés par des maisons isolées.

Photo N. Bernard 2012

### 3.2.3 Lotissements

On peut dénombrer, sur Saint-Maximin quatre ensembles de lotissements typiques des trente dernières années : à la Combe, au Chapela, à Avalon et aux Ripellets. Les lotissements les plus anciens, comme celui d'Avalon, sont constitués de grosses maisons disséminés selon des orientations non constantes, sur de grands terrains. Les plus récents, comme celui de la Combe, sont plus réguliers, mais ils participent à banaliser le paysage, notamment à cause de la végétation ornementale qui les accompagne.

Figure 26 Lotissement d'Avalon



Photo N. Bernard 2012

Figure 27 Lotissement sous la Combe



Photo Google Earth 2012

### 3.2.4 Pavillons isolés

Les pavillons isolés dans la campagne ouverte ne sont pas très nombreux sur Saint-Maximin, mais ceux qui existent peuvent avoir un impact paysager important, étant donnée la grande qualité globale du paysage. Les pavillons les plus gênants sont ceux qui s'interposent entre l'observateur et les points de vue prestigieux comme le Château Bayard ou la Tour Saint-Hugues. De tels pavillons tendent à miter le paysage aux alentours du hameau de la Combe.



Figure 28 Maisons isolées au bas de la Combe



Photo N. Bernard 2012

Figure 29 Maison isolée en haut de la Combe



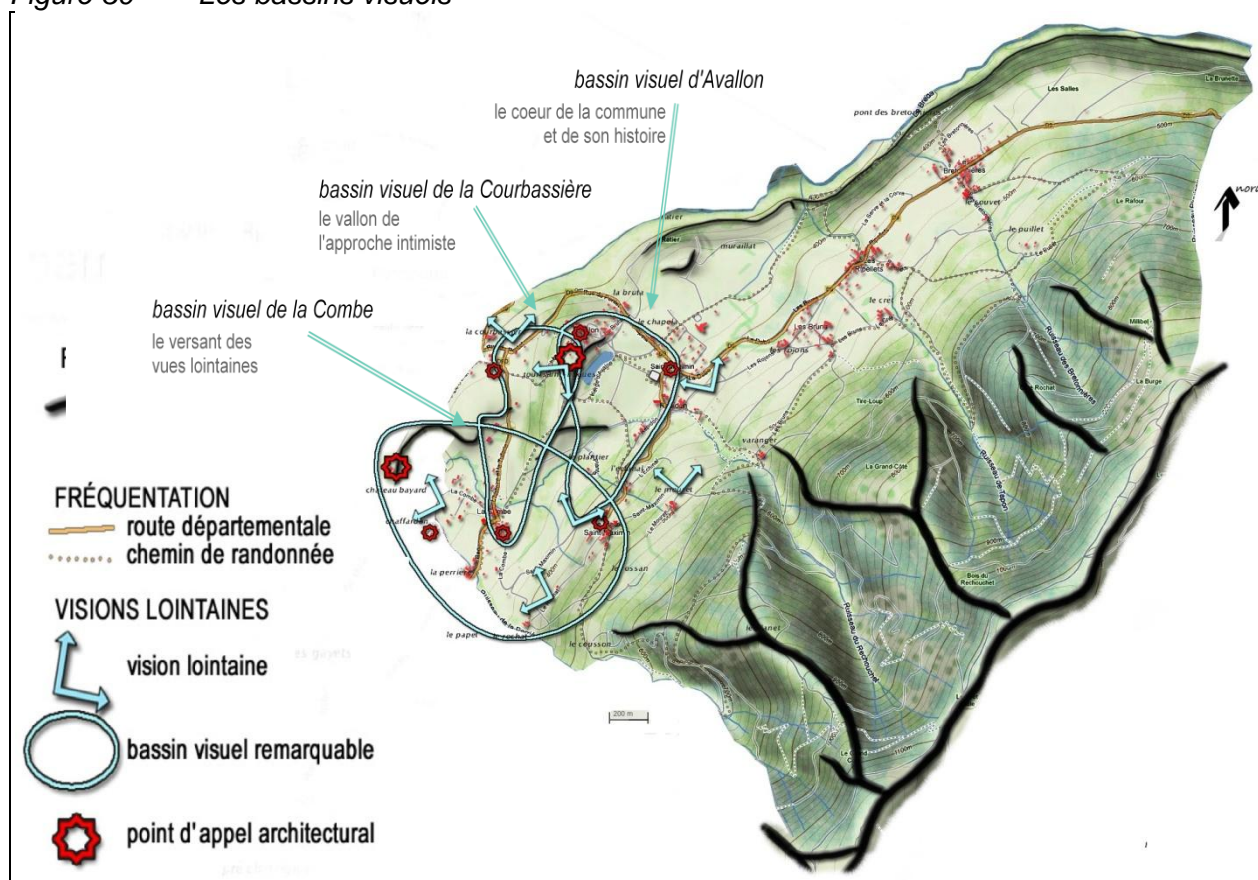
Photo N. Bernard 2012

### 3.3 Bassins paysagers et points remarquables

Le Grésivaudan est surnommé "la vallée aux cent châteaux". Ces points d'appel paysagers, visibles pour la plupart de loin en haut d'un relief dominant, se répondent de l'un à l'autre de Grenoble à Chambéry, témoins des péripéties qui se sont jouées autour de la frontière Dauphiné/Savoie. Le château Bayard, le bourg médiéval d'Avalon sont à l'origine des forteresses défensives du Moyen-âge, ayant servi de cadre à la vie des seigneurs locaux. Ce sont aussi des vestiges des guerres delphino savoyardes.

Les maisons fortes sont des lieux d'habitation de la noblesse locale, qui était très présente, puisque en 1339 le mandement d'Avalon comptait 42 personnages nobles. Ces maisons sont souvent également des forteresses défensives, leurs habitants étant partie prenantes dans les contestations de la frontière entre Dauphiné et Savoie.

Figure 30 Les bassins visuels



Cartographie N. Bernard 2012 sur fond TéléAtlas

La confrontation des formes du relief local avec les emplacements redondants des photographies prises dans cette étude paysagère conduit à mettre en évidence l'existence de trois "bassins visuels", où les visions sont à la fois lointaines et intéressantes. Dans ces bassins, les perturbations paysagères seront particulièrement perçues, et concerneront la plupart des habitants. On peut nommer et qualifier ces secteurs :

- le bassin visuel d'Avalon : le cœur de la commune et de son histoire ;
- le bassin visuel de la Courbassière : le vallon de l'approche intimiste ;
- le bassin visuel de la Combe : le versant des vues lointaines.

### 3.3.1 Bassin visuel de la Combe

#### Perception

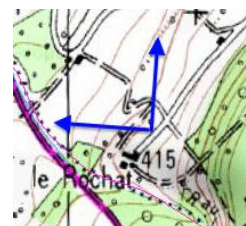
Premier bassin au sud de la commune, ce périmètre a pour centre le hameau de la Combe, et comme point focal le Château-Bayard, vers qui convergent toutes les visions lointaines. Entre l'observateur et le château s'étend un grand versant tapissé de prairies, quelque peu rayé de vignes. Le panorama s'écoule par la vallée du Grésivaudan, et se trouve borné par les crêtes de la Chartreuse et les sommets des Bauges.

Figure 31 Situation dominante du Rochat, vue vers le sud du Grésivaudan



Photographies N. Bernard 2012

Le point de vue le plus dominant est situé au lieu-dit le Rochat, ferme proche de la lisière forestière, mais dégagée à l'aval par de vastes prairies.



#### Patrimoine

Les visions vers l'ouest conduisent au Château-Bayard, associé à la Maison de Chaffardon lorsqu'on touche la limite communale de Pontcharra. Le château de Bioni est assez peu visible de loin, mais il constitue le cœur du massif où s'accrochent les maisons du hameau de la Combe.



Figure 32 Vues sur le Château Bayard et la Maison de Chaffardon associés



Photographies N. Bernard 2012

### Tendances

Les tendances relevées autour de la Combe sont l'installation de maisons isolées trop loin du noyau, du côté amont, et la plantation de "murs verts", haies taillées de conifères d'ornement qui contrastent avec la végétation feuillue des lignes arborées.

Figure 33 "murs verts" et maisons isolées en amont de la Combe



Photographies N. Bernard 2012

### 3.3.2 Bassin visuel de Pichet

#### Perception

Ce bassin visuel est un petit thalweg agricole longé par la RD 90, limité par la crête d'Avalon, et qui propose une vue surplombante sur Pontcharra. Il possède une intersection avec le bassin visuel précédent, car il s'écoule topographiquement du hameau de la Combe. L'approche de ce hameau est d'ailleurs intéressante en arrivant ainsi par le bas, car on le perçoit comme une entité bien individualisée.



Figure 34 Vue sur Pontcharra depuis le rebord du plateau d'Avalon



Photo N. Bernard 2012

#### Patrimoine

Le bassin visuel de Pichet est matérialisé par le triangle constitué par les trois points d'appel : la Tour d'Avalon, le château de Bioni, et la ferme de la Courbassière. Cette dernière est un ancien château (château de la Courbassière), qui fut propriété de la famille de Monteynard.



Figure 35 Tour d'Avalon depuis la RD 9d,

ancien château de Pichet



Photographies N. Bernard 2012

### Risques

Comme dans le bassin visuel précédent, les abords de la Courbassière montrent des "murs verts" et des pavillons isolés, qui peuvent se trouver dans le cône de visibilité de la Tour Saint-Hugues.

Figure 36 "Murs verts", pavillons isolés sous la Tour Saint-Hugues



Photographies N. Bernard 2012

### 3.3.3 Bassin visuel d'Avalon

#### Perception

Le bassin visuel d'Avalon est de dimension moyenne, mais c'est le plus "chargé" en patrimoine paysager et historique. C'est aussi le plus perçu, car la plupart des personnes se rendant sur Saint-Maximin ont à le traverser (sauf ceux se rendant à la Combe).

Le périmètre topographique achoppe, pour son point le plus élevé, au hameau du Vieux Saint-Maximin. Les deux autres points d'appel sont l'église de la Dobo, et, bien sûr, la Tour Saint-Hugues.

Ce bassin épouse un petit bassin versant hydraulique, qui est celui du ruisseau de Répido, prolongé jusqu'au Marais d'Avalon. Ce vallon est particulièrement esthétique lorsqu'on le voit en enfilade depuis la route du Vieux Saint-Maximin. Il est bien-sûr pointé par la Tour Saint-Hugues, et les prairies, boisements et lignes arborées qui couvrent ses flancs sont d'une qualité paysagère particulière, de par leur état d'entretien soigné. La ferme de Plantier, qui se niche au fond du vallon, a conservé son unité et la simplicité de ses formes.



Figure 37 le vallon du ruisseau de Répidon, signalé par la Tour St-Hugues et la ferme du Plantier



Photo N. Bernard 2012

Depuis ce point de vue du Vieux Saint-Maximin, la vision s'étend au-delà du vallon, jusqu'au secteur de "la Vierge d'Avalon". Inversement, lorsque l'on est au pied de la Tour, on a une vision d'ensemble de ce bassin, notamment sur le cœur de la commune : la Dobo/Répidon.

### Patrimoine

Ce bassin visuel porte le patrimoine paysager le plus emblématique de la commune : la Tour Saint-Hugues, le marais d'Avalon, le cœur de la commune et un ensemble agricole de grande qualité visuelle.

Figure 38 Détails des textures du versant du vallon du ruisseau de Répidon



Photographies N. Bernard 2012

### Risques

Les risques paysagers classiques qui sont le développement des friches sur les parcelles en pente et l'installation de pavillons éloignés des hameaux peuvent naître sur le secteur de la Dobo. Pour l'instant, ils ne sont pas avérés (sauf l'enfrichement sous la limite forestière), mais s'ils apparaissent, ils seront aux premiers plans de la table d'orientation d'Avalon.



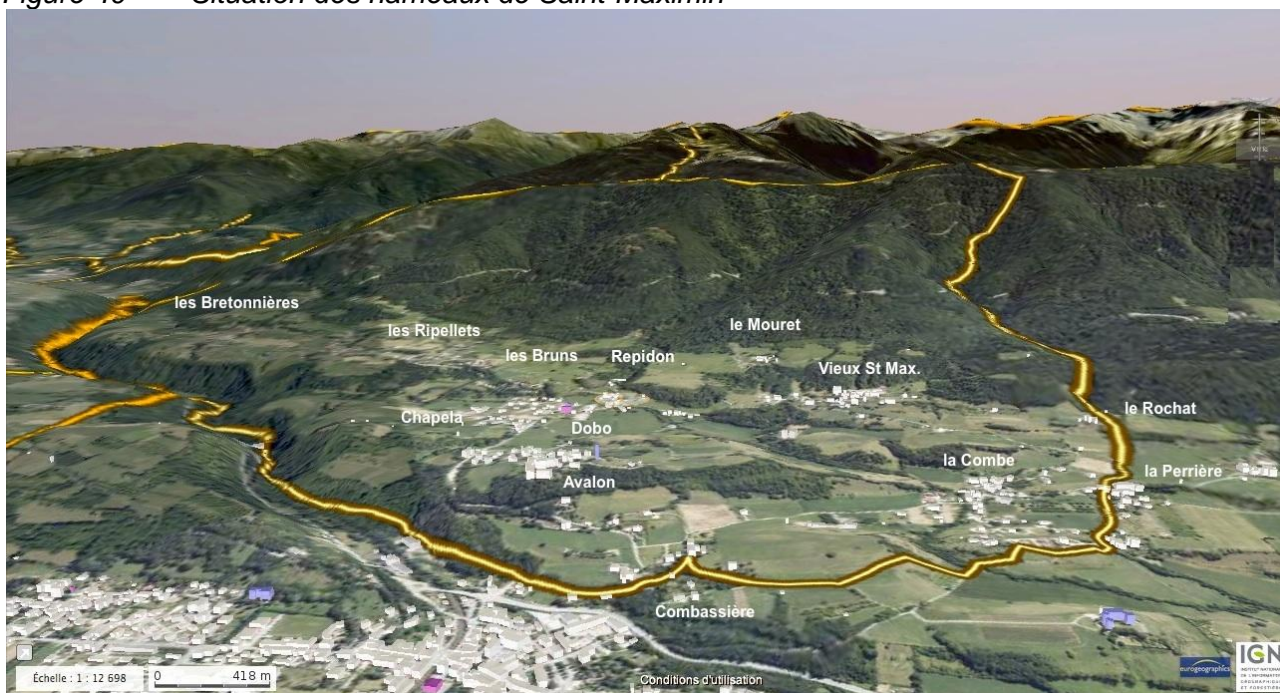
Figure 39 Vue générale sur la Dobo/cœur de bourg depuis la table d'orientation



Photo N. Bernard 2012

### 3.4 Analyse paysagère par hameau

Figure 40 Situation des hameaux de Saint-Maximin



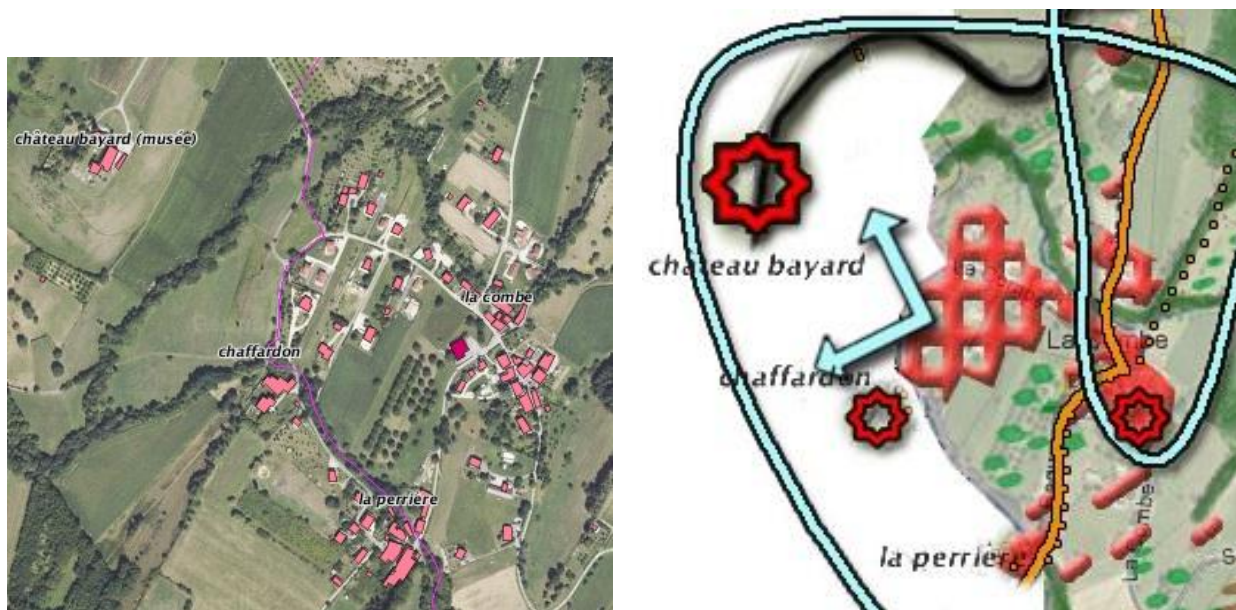
Perspective numérique Geoportail, vue virtuelle depuis le surplomb de l'Isère

### 3.4.1 La Combe et la Perrière

Figure 41 Situation des hameaux de la Combe et de la Perrière, vue vers le sud-est



Perspective numérique Geoportail



Ce quartier est organisée selon un chemin en forme de fer-à-cheval, dont chacune des deux extrémités est occupée par un hameau ancien : la Perrière au sud, et la Combe au nord. Ces deux cœurs sont restés unis, et les pavillons récents se sont développés le long de la branche nord du fer-à-cheval, sur un terrain relativement peu perçu. Ces pavillons n'ont pas interféré avec le cadre originel des hameaux, en tout cas pour ce qui est de leur partie basse.

La particularité de ce quartier est la relation visuelle importante qui existe entre lui et le Château Bayard, que l'on peut dans certaines conditions d'ensoleillement voir se détacher sur les crêtes de Chartreuse (voir la photographie "Arktos", en début de cette analyse paysagère).

### Perception

Le noyau ancien concentré de la Combe est visible et bien groupé, perçu dès l'arrivée par Avalon. La cohabitation visuelle des maisons neuves et anciennes se fait sans nuire à l'unité de l'ensemble.

Le lotissement, détaché du hameau, est en relation visuelle directe avec le Château Bayard, et les pavillons se dissimulent derrière des "murs verts".

Figure 42 Arrivée sur la Combe depuis la RD 9d, "murs verts" du lotissement de la Combe



Photographies N. Bernard 2012

### Patrimoine

Le hameau est aggloméré autour du château de Bioni, dont les parties anciennes sont du XVIIe et du XVIIIe siècle. A cette époque y vivait la famille de Joannus d'Izoard, seigneur de la Combe et de Saint-Maximin. Ce fut ensuite l'habitation de la famille de Nicéphore Niepce, inventeur de la photographie. Il a été restauré. On peut voir dans le hameau un four, deux lavoirs, une croix, des portes anciennes et des fenêtres à meneaux.

Figure 43 Fermes anciennes à la Combe, lavoir pied du château de Bioni



Photographies N. Bernard 2012

Figure 44 Vues depuis la Perrière associant maison de Chaffardon et Château Bayard



Le hameau de la Perrière est situé sur la limite communale de Pontcharra. Une seule maison de la Perrière appartient à Saint-Maximin. On y trouve (du côté Pontcharra) la célèbre "Fontaine de Bayard", dont on dit qu'elle alimenterait Chaffardon et Château-Bayard par un aqueduc et une conduite souterraine depuis le lieu-dit "le Papet" (sur Pontcharra). La Maison de Chaffardon (sur Pontcharra) date du XVIe siècle.

Photographies N. Bernard 2012

Figure 45 Maisons anciennes et récentes en mélange à la Perrière



Photographies N. Bernard 2012

Figure 46 Vieilles fermes de pierres à la Perrière



Photographies N. Bernard 2012

A la Perrière, les maisons sont d'époques différentes, mais les volumes et l'implantation des maisons composent un hameau plutôt homogène.

### Tendances

Les tendances à surveiller sur le quartier de la Combe sont localisées au-dessus du hameau, sur la route du Vieux Saint-Maximin. A cet endroit, les grandes parcelles bien exposées favorisent l'installation de maisons trop éloignées les unes des autres, et l'étalement d'éléments divers.

Sous le hameau, on peut noter la proximité visuelle du hangar d'activités avec les vieilles fermes, le lavoir, la croix et le château de Bioni.

Figure 47 Maison isolée sur une grande parcelle, hangar d'activités près du lavoir



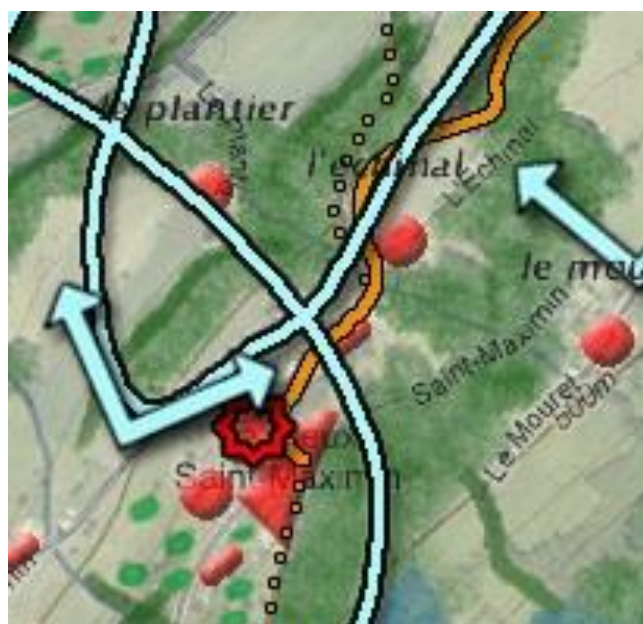
Photographies N. Bernard 2012

### 3.4.2 Le Vieux St Maximin

Figure 48 Situation du hameau du Vieux St Maximin, vue en direction de Bramefarine



Perspective numérique Geoportail, point de vue virtuel



Le Vieux Saint-Maximin est un hameau très rural, situé tout en haut de la commune, en limite du boisement de versant. Il est demeuré très compact, mais sa visibilité en vision lointaine est menacée par le développement des friches.

### Perception

Ce hameau resté petit est peu perçu. Il est peu structuré, sinon par la pente qui donne une forte solidarité aux maisons. Il possède trois écarts qui sont eux aussi restés compacts : le Plantier, l'Echinal, et le Mouret.

Figure 49 Vues sur le Plantier, ruelle étroite du Vieux Saint-Maximin



Photographies N. Bernard 2012

### Patrimoine

Une curieuse grande maison grise à conglomérats de pierres blanches et à encadrements de briques se dresse à l'entrée du hameau. Plus loin, le promeneur découvre vieilles fermes de pierre, granges en bois et lavoir.

Figure 50 Patrimoine du Vieux Saint-Maximin



Photographies N. Bernard 2012

### Tendances et risques

Les constructions récentes et rénovations conduites sur le Vieux Saint-Maximin semblent avoir respecté les volumes des maisons en place. Seules quelques maisons isolées du cœur se sont installées en bas de la pente du versant.

Figure 51 Respect des volumes maisons isolées en pied de versant



Photographies N. Bernard 2012

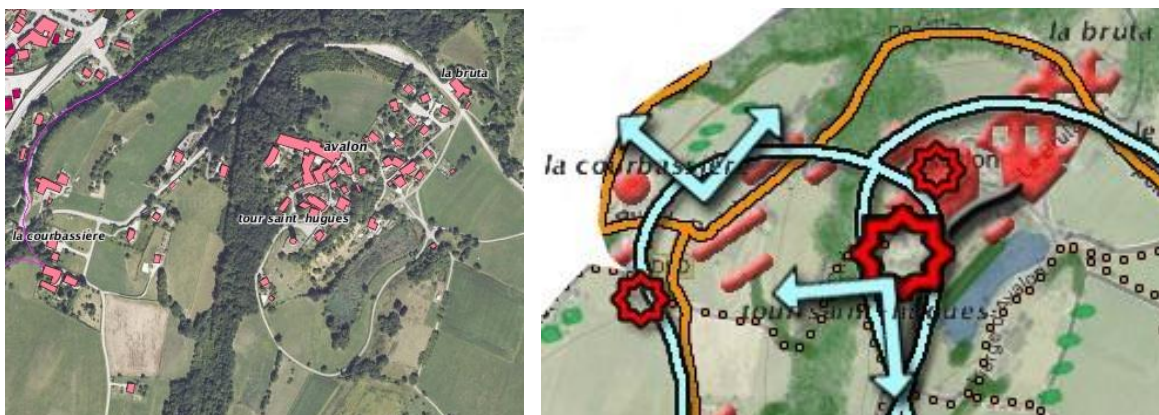


### 3.4.3 Avalon

Figure 52 Situation du hameau d'Avalon, vue en direction de la Dobo et Bramefarine



Perspective numérique Geoportail



Le hameau historique d'Avalon a été conservé dans son site de manière assez respectueuse. Malgré la construction d'un petit quartier pavillonnaire à son pied, l'espace libre qui le sépare du cœur moderne de Saint-Maximin est suffisamment large pour qu'on puisse encore imaginer le fonctionnement du village médiéval.

Figure 53 L'étang d'Avalon, granges et maisons

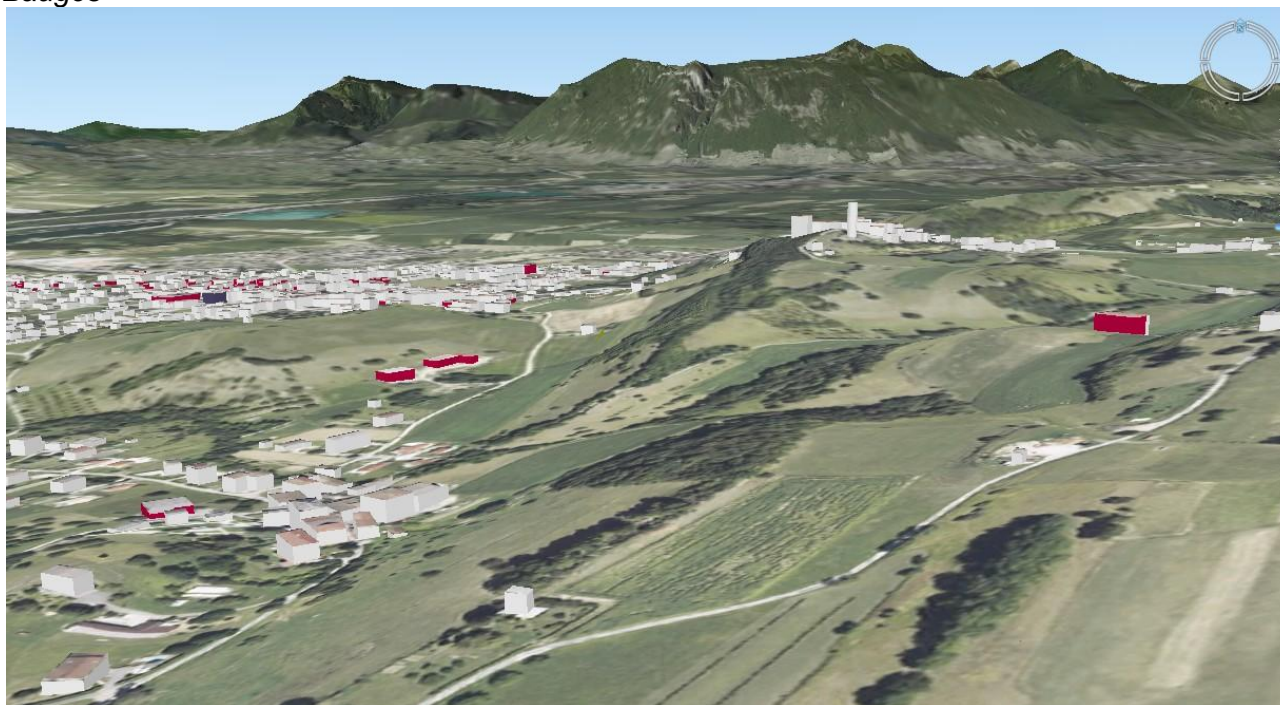


Photographies N. Bernard 2012

### Perception

La Tour est visible depuis les trois bassins visuels décrits précédemment, et depuis la plupart des points dégagés des abords de Pontcharra et des versants de Chartreuse.

*Figure 54 Situation dominante du hameau d'Avalon, vue depuis La Combe en direction des Bauges*



*Perspective numérique Geoportail*

### Risques

Les risques paysagers relevés dans le périmètre d'Avalon sont la présence de grosses maisons aux crépis clairs, qui s'égrènent sur la colline, et le défaut d'entretien du versant, parfois utilisé pour des dépôts d'objet divers.

*Figure 55 Maisons claires à-côté de la colline, objets dans le boisement de versant*



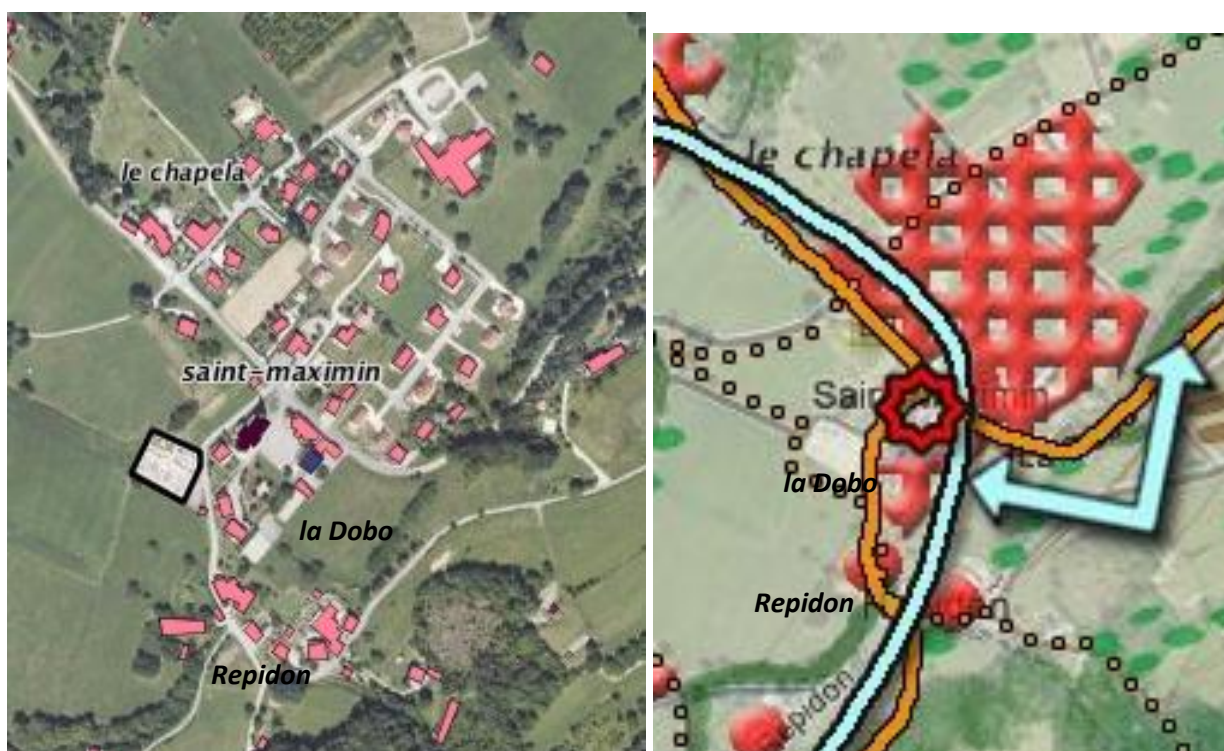
*Photographies N. Bernard 2012*

### 3.4.4 La Dobo et Répidon

Figure 56 Situation des hameaux constituant le "chef lieu" de St-Maximin, vue vers le nord



Perspective numérique Geoportail



Le chef-lieu est installé au milieu d'un plateau accueillant et ensoleillé, au profil légèrement concave. C'est le cœur de vie de la commune et le centre de gravité du territoire. Il comprend la mairie, l'école, l'église, le cimetière et le centre social. Pourtant ce n'est pas un noyau ancien. L'essentiel de son territoire est occupé par le lotissement très géométrique de la Dobo.

## Perception

On distingue quatre secteurs :

- le hameau de Répidon, compact à une situation de carrefour ;
- la Dobo, qui comprend les bâtiments sociaux et communaux, mais est cependant peu structuré ;
- le lotissement de la Dobo, d'allure banale aux maisons modernes, qui conduit au moderne centre de loisirs ;
- la ferme du Chapela.

L'ensemble est parfaitement lisible depuis le point de vue panoramique de la Tour Saint-Hugues. On distingue les différents types d'urbanisation, de part et d'autre des éléments centraux que sont l'église, le cimetière, la mairie.

*Figure 57 Vues sur le cœur du village de Saint-Maximin*



*Photographies N. Bernard 2012*

Le lotissement de la Dobo est visible en surplomb depuis la route. La mairie/école est enroulée dans le virage.

*Figure 58 Lotissement de la Dobo*



*Mairie enroulée du virage de la RD 9*



*Photographies N. Bernard 2012, GoogleMaps 2010*

*Figure 59 La place de l'église/mairie/école/salle polyvalente est réservée au stationnement*



*Photographies N. Bernard 2012*

## Tendances

La confortable superficie qui était disponible pour construire le lotissement de la Dobo a abouti à affecter de larges dimensions aux jardins. A Répidon, le regroupement en forme de hameau de maisons neuves petites et mitoyennes a permis de conserver une très bonne lisibilité à l'arrivée sur ce site central. Le clocher qui pointe entre les maisons accentue la clarté de cette entrée.

Figure 60 larges surfaces enherbées à la Dobo perception regroupée de Répidon



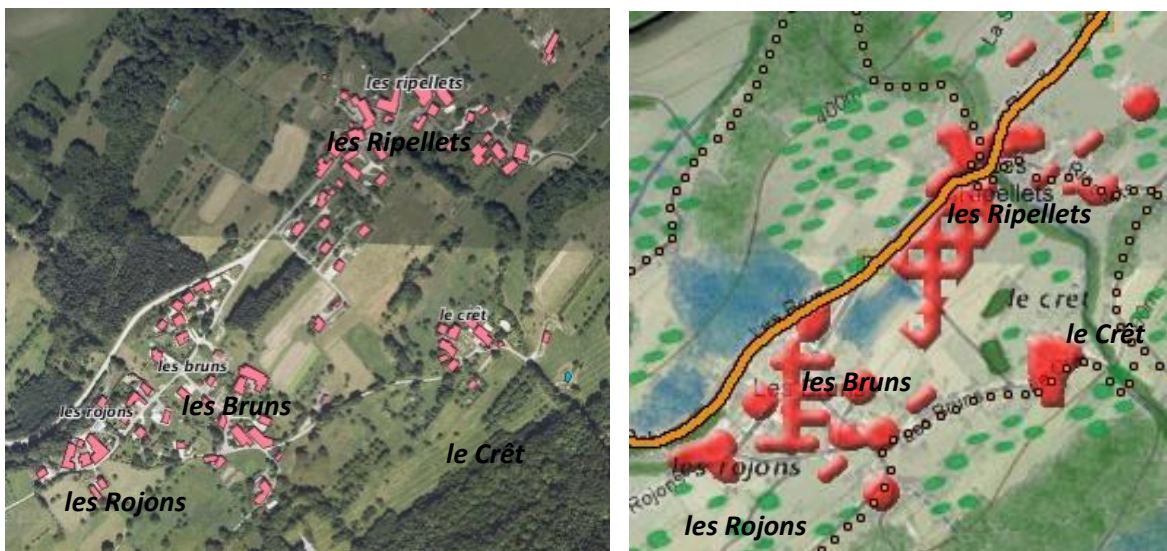
Photographies N. Bernard 2012

### 3.4.5 Les Bruns / le Crêt / Les Ripellets/les Rojons

Figure 61 Situation des hameaux les Rojons, les Bruns, le Crêt, les Ripellets, vers le nord



Perspective numérique Geoportail



La RD 9, qui file vers le Moutaret traverse en enfilade une suite de hameaux de Saint-Maximin. Ces quatre premiers hameaux ne sont pas aisément perceptibles par l'automobiliste, car ils se sont implantés le long de l'ancienne route, située plus haut que la RD9, sur un replat du relief.

#### Perception

Ce qu'on perçoit des hameaux, ce sont quelques maisons très serrées, qui construisent comme des couloirs au fil de la route. En fait, on ne perçoit du hameau des Bruns que les murs arrière des maisons. Les Ripellets, postés sur la route d'origine, est un hameau mieux individualisé. Son centre organisé autour d'une placette fait comme une respiration dans le parcours de la route vers le Moutaret. Vus depuis la Tour d'Avalon, ces hameaux constituent une ligne discontinue.

Figure 62 Traversé des Ripellets en venant de la Dobo



Photographies N. Bernard 2012

Figure 63 les Ripellets - le Crêt - les Bruns - les Rojons



Photographies N. Bernard 2012

### Patrimoine

- Aux Ripellets, il existe en sortie du hameau, en haut à droite, une ancienne vinaigrerie ou usine d'acétate, fonctionnant au XIXe siècle.
- Au Crêt, on peut profiter d'un superbe panorama orienté vers la Chartreuse, les coteaux des vins de Savoie, le Granier et ses éboulis. Il s'y trouve un ancien monastère d'où Saint-Hugues dirigea la paroisse. Ce prieuré conserve un porche, et de vieux murs à ouvertures ferrées. Périnel, médecin de Napoléon 1<sup>er</sup>, est né dans ce prieuré.
- Aux Bruns, il existe une magnanerie, et également un panorama.

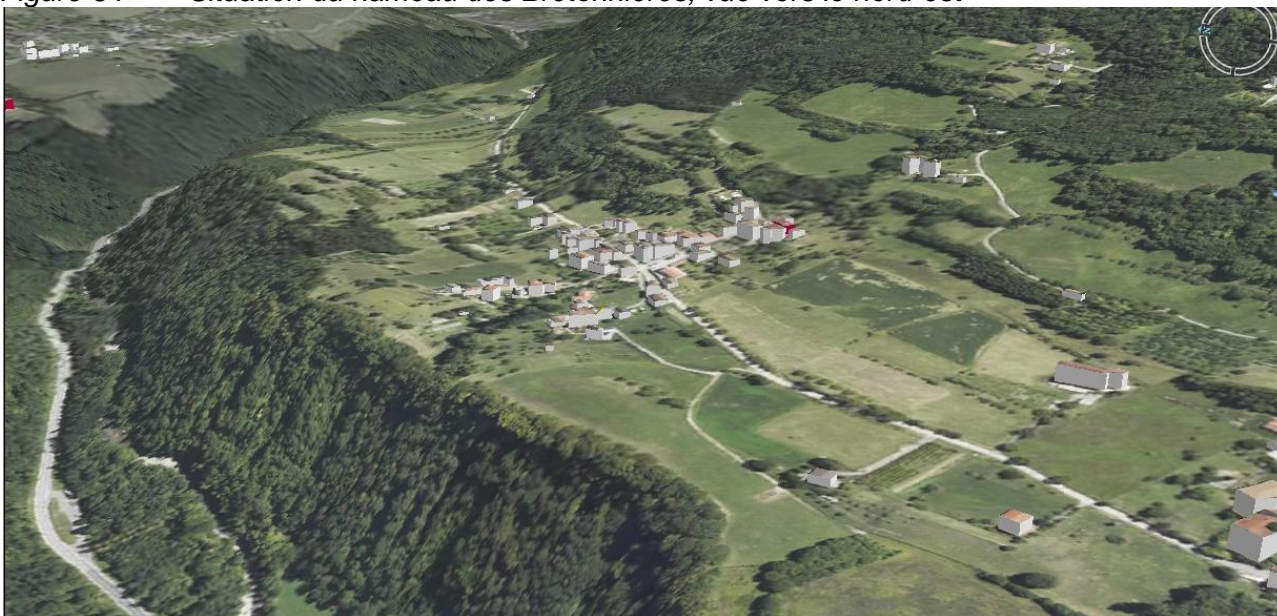
### Tendances

L'intérêt architectural et le fonctionnement des Ripellets sont négligés dans le traitement uniquement routier de leur traversée.

#### 3.4.6 Les Bretonnières

Le hameau des Bretonnières, en forme de croix sur la RD 9, est installé au centre d'un plateau qui semble lui donner de l'espace. Il est dominé par les groupements du Couvet et du Puillet.

Figure 64 Situation du hameau des Bretonnières, vue vers le nord-est



Perspective numérique Geoportail



### Perception

Le noyau est resté très compact, le long de rues transversales à la route. On n'observe pas de développement le long de la RD 9. L'entrée du hameau en venant de la Dobo se fait sans ambiguïté, car les maisons sont restées groupées.

Figure 65 *Entrée de hameau nette et lisible en paysage ouvert*



Photographie GoogleMaps 2010

### Patrimoine

Aux Bretonnières se trouve le bâtiment restauré d'une ancienne distillerie de kirsch, l'ancienne maison des Douanes avant l'annexion de la Savoie. On trouve aussi des séchoirs, des granges, des lavoirs et des fours dans des vieilles fermes.

Figure 66 *Patrimoine rural des Bretonnières*



Photographies N. Bernard 2012

### Tendances

Les maisons neuves ou restaurées ont conservé les volumes d'origine. On remarque la tendance à noyer les rues transversales pentues sous une large nappe de bitume.

Figure 67 *Conservation des volumes lors des restaurations, rues bitumées*



Photographies N. Bernard 2012



## 4. DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES

### 4.1 Dossier complet INSEE

#### Commune de Saint-Maximin (38426) - Dossier complet

##### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

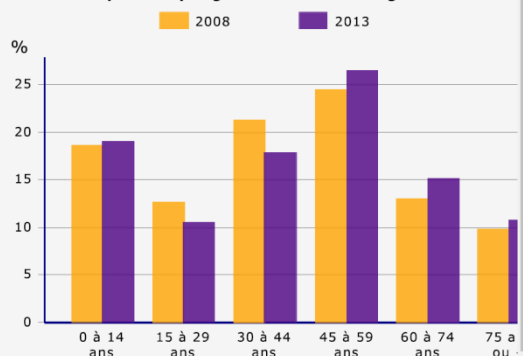
##### Commune de Saint-Maximin (38426)

##### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>638</b>	<b>100,0</b>	<b>620</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	122	19,1	116	18,7
15 à 29 ans	67	10,5	78	12,6
30 à 44 ans	114	17,9	132	21,3
45 à 59 ans	169	26,5	152	24,5
60 à 74 ans	97	15,2	81	13,1
75 ans ou plus	69	10,8	61	9,8

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

##### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

##### POP T3 - Population par sexe et âge en 2013

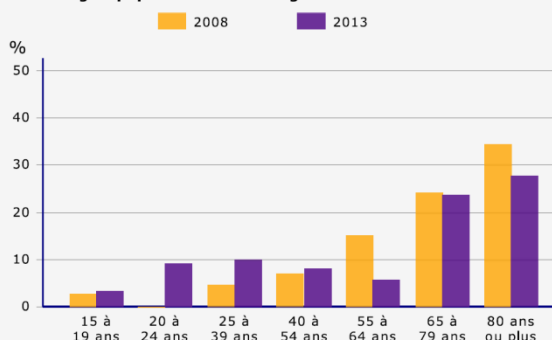
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>319</b>	<b>100,0</b>	<b>319</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	58	18,2	64	20,1
15 à 29 ans	39	12,2	28	8,8
30 à 44 ans	60	18,8	54	16,9
45 à 59 ans	89	27,9	80	25,1
60 à 74 ans	45	14,1	52	16,3
75 à 89 ans	26	8,2	37	11,6
90 ans ou plus	2	0,6	4	1,3
0 à 19 ans	74	23,2	80	25,1
20 à 64 ans	195	61,1	166	52,0
65 ans ou plus	50	15,7	73	22,9

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

##### :: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages

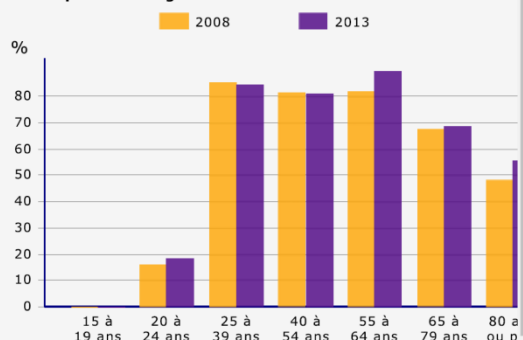
##### Commune de Saint-Maximin (38426)

##### FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



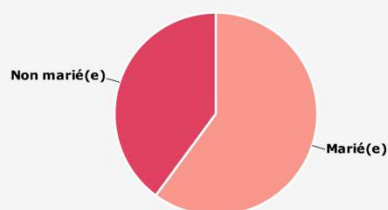
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

##### FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus en 2013**



Source : Insee, RP2013 exploitation principale

**Chiffres clés Emploi - Population active**

**Commune de Saint-Maximin (38426)**

**EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité**

	2013	2008
<b>Ensemble</b>	<b>393</b>	<b>392</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>77,6</b>	<b>76,5</b>
actifs ayant un emploi en %	72,0	71,9
chômeurs en %	5,6	4,6
<b>Inactifs en %</b>	<b>22,4</b>	<b>23,5</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,9	8,7
retraités ou préretraités en %	8,7	7,4
autres inactifs en %	5,9	7,4

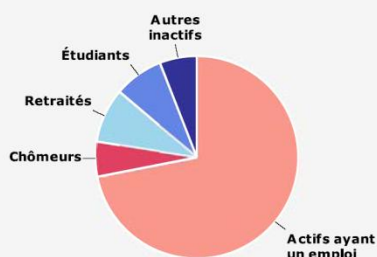
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2013**

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>393</b>	<b>305</b>	<b>77,6</b>	<b>283</b>	<b>72,0</b>
15 à 24 ans	54	23	42,6	19	35,2
25 à 54 ans	251	234	93,2	220	87,6
55 à 64 ans	88	48	54,5	44	50,0
<b>Hommes</b>	<b>211</b>	<b>169</b>	<b>80,1</b>	<b>157</b>	<b>74,4</b>
15 à 24 ans	30	13	43,3	11	36,7
25 à 54 ans	134	127	94,8	120	89,6
55 à 64 ans	47	29	61,7	26	55,3
<b>Femmes</b>	<b>182</b>	<b>136</b>	<b>74,7</b>	<b>126</b>	<b>69,2</b>
15 à 24 ans	24	10	41,7	8	33,3
25 à 54 ans	117	107	91,5	100	85,5
55 à 64 ans	41	19	46,3	18	43,9

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013**



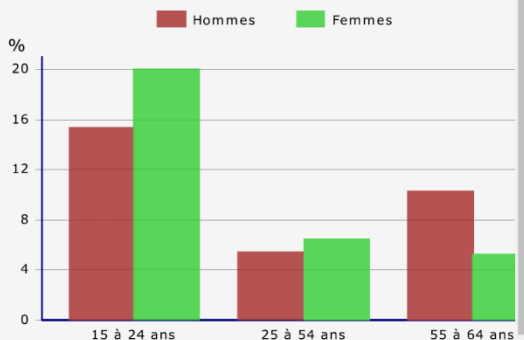
Source : Insee, RP2013 exploitation principale

#### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2013	2008
Nombre de chômeurs	22	18
Taux de chômage en %	7,2	6,0
Taux de chômage des hommes en %	7,1	6,0
Taux de chômage des femmes en %	7,4	6,0
Part des femmes parmi les chômeurs en %	45,5	44,4

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

#### EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale

#### EMP T5 - Emploi et activité

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	70	73
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	286	285
Indicateur de concentration d'emploi	24,5	25,6
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,7	60,1

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

#### EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>70</b>	<b>100,0</b>	<b>73</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>52</b>	<b>74,3</b>	<b>51</b>	<b>69,9</b>
dont femmes	26	37,2	20	27,6
dont temps partiel	19	27,2	17	23,3
<b>Non-salariés</b>	<b>18</b>	<b>25,7</b>	<b>22</b>	<b>30,1</b>
dont femmes	6	8,5	6	8,2
dont temps partiel	3	4,3	2	2,7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de travail.

### :: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi

#### Commune de Saint-Maximin (38426)

#### ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2013

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>286</b>	<b>100,0</b>	<b>19,9</b>	<b>44,4</b>
Salariés	235	82,2	22,6	45,1
Non-salariés	51	17,8	7,8	41,2

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

#### ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2013

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>159</b>	<b>100,0</b>	<b>127</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>129</b>	<b>81,1</b>	<b>106</b>	<b>83,5</b>
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	116	73,0	92	72,4
Contrats à durée déterminée	9	5,7	13	10,2
Intérim	1	0,6	0	0,0
Emplois aidés	2	1,3	0	0,0
Apprentissage - Stage	1	0,6	1	0,8
<b>Non-Salariés</b>	<b>30</b>	<b>18,9</b>	<b>21</b>	<b>16,5</b>
Indépendants	13	8,2	13	10,2
Employeurs	16	10,1	8	6,3
Aides familiaux	1	0,6	0	0,0

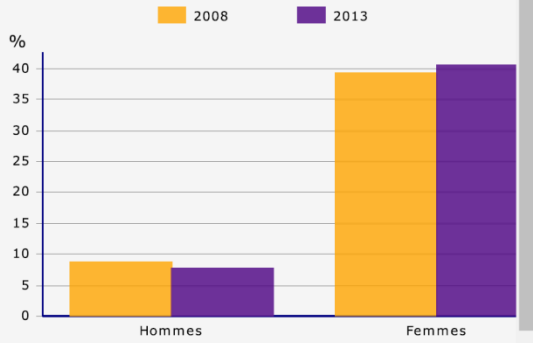
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

#### ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2013

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>128</b>	<b>7,0</b>	<b>105</b>	<b>40,0</b>
15 à 24 ans	11	9,1	7	28,6
25 à 54 ans	101	6,9	82	39,0
55 à 64 ans	16	6,3	16	50,0

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

**ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe**



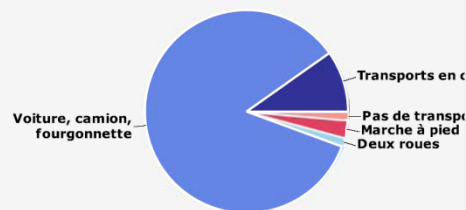
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales

**ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone**

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>286</b>	<b>100,0</b>	<b>285</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	39	13,6	38	13,3
dans une commune autre que la commune de résidence	247	86,4	247	86,7

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013**



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.  
Source : Insee, RP2013 exploitation principale

**Chiffres clés Logement**

**Commune de Saint-Maximin (38426)**

**LOG T2 - Catégories et types de logements**

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>303</b>	<b>100,0</b>	<b>284</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	264	87,1	253	89,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	18	5,9	20	7,0
Logements vacants	21	6,9	11	3,9
Maisons	286	94,4	271	95,4
Appartements	16	5,3	13	4,6

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces**

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>	<b>253</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	1	0,4	0	0,0
2 pièces	9	3,4	10	4,0
3 pièces	33	12,5	33	13,0
4 pièces	39	14,8	52	20,6
5 pièces ou plus	182	68,9	158	62,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

**LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales**

	2013	2008
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>5,2</b>	<b>5,0</b>
maison	5,3	5,1
appartement	2,9	2,8

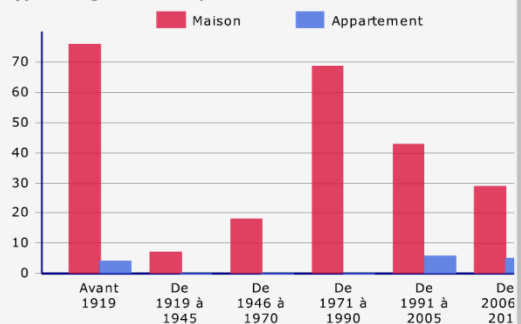
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

### LOG T5 - Résidences principales en 2013 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2011</b>	<b>258</b>	<b>100,0</b>
Avant 1919	81	31,4
De 1919 à 1945	7	2,7
De 1946 à 1970	18	7,0
De 1971 à 1990	69	26,7
De 1991 à 2005	49	19,0
De 2006 à 2010	34	13,2

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

### LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2011.

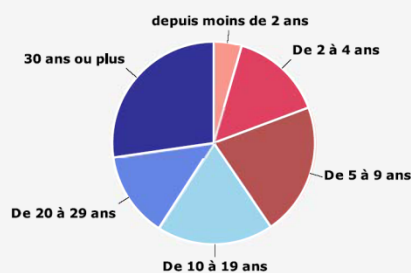
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

### LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2013

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>	<b>638</b>	<b>5,2</b>	<b>2,1</b>
Depuis moins de 2 ans	12	4,5	29	4,3	1,8
De 2 à 4 ans	39	14,8	101	4,6	1,8
De 5 à 9 ans	56	21,2	170	4,9	1,6
10 ans ou plus	157	59,5	338	5,4	2,5

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

### LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2013				2008	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>	<b>638</b>	<b>20,8</b>	<b>253</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	222	84,1	544	23,5	217	85,8
Locataire	34	12,9	80	5,8	27	10,7
dont d'un logement HLM loué vide	4	1,5	12	12,0	4	1,6
Logé gratuitement	8	3,0	14	11,8	9	3,6

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

### LOG T8M - Confort des résidences principales

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>	<b>253</b>	<b>100,0</b>
Salle de bain avec baignoire ou douche	259	98,1	247	97,6
Chauffage central collectif	2	0,8	7	2,8
Chauffage central individuel	99	37,5	109	43,1
Chauffage individuel "tout électrique"	54	20,5	47	18,6

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

### LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2013	%	2008	%
<b>Ensemble</b>	<b>264</b>	<b>100,0</b>	<b>253</b>	<b>100,0</b>
Au moins un emplacement réservé au stationnement	241	91,3	228	90,1
<b>Au moins une voiture</b>	<b>248</b>	<b>93,9</b>	<b>232</b>	<b>91,7</b>
1 voiture	84	31,8	78	30,8
2 voitures ou plus	164	62,1	154	60,9

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

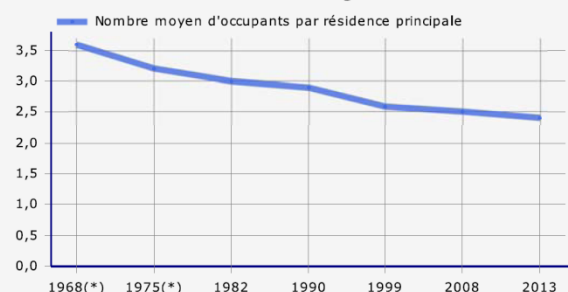
## POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,6	+1,1	+1,2	+1,4	+1,6	+0,6
due au solde naturel en %	-0,4	-0,6	-0,5	0,0	+0,4	+0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	+1,0	+1,7	+1,7	+1,4	+1,2	-0,1
Taux de natalité (‰)	8,8	6,2	6,1	11,0	10,8	11,8
Taux de mortalité (‰)	13,2	12,0	10,8	11,5	7,0	5,4

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

### FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

## LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013
<b>Ensemble</b>	<b>123</b>	<b>150</b>	<b>188</b>	<b>221</b>	<b>258</b>	<b>284</b>	<b>303</b>
Résidences principales	106	124	143	164	204	253	264
Résidences secondaires et logements occasionnels	9	10	13	31	41	20	18
Logements vacants	8	16	32	26	13	11	21

(\*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

## :: Chiffres clés Tourisme en 2016

### Commune de Saint-Maximin (38426)

#### TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2016

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

#### TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2016

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

### TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2016

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

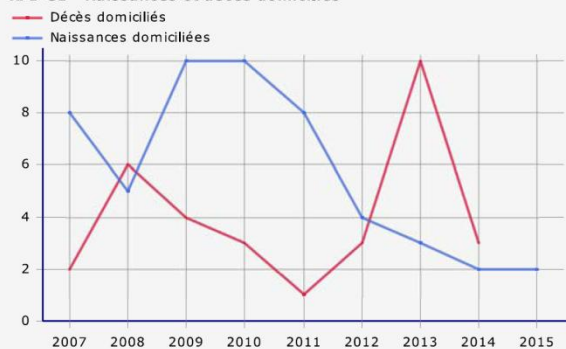
(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

### :: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2015

#### Commune de Saint-Maximin (38426)

##### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Avertissement : Les données 2015 sur les décès seront diffusées prochainement.  
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

### :: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2015

#### Commune de Saint-Maximin (38426)

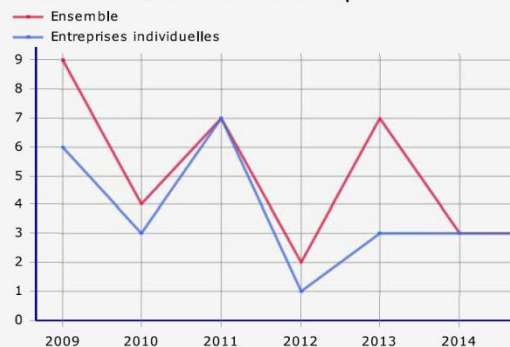
##### DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2015

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>
Industrie	1	33,3
Construction	0	0,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	1	33,3
Services aux entreprises	0	0,0
Services aux particuliers	1	33,3

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

##### DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

##### DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2015

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations d'entreprises
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>
Industrie	1	100,0
Construction	0	
Commerce, transport, hébergement et restauration	1	100,0
Services aux entreprises	0	
Services aux particuliers	1	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2015**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>36</b>	<b>100,0</b>
Industrie	4	11,1
Construction	12	33,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	4	11,1
Services aux entreprises	11	30,6
Services aux particuliers	5	13,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2015**

	Ensemble	%
<b>Ensemble</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>
Industrie	1	33,3
Construction	0	0,0
Commerce, transport, hébergement et restauration	1	33,3
Services aux entreprises	0	0,0
Services aux particuliers	1	33,3

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>37</b>	<b>100,0</b>
Industrie	4	10,8
Construction	12	32,4
Commerce, transport, hébergement et restauration	4	10,8
Services aux entreprises	11	29,7
Services aux particuliers	6	16,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2014**

**Commune de Saint-Maximin (38426)**

**CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>56</b>	<b>100,0</b>	<b>42</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3	5,4	3	0	0	0	0
Industrie	4	7,1	3	1	0	0	0
Construction	13	23,2	8	5	0	0	0
Commerce, transports, services divers	30	53,6	24	5	1	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	3	5,4	3	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	6	10,7	4	1	1	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.



## 4.2 Habitat

### Le parc de logements

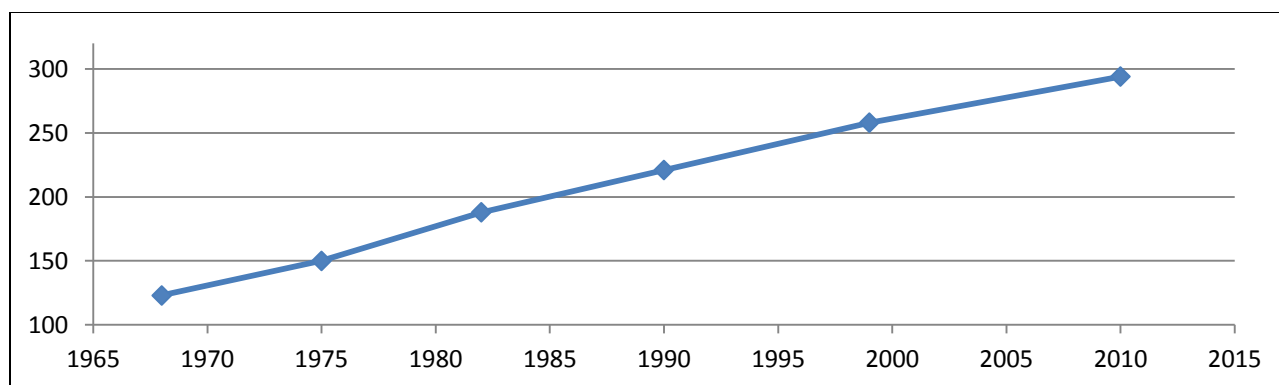
#### 4.2.1 Evolution du parc de logement communal entre 1968 et 2009

Depuis 1968 le parc de logements de Saint-Maximin s'est accru de 171 logements, soit une augmentation de 139%. L'évolution est similaire sur le canton de Goncelin, où le nombre de logement a augmenté de 150% sur la même période. Dans le même temps la population a augmenté de 67%.

Tableau 1. *Evolution du parc de logements communal*

	1968	1975	1982	1990	1999	2010
Nb total de logement	123	150	188	221	258	294

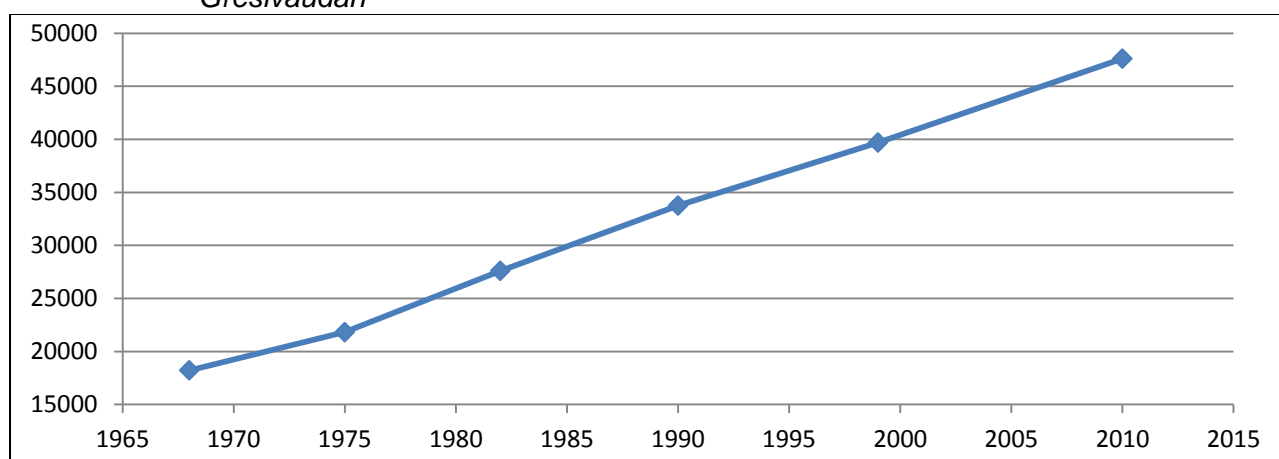
Source INSEE, recensements de la population 2010 et données communales



Source INSEE, recensements de la population 2010

Sur le territoire de la Communauté de communes du pays du Grésivaudan, l'augmentation du nombre de logements a été encore plus forte avec + 161%. Le développement de l'urbanisation est plus fort au sud du territoire que dans le haut Grésivaudan.

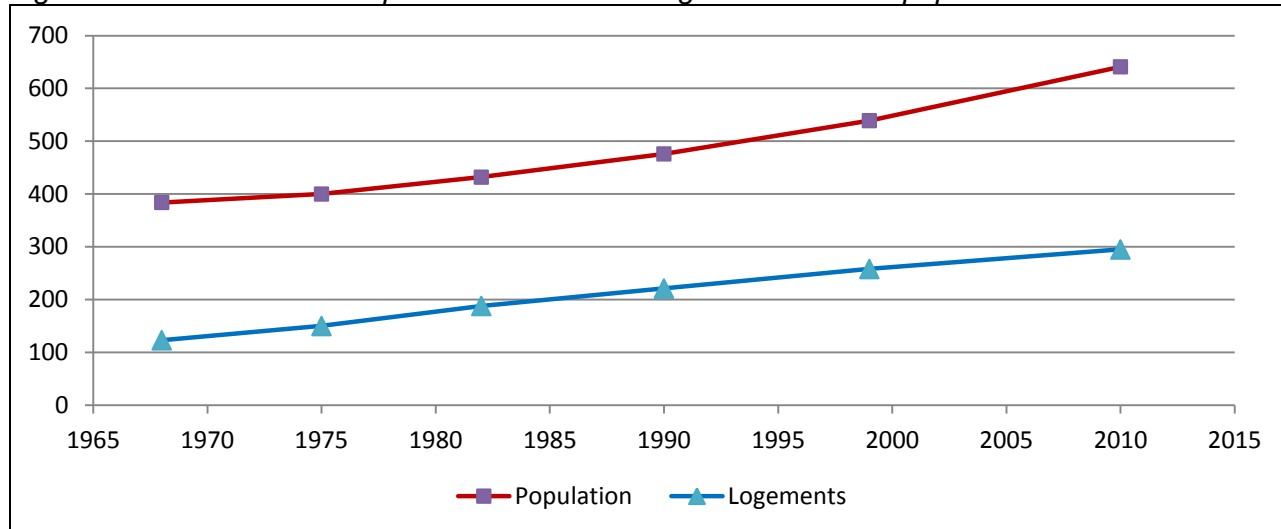
Tableau 2. *Evolution de la construction au sein de la Communauté de communes du pays du Grésivaudan*



Source INSEE, recensements de la population 2010

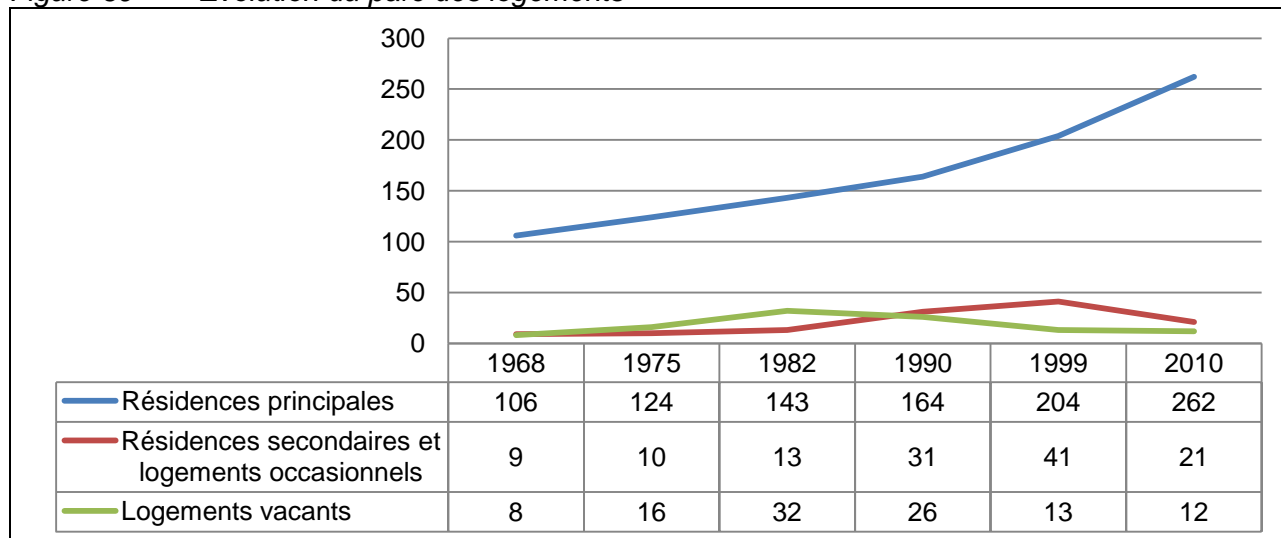
L'évolution comparée du nombre de logements et de la population indique que, sur la dernière décennie, la population croît légèrement plus rapidement que le nombre de logement. C'est principalement en raison de la diminution du nombre des résidences secondaires et de la taille des ménages.

Figure 68 Evolution comparée du nombre de logements et de la population entre 1968 et 2010



Sources : INSEE recensement de la population 2010 et données communales

Figure 69 Evolution du parc des logements



Source INSEE, recensements de la population 2010

Le nombre de résidences principales a augmenté entre 1999 et 2010 aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage, ainsi elles représentent 89% du parc des logements en 2010 contre 79.1% en 1999. Bien qu'en valeur absolue, le nombre de résidences secondaires ait augmenté, leur part dans l'ensemble du parc de logement a nettement régressé. La tendance est la même pour les logements vacants mais dans une moindre mesure.

Tableau 2 Répartition du parc des logements

	2010	%	1999	%
Résidences principales	262	89	204	79.1
Résidences secondaires et logements occasionnels	21	7.1	41	15.9
Logements vacants	12	3.9	13	5

Source INSEE, recensements de la population 2010

#### 4.2.2 Un parc de logements récents important

Les données de l'INSEE utilisables datent de 2008. Elles ne sont plus représentatives de la situation actuelle. Depuis 2005, ce sont 62 logements qui ont été construits, soit 21 % du parc de résidences principales. Les résidences principales construites entre 1949 et 2005 représentent 59,9% du parc et celles construites avant 1949 constitue 40,1% de l'ensemble. Depuis 2009, selon les données communales, ce sont probablement une trentaine de résidences principales supplémentaires qui ont été construites. En 2010, le parc de résidences principales construites après 2005 représente donc 11,4 % de l'ensemble.

Tableau 3 Résidences principales en 2008 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2006	232	100,0
Avant 1949	93	40,1
De 1949 à 1974	38	16,4
De 1975 à 1989	49	21,1
De 1990 à 2005	52	22,4

Source : INSEE recensement 2008

#### 4.2.3 Un parc de logements quasi exclusivement constitué de maisons

Le nombre de maisons a augmenté, passant de 86% de l'ensemble du parc des logements en 1999 à 95.4% en 2010 alors que le nombre d'appartement a nettement diminué, 11.6% en 1999 et 4.6% en 2010. L'évolution du type de logement est complètement différente sur le canton de Goncelin ; la répartition entre les maisons et les appartements est restée stable sur la période (environ 60% de maison et 40% d'appartements).

Tableau 4 Evolution des différents types de logements

	2010	%	1999	%
Maisons	281	95.4	222	86
Appartements	13	4.6	30	11.6

Source : INSEE recensement 2010

#### 4.2.4 Des grands logements

Les résidences principales comptent en moyenne 5 pièces. Il n'y a pas de changement entre 1999 et 2010 pour ce qui concerne les maisons. La diminution du nombre de pièces pour les appartements est consécutive à la réalisation de plusieurs petits logements, qui compte tenu du faible nombre total d'appartement, est à relativiser. Il faudra regarder la tendance à plus long terme.

Tableau 5 Nombre de pièces par résidence principale

	1999	2010
Ensemble des résidences principales	5	5
maison	5.1	5.1
appartement	4.4	2.8

Source INSEE, recensements de la population 2010

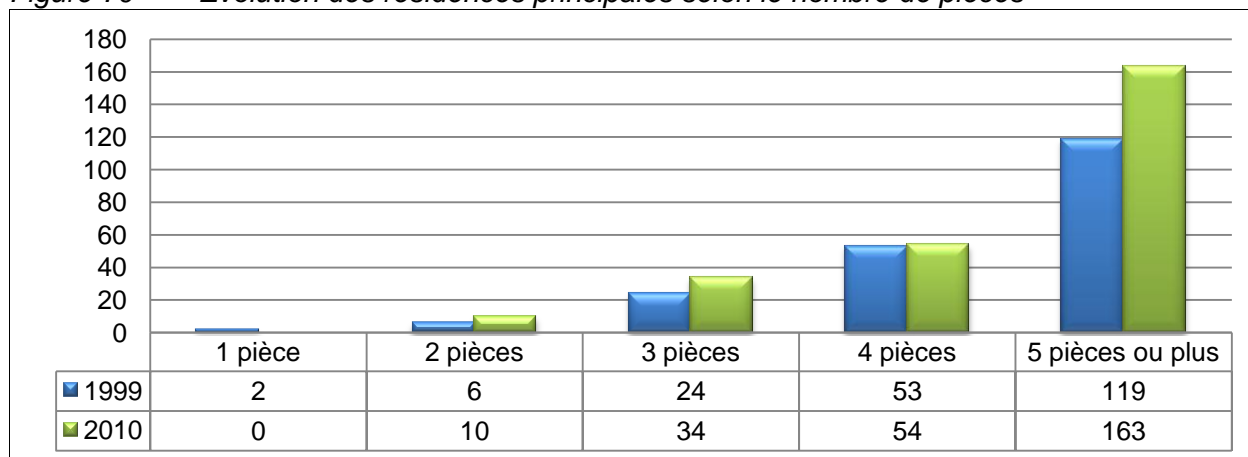
Les appartements constituant des résidences principales sont récents. 9 d'entre eux ont été construits entre 1990 et 2005.

Tableau 6 Résidences principales en 2008 selon le type de logement et la période d'achèvement

	Maison	Appartement
avant 1949	89	4
1949 à 1974	38	0
1975 à 1989	49	0
1990 à 2005	43	9

Source : INSEE recensement 2008

Figure 70 Evolution des résidences principales selon le nombre de pièces

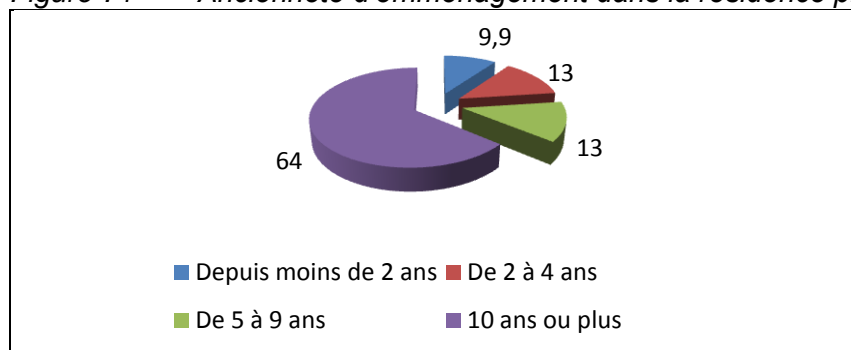


Source INSEE, recensements de la population 1999 et 2010

#### 4.2.5 La majorité des ménages a emménagé depuis plus de 10 ans

En 2010, 64 % des ménages ont emménagé dans leurs logements depuis plus de 10 ans. Ils sont seulement 18,9 % à avoir emménagé depuis moins de 5 ans.

Figure 71 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2009



Source INSEE, recensements de la population 2010

#### 4.2.6 Les propriétaires occupants sont majoritaires

En 2010, les propriétaires sont bien plus nombreux que les locataires, 85.8% contre 10.7%. Entre 1999 et 2010, la répartition du statut d'occupation des résidences principales n'a pas évolué. Les propriétaires sont toujours majoritaires, les locataires d'un logement HLM sont très peu nombreux.

Tableau 3. Evolution du statut d'occupation des résidences principales

	2010				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	262	100	641	21.6	204	100
Propriétaire	224	85.8	561	23.7	174	85.3
Locataire	28	10.7	62	6.4	23	11.3
dont d'un logement HLM loué vide	4	1.6	11	11.5	4	2
Logé gratuitement	9	3.6	18	16.8	7	3.4

Source INSEE, recensements de la population 2010

#### 4.2.7 Toujours plus de voitures

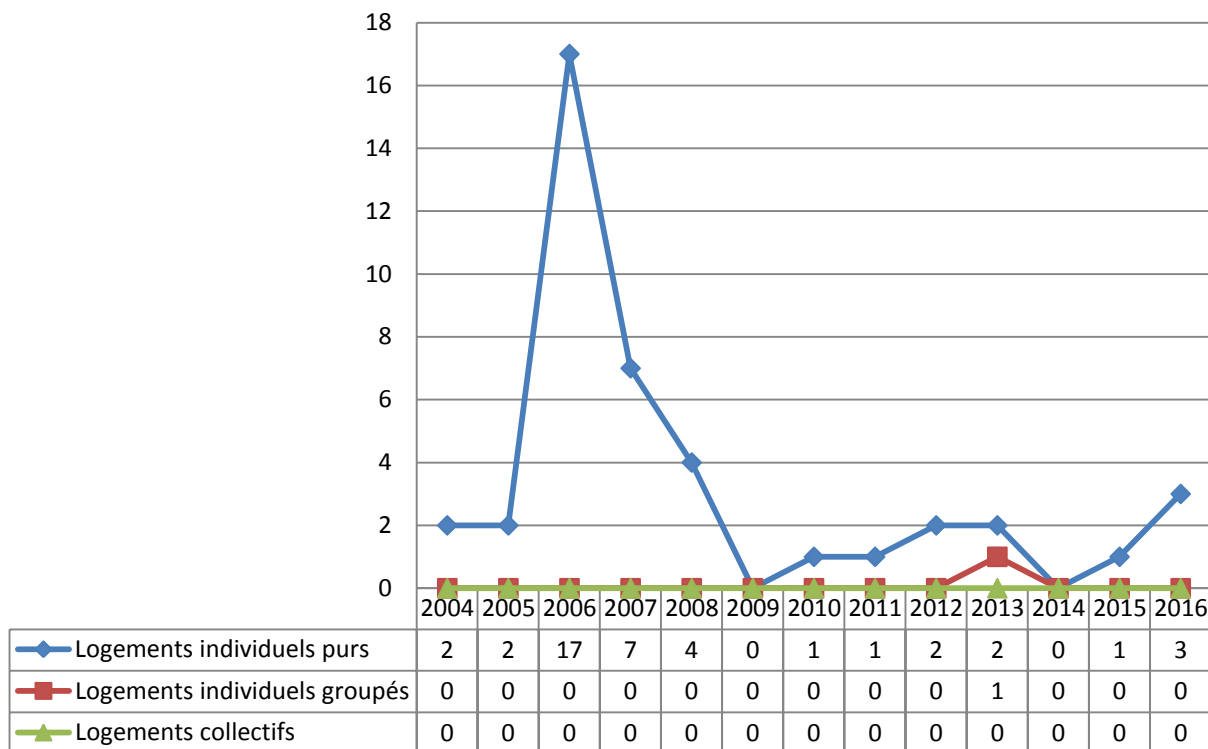
En 2010, 91.7% des ménages possèdent au moins une voiture, ils étaient 92.7% en 1999. Le taux de motorisation des ménages est très important à Saint-Maximin, caractéristique des communes rurales. Cependant on note une légère diminution de ce taux sur la période 1999-2010, ceci est peut-être dû au développement des transports en commun et à la proximité de la ville de Pontcharra.

Tableau 7 Équipement automobile des ménages

	2010	%	1999	%
1 voiture	81	30.8	74	36.3
2 voitures ou plus	159	60.9	115	56.4

Source INSEE, recensements de la population 2010

#### 4.2.8 Les logements commencés sur la période 2004 2016



Source données SITADEL

Commune de Saint-Maximin  
données SITADEL logements commencés

	Logements individuels purs	Logements individuels groupés	Logements collectifs	Total nombre de logements
<b>2004</b>	2	0	0	2
<b>2005</b>	2	0	0	2
<b>2006</b>	17	0	0	17
<b>2007</b>	7	0	0	7
<b>2008</b>	4	0	0	4
<b>2009</b>	0	0	0	0
<b>2010</b>	1	0	0	1
<b>2011</b>	1	0	0	1
<b>2012</b>	2	0	0	2
<b>2013</b>	2	1	0	3
<b>2014</b>	0	0	0	0
<b>2015</b>	1	0	0	1
<b>2016</b>	3	0	0	3
<b>total</b>	<b>42</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>43</b>

#### 4.2.9 Les objectifs de production de logements

Figure 72 Les objectifs de production à l'échéance du PLH

Ville	Programmation tous logements		Programmation logements locatifs sociaux		Part programmée de logements sociaux dans la production totale de logement de la commune
	Objectif de production en moyenne annuelle	Objectif de production pour la durée du PLH	Objectif de production en moyenne annuelle	Objectif de production pour la durée du PLH	
Chamrousse	5	30	0,3	2	6,7%
Hurtières	2	12	0,3	2	16,7%
La Chapelle-du-Bard	7	42	0	0	0,0%
La Combe-de-Lancey	6	36	1	6	16,6%
La Ferrière	2	12	0,7	4	33,3%
Laval	6	36	1	6	16,7%
Le Moutaret	1,5	9	0	0	0,0%
Les Adrets	10,5	63	0,3	2	3,2%
Morêtél-de-Mailles	6	36	1,7	10	27,8%
Pinsot	1	6	0	0	0,0%
Revel	4,5	27	0,7	4	14,8%
Saint-Bernard-du-Touvet	4	24	1	6	24,2%
Sainte-Agnès	1,5	9	0	0	0,0%
Sainte-Marie-du-Mont	1	6	0,3	2	33,3%
Saint-Hilaire-du-Touvet	7	42	0	0	0,0%
Saint-Jean-le-Vieux	2,5	15	0	0	0,0%
Saint-Maximin	3,5	21	0	0	0,0%
Saint-Mury-de-Monteymond	3	18	0	0	0,0%
Saint-Pancrasse	3	18	2,7	16	88,9%
Theys	12,5	75	1,7	10	13,3%
<b>TOTAL</b>	<b>89,5</b>	<b>537</b>	<b>11,7</b>	<b>70</b>	<b>13,6%</b>

Les objectifs de production sont à échéance du PLH ; les chiffres annuels sont des moyennes données à titre indicatif. Dans la mesure où il n'est pas fixé d'objectif de production de logements locatifs sociaux pour la commune, il n'y a pas de répartition prévisionnelle des logements locatifs sociaux par type de financement.

#### 4.2.10 Le parc de logements locatifs publics de Saint-Maximin

Ces opérations totalisent 4 logements soit 1,6 % des résidences principales. Les logements sont situés à Repidon.

#### 4.2.11 Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), constituent un outil d'intervention publique mis en place sur des territoires conjuguant des difficultés liées à l'habitat privé (logement insalubres, problèmes de santé publique, économie d'énergie dans les logements, copropriété en grande difficulté).

Le maître d'ouvrage est la Communauté de communes du Grésivaudan. Le programme a été signé le 31 03 2017 et expirera au 30 03 2020.

## 4.3 Analyse de la consommation d'espace

### 4.3.1 Evolution de la tache urbaine

L'évolution de la tache urbaine permet d'appréhender la consommation d'espace.<sup>1</sup>

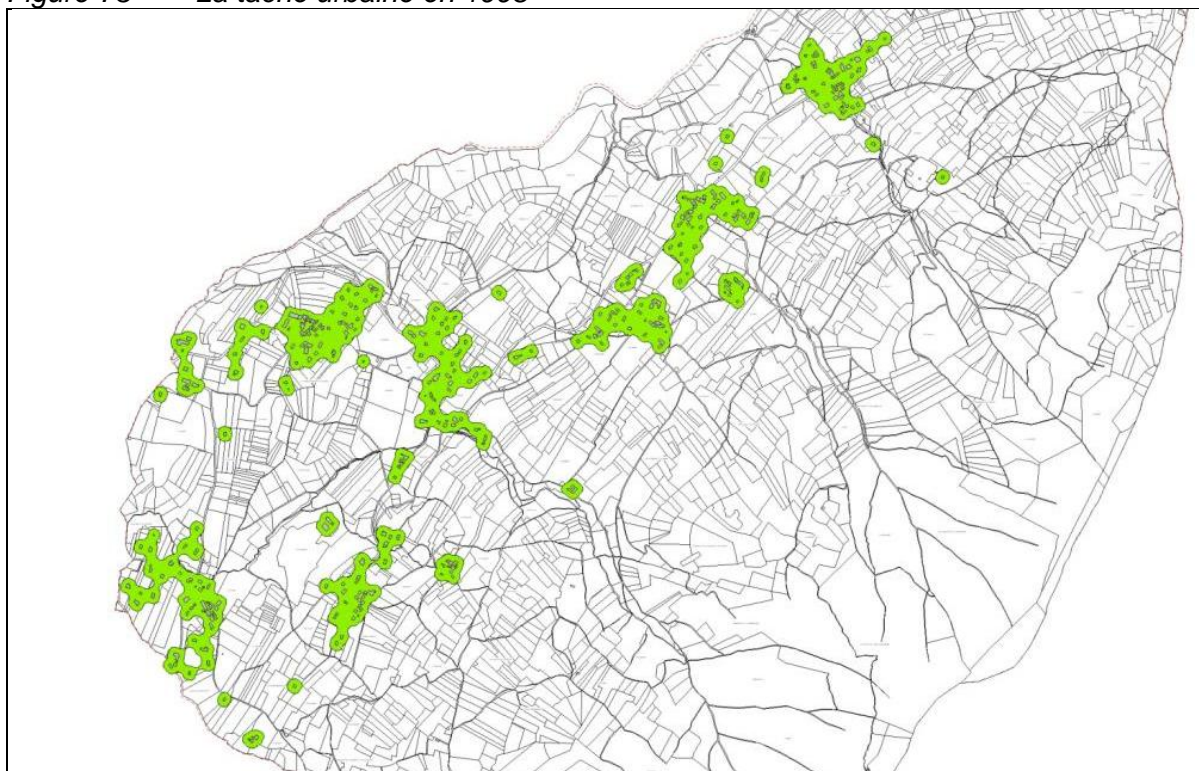
L'analyse de la tache urbaine ne prend pas en considération le classement des terrains au POS en vigueur. Elle prend en compte l'évolution des terrains non urbanisés qu'il s'agisse de terres arables, des terres agricoles cultivées, des friches ou des espaces forestiers.

L'interprétation des photos aériennes de la commune a permis de définir la tache urbaine sur périodes 1998, 2003, 2009.

L'analyse a porté sur l'ensemble du territoire communal.

En 1998, les nouvelles constructions se développent autour de l'urbanisation existante.

Figure 73 La tache urbaine en 1998



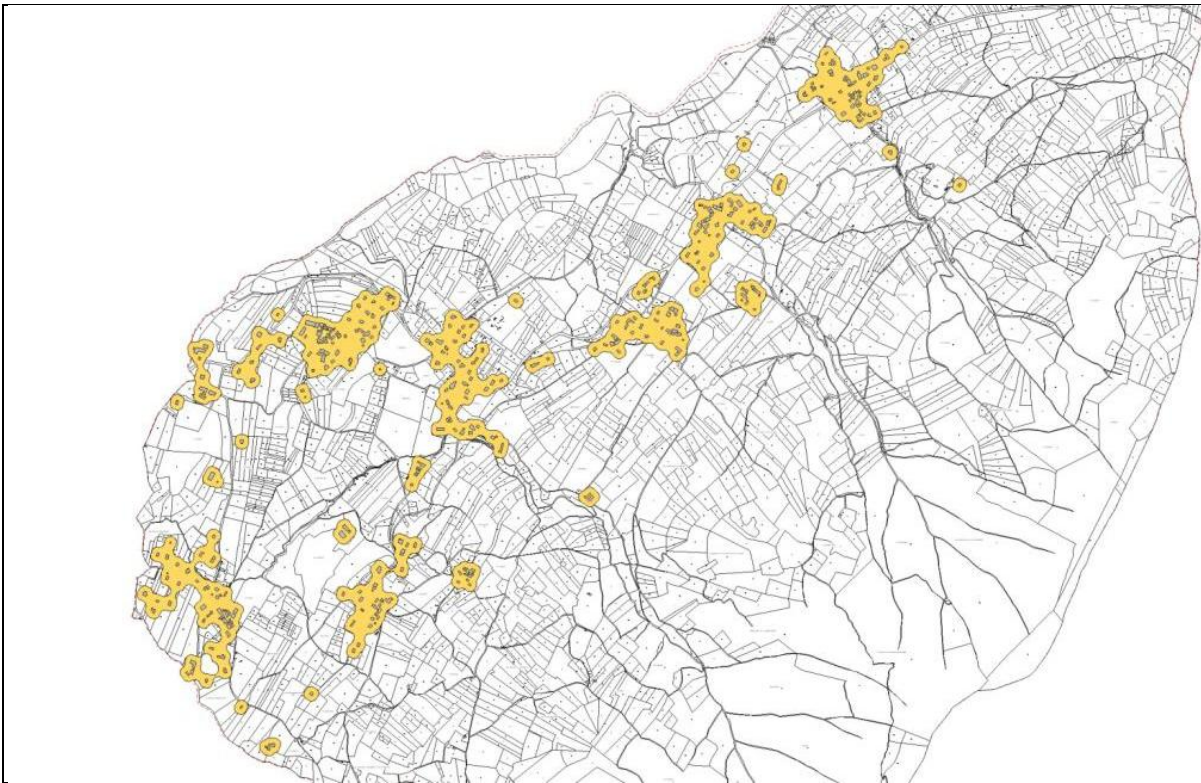
Source : analyse PBR

En 2003, les nouvelles constructions se développent autour de l'urbanisation existante sans modifier sensiblement le paysage bâti.

Figure 74 La tache urbaine en 2003

<sup>1</sup> Définition de l'indicateur (dilatation/érosion) : une dilatation de 40 m est appliquée sur chaque bâtiment pour détecter les proximités et tenir compte de l'artificialisation du terrain lié à la construction ; une érosion de 20 m permet de limiter la tache urbaine aux éléments distants de plus de 40 m.

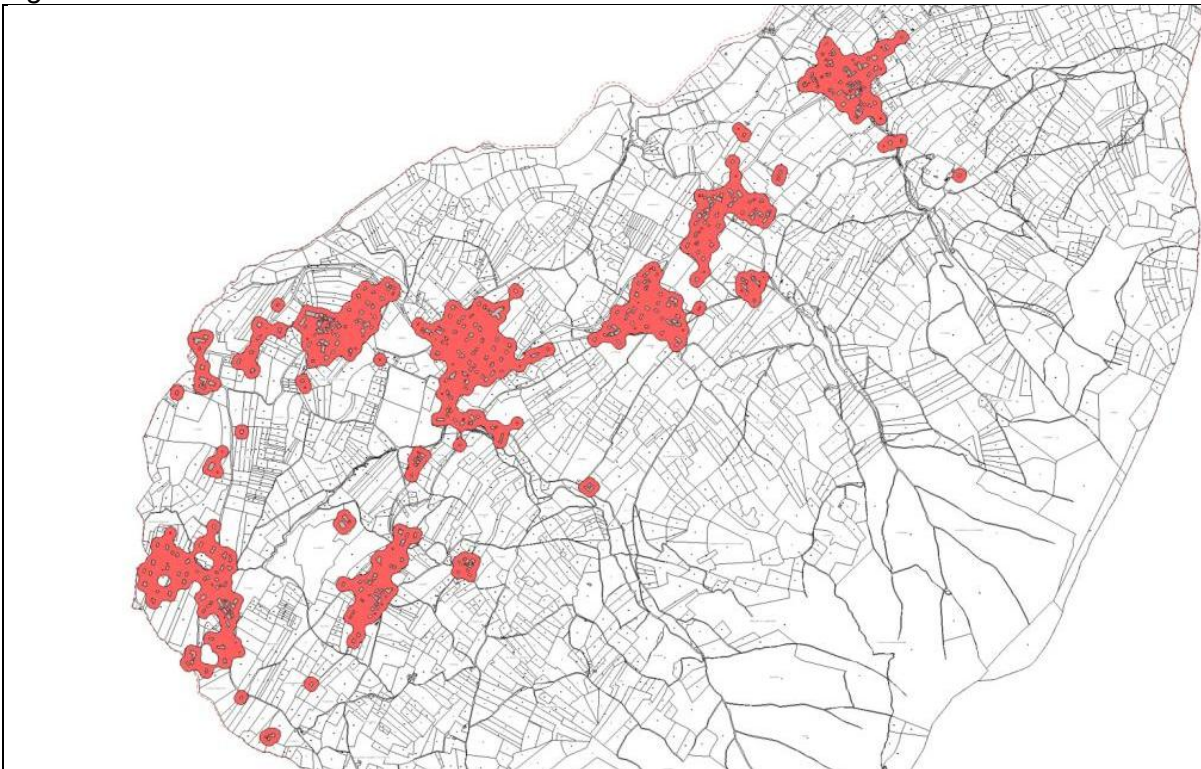




Source : analyse PBR

En 2009, le développement se poursuit et les regroupements limitent les trouées. Les hameaux grossissent sans entraîner le mitage général de l'espace agricole. La commune comprend désormais 7 hameaux principaux qui sont La Combe, le Vieux Saint-Maximin, Avalon, Repidon les Rojons, les Ripellets et les Bretonnières.

Figure 75 La tache urbaine en 2009



Source : analyse PBR

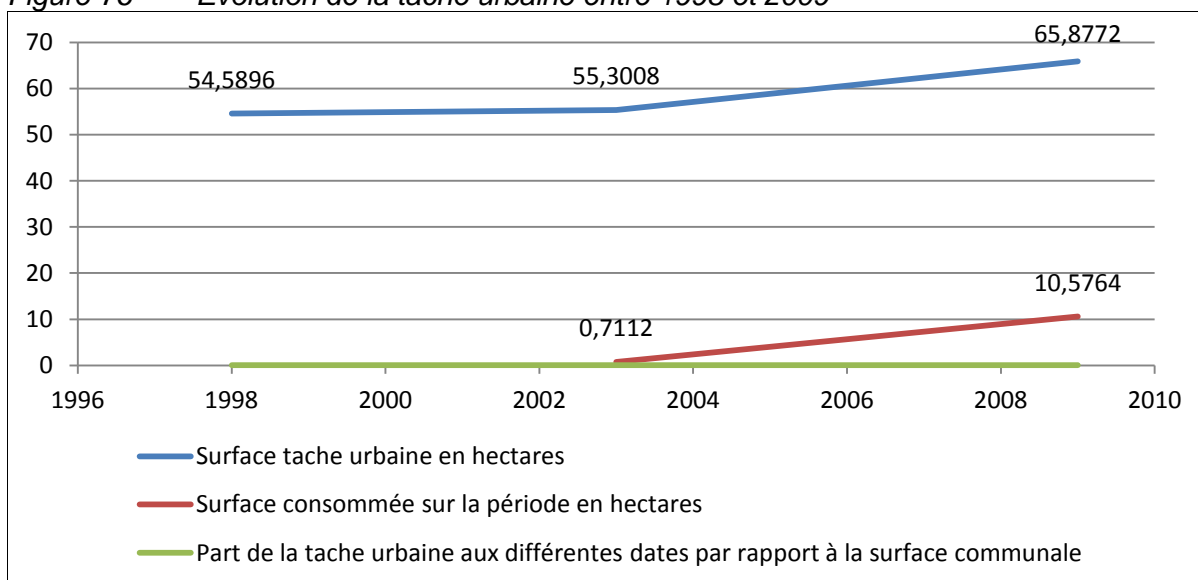
#### 4.3.2 Bilan quantitatif

Tableau 4. Bilan quantitatif de l'aire de la tache urbaine

	Surface tache urbaine	Surface consommée sur la période en m <sup>2</sup>	Part de la tache urbaine aux différentes dates par rapport à la surface communale
<b>1998</b>	545896		5,24%
<b>2003</b>	553008	7112	5,3%
<b>2009</b>	658772	105764	6,32%

Source : Etude PBR

Figure 76 Evolution de la tache urbaine entre 1998 et 2009



Source : Etude PBR

Tableau 5. Evolution de la tache urbaine et des logements

	Surface tache urbaine	Surface consommée sur la période en m <sup>2</sup>	Nombre de logement estimé	Nombre de logement estimé sur la période
<b>1998</b>	545896		255	
<b>2003</b>	553008	7112	269	15
<b>2009</b>	658772	105764	290	21

Source : Etude PBR

Sur la période 1998 – 2009, l'augmentation de la population est estimée à 99 habitants. Le nombre de logements nouveaux est estimé à 36. Le nombre d'habitants par logement nouveau est de 2,75. La tache urbaine a augmenté de 20,7%. La surface consommée est de 17,6 ha. En 2009, elle représente 6,32% du territoire communal. La consommation moyenne est de 4911 m<sup>2</sup> / nouvel habitant.

La tache urbaine est estimée à 69,08 ha en 2017.

#### 4.3.3 Bilan qualitatif

Sur la période 2009 – 2012, la consommation d'espace s'est accélérée. Il faut cependant relativiser les causes de ce phénomène. En effet, plusieurs explications sont à mettre en avant. La construction du centre de loisir intercommunal entraîne une évolution de la tache urbaine importante. Par ailleurs, certaines extensions concernent des bâtiments agricoles.

D'autre part, les nouvelles constructions sont en majorité réalisées à la périphérie de l'enveloppe urbanisée et elles ont donc un impact plus fort que si elles consistaient au remplissage de dents creuses par exemple.

L'urbanisation a conduit à la construction d'habitations majoritairement. Les nouvelles constructions sont principalement réalisées soit sous la forme de lotissements composés d'habitat individuel soit par dédoublement parcellaire. Il n'y a pas eu d'opération de renouvellement urbain, ni d'opération d'aménagement respectant un schéma de cohérence général.

Les terrains qui ont muté sont situés au contact de l'urbanisation existante et sont soumis à la pression foncière. Ce sont des terrains qui sont entretenus soit par la profession agricole, quand les parcelles sont suffisamment importantes, soit par les résidents eux-mêmes.

Les espaces forestiers n'ont pas été impactés.

Il n'y a pas eu de développement d'activité économique autre qu'agricole.

## 5. ACTIVITES ECONOMIQUES

### 5.1 L'économie sur le territoire de la Communauté de communes Le Grésivaudan

D'après le site : [www.le-gresivaudan.fr/](http://www.le-gresivaudan.fr/)

Au cœur du sillon alpin, la vallée du Grésivaudan reliant Grenoble à Chambéry est une voie d'accès propice aux échanges économiques. Terre d'accueil pour des chefs d'entreprises novateurs, le Grésivaudan allie un tissu économique varié à une qualité de vie recherchée.

#### Tradition industrielle

Le partenariat actif entretenu avec les centres de recherche et le monde universitaire grenoblois a favorisé l'accueil du deuxième site industriel de France : STMicroelectronics à Crolles. Le territoire accueille notamment les entreprises Schneider Electric, Soitec, Teisseire et Wheelabrator.

#### Innovation

Le centre d'excellence dans les micros et nanotechnologies avec le CEA-LÉTI [1], et le Pôle de Compétitivité Minalogic confèrent au territoire un rayonnement mondial. D'autres activités de pointe se développent dans l'informatique (INRIA [2]), les bios technologies (Nanobio), les énergies renouvelables (Tennerdis), et les services.

La proximité des pôles universitaires et de recherches, les nombreuses écoles d'ingénieurs, les établissements scolaires professionnels permettent de disposer d'un personnel formé et diversifié.

#### Un tissu économique varié

Ce territoire bénéficie d'un développement économique équilibré. Si l'activité économique est marquée par la forte croissance de la haute technologie (avec notamment des entreprises leaders telles que STMicroelectronics, Soitec...), les effets d'entraînement de cette filière industrielle sur le reste de l'économie sont considérables. Le Grésivaudan connaît en effet une spectaculaire progression de l'emploi depuis une dizaine d'année où l'industrie occupe une place de choix avec 40% de l'emploi salarié privé.

Le site Crolles Bernin est le premier site français en matière d'investissement industriel. Il a connu une création de l'ordre de 6000 emplois en moins de 10 ans. Montbonnot bénéficie également d'une forte concentration d'emplois avec la zone d'activité Inovalée, grâce au développement de l'informatique, du logiciel et autres services aux entreprises (nettoyage, sécurité, siège administratif.) Enfin, Pontcharra est le troisième pôle économique du secteur.

La haute technologie côtoie les filières traditionnelles issues d'un passé industriel (papeterie, chimie, aluminium, textile, métallurgie) qui n'ont pas été épargnées par les restructurations. De nouvelles activités se développent comme les technologies de l'Information (TIC), le bâtiment, la recherche privée, l'ingénierie technique, et les services.

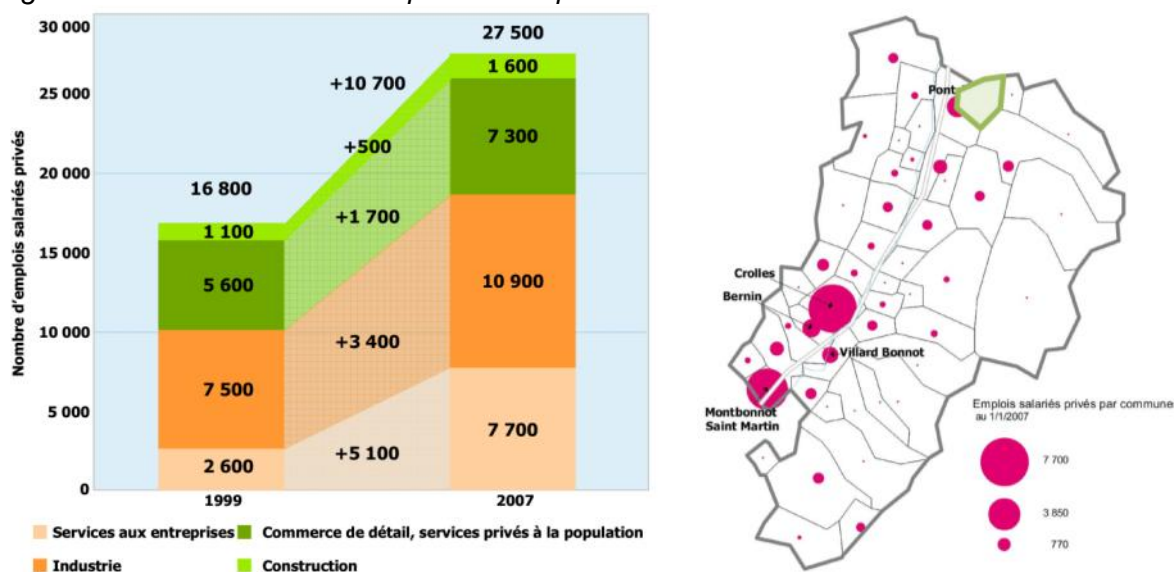
La structure des activités économiques du Grésivaudan se caractérise par :

- un poids élevé de l'industrie : 40% de l'emploi salarié privé, contre 36% dans le Voironnais-Chartreuse, 24% seulement dans l'Agglomération Grenobloise et 20% au niveau national.
- un niveau de services aux entreprises comparable à celui de l'Agglomération Grenobloise ou à la moyenne française (28% de l'emploi salarié privé) mais supérieur à celui du Voironnais-Chartreuse (23%).

Le Grésivaudan est un territoire où l'économie productive emploie les deux tiers des salariés dans le secteur privé (contre 60% dans le Voironnais-Chartreuse et 52% dans l'Agglomération Grenobloise). Par voie de conséquence, les activités résidentielles, et plus précisément le

commerce de détail et les services privés à la population, sont sous-représentés dans l'emploi du Grésivaudan (26% de l'emploi salarié privé, contre 31% dans le Voironnais-Chartreuse et 40% dans l'Agglomération Grenobloise).

Figure 77 Évolution de l'emploi salarié privé du Grésivaudan 1999-2007



Un territoire en forte croissance qui comptait 27 500 emplois salariés privés en 2007

- +64% emplois salariés privés (10 700) entre 1999 et 2007
- +13% habitants (11 200) entre 1999 et 2002

### 5.1.1 Les pôles de compétitivité

Le Grésivaudan compte deux pôles de compétitivité.

**Minalogic**

Ce pôle repose sur un partenariat entre les mondes de la recherche, de la formation de l'industrie et les acteurs publics et privés pour le développement des micro-nanotechnologies et de l'intelligence logicielle embarquée.

Il a pour ambition de faire de l'écosystème unique grenoblois le premier centre européen et l'un des trois plus grands centres au niveau mondial pour les puces miniaturisées intelligentes.

Chaque année, Minalogic « labélise » des projets de coopération technologique portés par les entreprises locales de la région grenobloise et au minimum un laboratoire de recherche. Ces projets bénéficient du soutien de l'État et des collectivités territoriales.

**Tenerrdis**

Ce pôle a pour ambition de développer les nouvelles technologies de l'énergie, composante majeure du développement durable. Il poursuit 2 objectifs : développer la production d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydraulique) et leur transformation sur des vecteurs d'énergie actuels (électricité et chaleur) et futurs (hydrogène) et optimiser l'utilisation de ces énergies dans le bâtiment et les transports.

### 5.1.2 Pépinières d'entreprises

Toute entreprise nouvellement créée peut être hébergée dans une pépinière afin de s'insérer dans le tissu économique local en bénéficiant de conditions attractives. Selon les disponibilités et l'activité de l'entreprise, le créateur est orienté par le service économique de la Communauté de communes du Grésivaudan vers les locaux les plus adaptés d'une des 2 pépinières.

La pépinière d'entreprise Eurékalp, à St Vincent de Mercuze a été Inaugurée en 2008. Cette pépinière, d'une surface totale de 930 m<sup>2</sup>, propose des locaux d'activités et des bureaux. Elle est composée de 26 bureaux modulables, 3 ateliers, 2 salles de réunions et d'un espace détente.

L'Espace Bergès à Lancey (Villard-Bonnot), entièrement réhabilité, cet ensemble immobilier de 1000 m<sup>2</sup> a été spécialement conçu pour des sociétés du secteur tertiaire. La pépinière comprend 14 lots avec des surfaces de bureaux modulables à partir de 20 m<sup>2</sup>. Afin de garantir leur confort de travail, les entrepreneurs ont à leur disposition deux salles de réunions communes pour accueillir clients et fournisseurs, ainsi qu'un espace cuisine et détente.

### 5.1.3 Les Zones d'activités

Zone industrielle "La Buissière" (20 min de Chambéry)

Commune d'accueil : La Buissière

Vocation : Industrielle et tertiaire

Surface totale : 12 ha

### 5.1.4 L'artisanat et les entreprises à Pontcharra

Pontcharra sur Breda recense plus d'une centaine d'artisans et entreprises. C'est le 2<sup>ème</sup> pôle d'emplois du Grésivaudan.

La zone Industrielle de Pré Brun couvre 87,5 hectares. Le Village d'Entreprises du Bréda, le Parc d'Activités Bayard Entreprises et le site des charpentiers de l'épine sont proposées pour des implantations locatives. Pontcharra s'affirme de plus en plus comme un site à enjeux comme en témoigne l'implantation d'une plateforme logistique régionale Lidl.

La maison pour l'emploi (Mission Locale, animatrice locale d'insertion, atelier recherche d'emploi, ADEF (Association intermédiaire) est présente au Village d'Entreprises du Bréda.

## **5.2 Le commerce, les services et l'artisanat**

### 5.2.1 La situation du commerce et des services à l'échelle intercommunale

Pontcharra sur Breda recense plus de 160 commerces et services

### 5.2.2 Les services liés à l'emploi

A Pontcharra sur Breda, on trouve Pôle emploi et la Maison pour l'emploi.

Cette dernière a un fonctionnement municipal, avec l'appui de la communauté de communes Le Grésivaudan. Elle assure des missions d'informations : emploi, formations, structures, règlements et d'accompagnement individualisé.

Elle accueille différentes Structures :

- dispositif RSA avec la présence d'une Animatrice Locale d'Insertion ;
- mission locale du Grésivaudan pour les 16 – 25 ans : informations, appuis et conseils pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- Adef Grésivaudan : association intermédiaire.

### 5.2.3 Les commerces et les entreprises de Saint-Maximin

D'après les données du site Internet communal (juin 2017)

**BARLET Emmanuel, Barlet Froid Climatisation**, vente et installation de climatisation (Les Rippelets)

**BELLIN Olivier**, Terrassement (La Combe)

**BERNOU Daniel**, Plomberie, chauffage, sanitaires (Avalon)

**BOUCHET Jean-Marc**, Paysagiste (Le Vieux St Maximin)

**DESCHAMPS-BERGER Olivier, ARILLYS**, Entretien et dépannage d'installations (La Combe)

**ETIENNE Laurence**, Peinture, décoration (Les Rojons)

**ESPANA Jehanne**, Bureau d'étude en environnement (Les Bretonnières)

**FOURNIER Josette**, EDUCANIS, Dressage de chien (Avalon)

**GILIBERTI** Entreprise, Maçonnerie : 04 76 97 86 68 (Avalon)

**GUNDERMANN Paul, Sapaudia Immo**, agence immobilière dans la transaction, gestion, location, syndic de copropriété pour particuliers, artisans, commerçants et entreprises (Avallon)

**LAPIED Érik, Anne et Véronique**, IBEX PRODUCTION, Réalisation de films (Avalon)

**LOUIS Hervé**, JARDINS DES VALLÉES, Entretien de parcs et jardins (Avalon)

**MALLET Gilles**, GIL'BOIS, Menuiserie (Les Bruns)

**NAWABI Wahid**, SWIFT CONSULTING, Logistique Conseil (Les Bruns)

**PAQUET Louis**, SMLP, Scierie mobile (Les Ripellets)

**PAQUET Michel**, Charpentier (le Crêt)

**PERIN René**, Multi travaux (La Dobo)

**PERRET Pères et Fils**, Motoculture (La Combe)

**ROUX Gilles**, Electricité générale (La Combe)

**ZUCARO Patrick**, ETANCH ALP, Travaux d'étanchéification (La Combe)

## 5.3 Le secteur agricole

### 5.3.1 L'agriculture dans le Grésivaudan

L'agriculture du Grésivaudan en quelques chiffres :

14 200 hectares de surface agricole répartis entre maraîchage, arboriculture, céréales, élevage,...

7 700 têtes de cheptel (en équivalence unité gros bovin)

22 AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui fournissent plus de 750 familles en produits locaux de qualité

Plus de 20 marchés

4 magasins de producteurs

Avec environ 400 exploitations et 550 emplois entre plaine et montagne, l'agriculture contribue à la diversité de l'activité et de l'emploi du Grésivaudan ainsi qu'à la qualité de vie du territoire.

### Les Comités Locaux à l'Installation (CLI)

Ces instances de concertation regroupant des élus, des agriculteurs, des propriétaires et des consommateurs, se retrouvent autour :

- de la transmission d'exploitation et de foncier ;
- de l'accueil et de l'accompagnement des candidats à l'installation sur le Grésivaudan ;
- du renforcement des exploitations existantes, etc.

En complément du travail des institutions, les CLI veillent, sensibilisent, alertent et contribuent à la médiation entre les différents acteurs.

### **Fonds Intercommunal de Développement Agricole (FIDA)**

Le Fonds Intercommunal de Développement Agricole (FIDA) vise à accompagner financièrement les projets d'installation de nouveaux producteurs et de développement d'exploitations du territoire : achat de matériel, construction d'un bâtiment, équipement d'un local...

Ces aides sont plafonnées à 4000€ pour les projets en agriculture conventionnelle et à 7500€ pour ceux en agriculture biologique (règlement européen de minimas agricole).

Depuis 2010, 21 agriculteurs ont été aidés dans ce cadre, dont les 3/4 en installation et 71% des exploitations sont en agriculture biologique (ou en phase de conversion).

### **Magasins de producteurs**

Le Grésivaudan compte aujourd'hui 4 magasins de producteurs pour effectuer vos achats de produits locaux :

- La Ferme (la Buisnière) ;
- La Coop (St Ismier) ;
- Le Comptoir de nos fermes (Biviers) ;
- La Combe Gourmande (St Martin d'Uriage).

Ces magasins ont pu ouvrir avec le soutien financier du Département de l'Isère ou de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de développement.

### **Marchés de producteurs à la ferme**

Fromages, charcuteries, fruits et légumes de saison, sorbets et crèmes glacées, cidre et jus de fruits artisanaux, vins du terroir, miel et pains d'épices... les marchés de producteurs à la ferme sont l'occasion de faire connaître et de valoriser les produits issus de l'agriculture locale. Itinérants, ils ont lieu directement sur les sites de production. Ils regroupent des producteurs du Grésivaudan « Fermes de Belledonne ».

Tous les producteurs sont engagés dans une démarche qualité, avec des contrôles réguliers sur les exploitations, garantissant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Cette action favorise l'émergence de circuits courts de distribution et encourage la rencontre entre le consommateur et les producteurs locaux. Les habitants ont le plaisir de trouver des produits locaux de qualité, tout en découvrant une ferme du territoire dans la convivialité.

#### 5.3.2 L'agriculture à Saint-Maximin

L'étude agricole est basée sur les données disponibles auprès des différents services et sur les réponses apportées par les agriculteurs à un questionnaire. Les réponses faites à ce questionnaire sont significatives mais non exhaustives. Elles permettent néanmoins, d'appréhender qualitativement la situation et les besoins de ces exploitants.

### **La place de l'agriculture dans l'économie communale**

Les derniers recensements agricoles (1988, 2000 et 2010) donnent les informations suivantes :

Tableau 6. *Données comparées des recensements agricoles 1988, 2000 et 2010*

	1979	1988	2000	Evolution 1988/2000	2010	Evolution 2000/2010
Nombre d'exploitations agricoles	33	21	18	-14%	18	0%
Dont exploitations individuelles	33	21	18	-14%		
Nombre d'exploitations professionnelles	5	4	3	-25%	3	0%



Chefs d'exploitation et coexploitants	33	21	18	-14%	18	0%
Chefs d'exploitation à temps complet	4	5	4			
Population active sur les exploitations	77	38	24	-37%	24	0%
Unité de travail agricole	24	17	9	-47%	9	0%
SAU totale des exploitations	254 ha	208 ha	178 ha	-14%	178	-0%
dont terres labourables	72ha	72 ha	57 ha	-21%	57 ha	0%
dont toujours en herbe	168 ha	126 ha	113 ha	-10%	113 ha	0%
dont céréales	58 ha	55 ha	49 ha	-11%		
Blé tendre	14 ha	17 ha	7 ha	-60%		
Maïs grain et maïs semence	39 ha	34 ha	37 ha	+9%		-
Jachères	0 ha	3 ha	0 ha	-100%		

Source : Données AGRESTE

L'agriculture est encore très présente sur la commune : la SAU (Surface agricole utilisée) en 2010 est de 178 ha ce qui représente 17% du territoire communal. Cependant, celle-ci a diminué de 30% durant les 30 dernières années.

En 2000 comme en 2010, les 3 exploitations agricoles professionnelles cultivaient en moyenne 59 hectares.

Saint-Maximin fait partie des 183 communes classées dans l'aire AOC Noix de Grenoble.

### 5.3.3 Productions agricoles et organisation du territoire

Les données du recensement général agricole (RGA) sont rapportées à la commune du siège d'exploitation, y compris lorsqu'une partie de ses activités sont réalisées sur d'autres communes.

Les chiffres de la production agricole issus des déclarations 2010 à la PAC (Politique Agricole Commune) faites par les agriculteurs du département de l'Isère exploitant des parcelles à Saint-Maximin ne sont pas strictement comparables aux données du recensement agricole, compte-tenu de modalités de collecte des données très différentes.

Elles concernent uniquement les exploitants de l'Isère. Les exploitants des départements voisins, qui entretiennent éventuellement des parcelles en Isère, ne sont pas pris en compte.

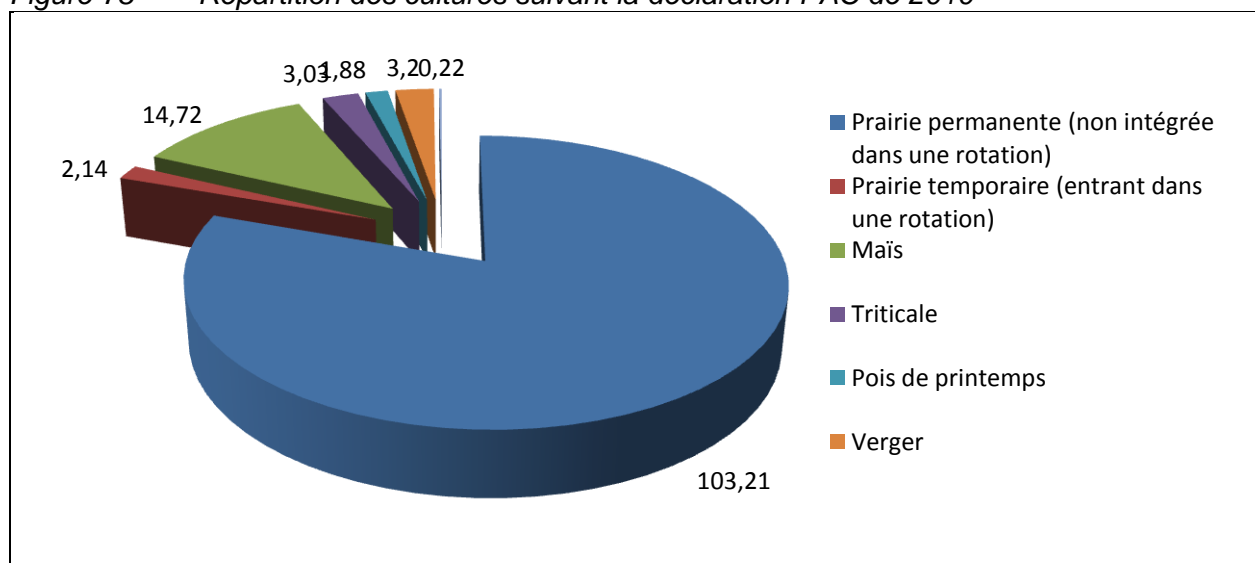
Les céréales dans leur ensemble représentent 14% de la production. Les prairies représentent 82 % des surfaces déclarées à la PAC.

Tableau 8 *Typologie des surfaces déclarées à la PAC 2010*

Types de cultures	Surfaces en ha	Part en%
Prairie permanente (non intégrée dans une rotation)	103,21	
Prairie temporaire (entrant dans une rotation)	2,14	
Sous-total prairies	105,35	82%
Maïs	14,72	
Triticale	3,03	
Sous-total céréales 8	17,75	14%
Pois de printemps	1,88	
Verger	3,20	
Autres utilisations	0,22	
Sous-total divers	5,08	4%
<b>Total des surfaces déclarées</b>	<b>128,40</b>	<b>100%</b>

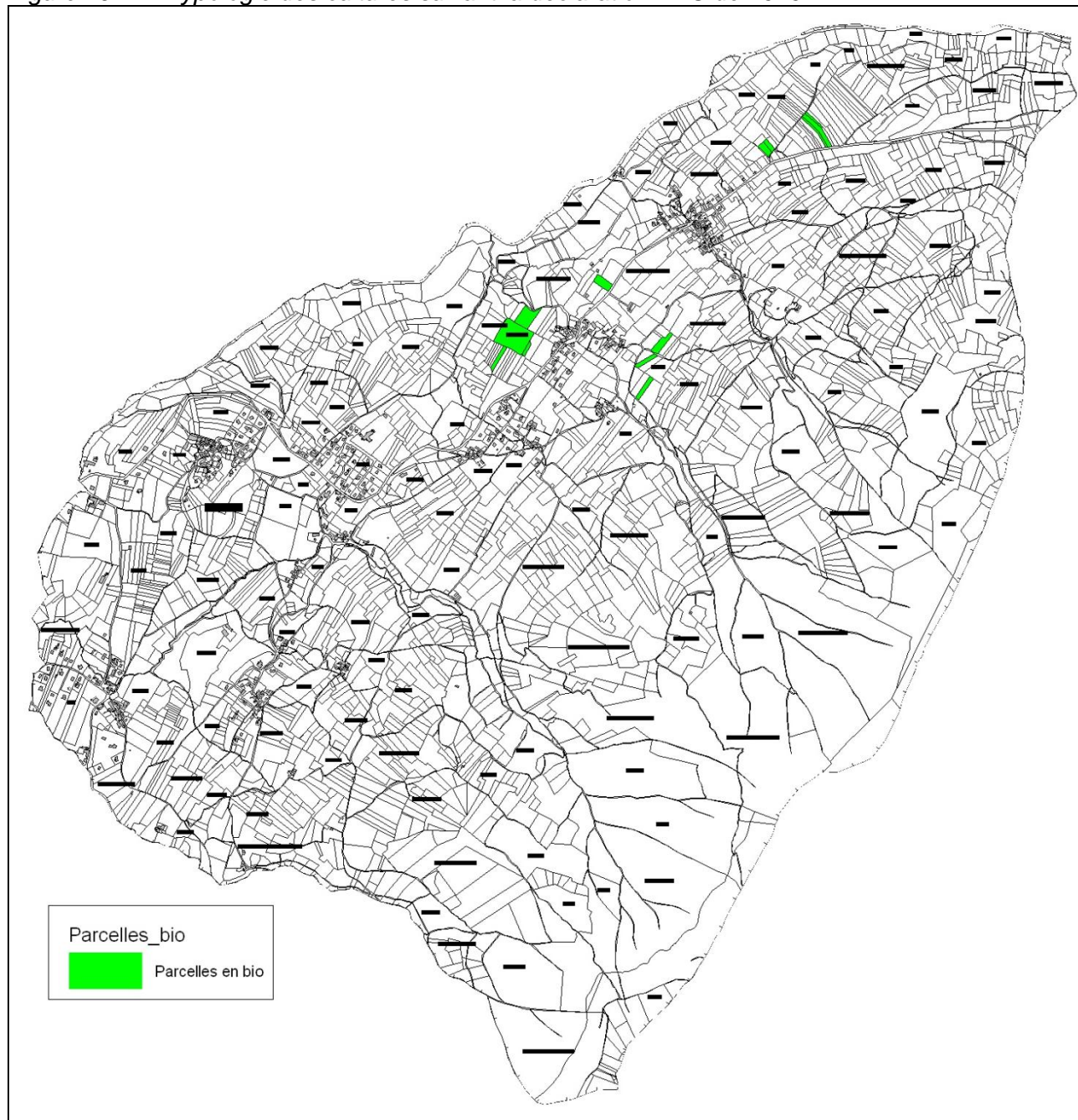
Sources : données agricoles 2010 (DDT 38)

Figure 78 *Répartition des cultures suivant la déclaration PAC de 2010*



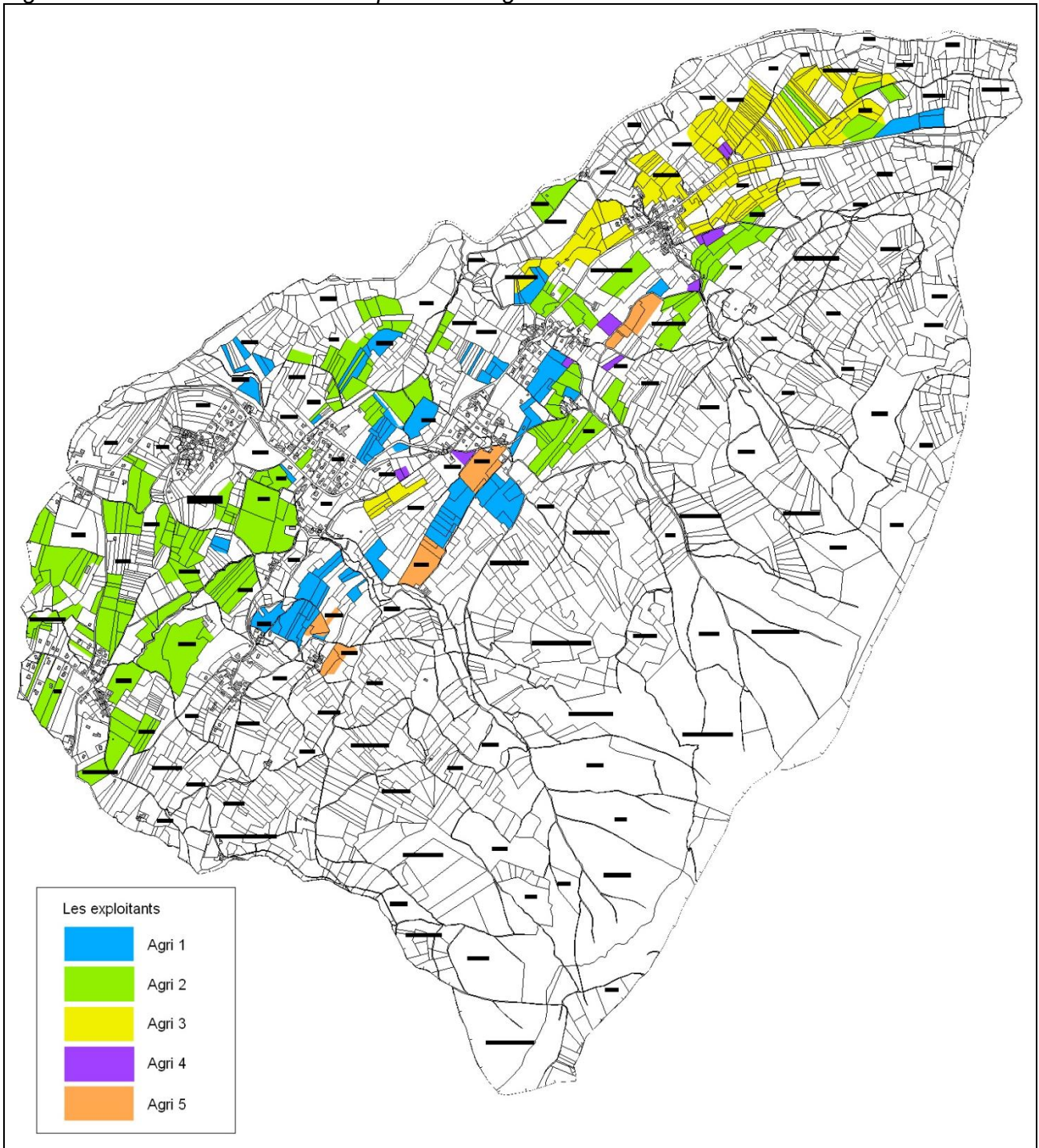
Sources : données agricoles 2010 (DDT 38)

Figure 79 Typologie des cultures suivant la déclaration PAC de 2010



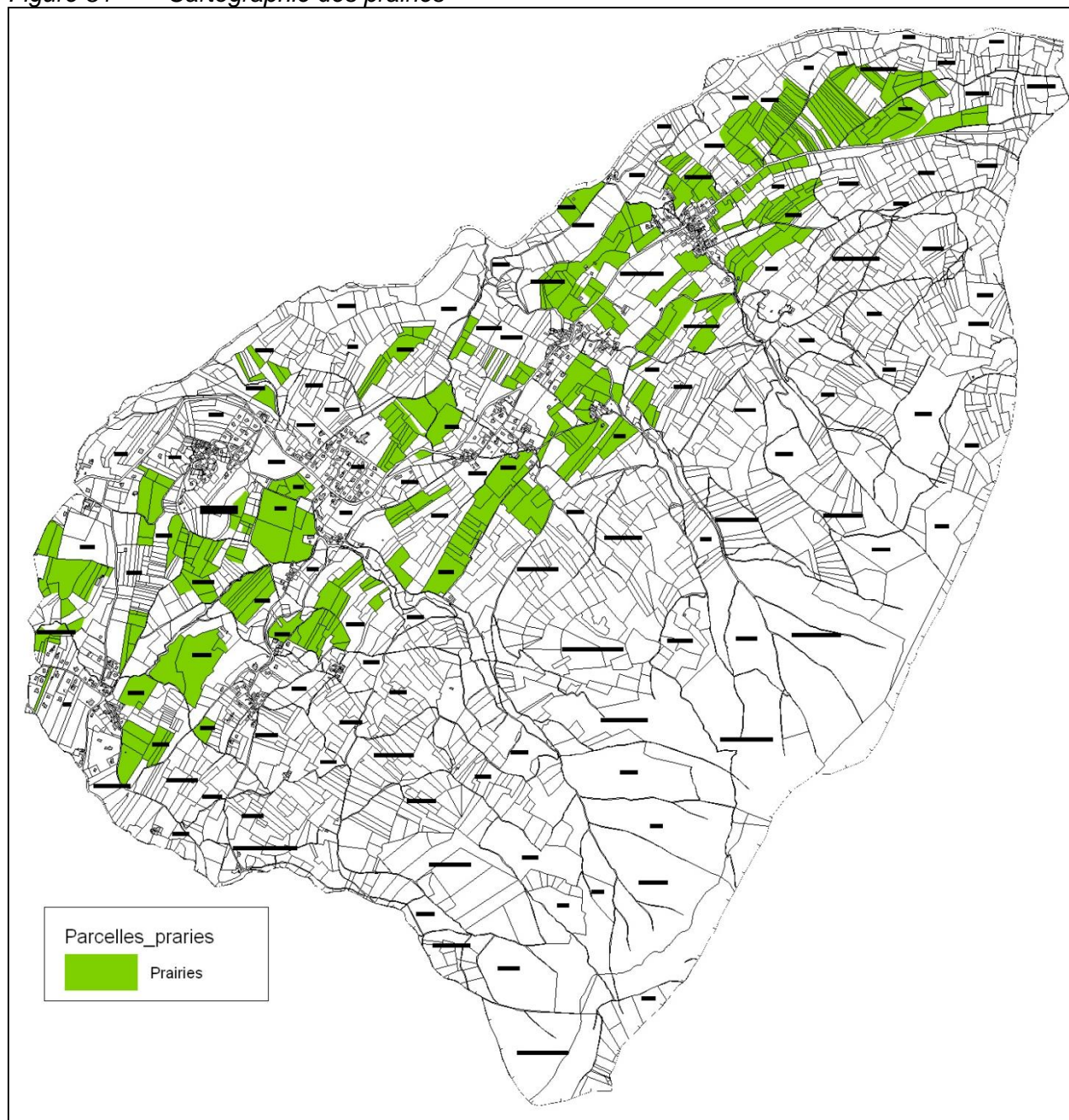
Source : Exploitations des résultats du questionnaire agricole (source PBR)

Figure 80 Les bâtiments des exploitations agricoles



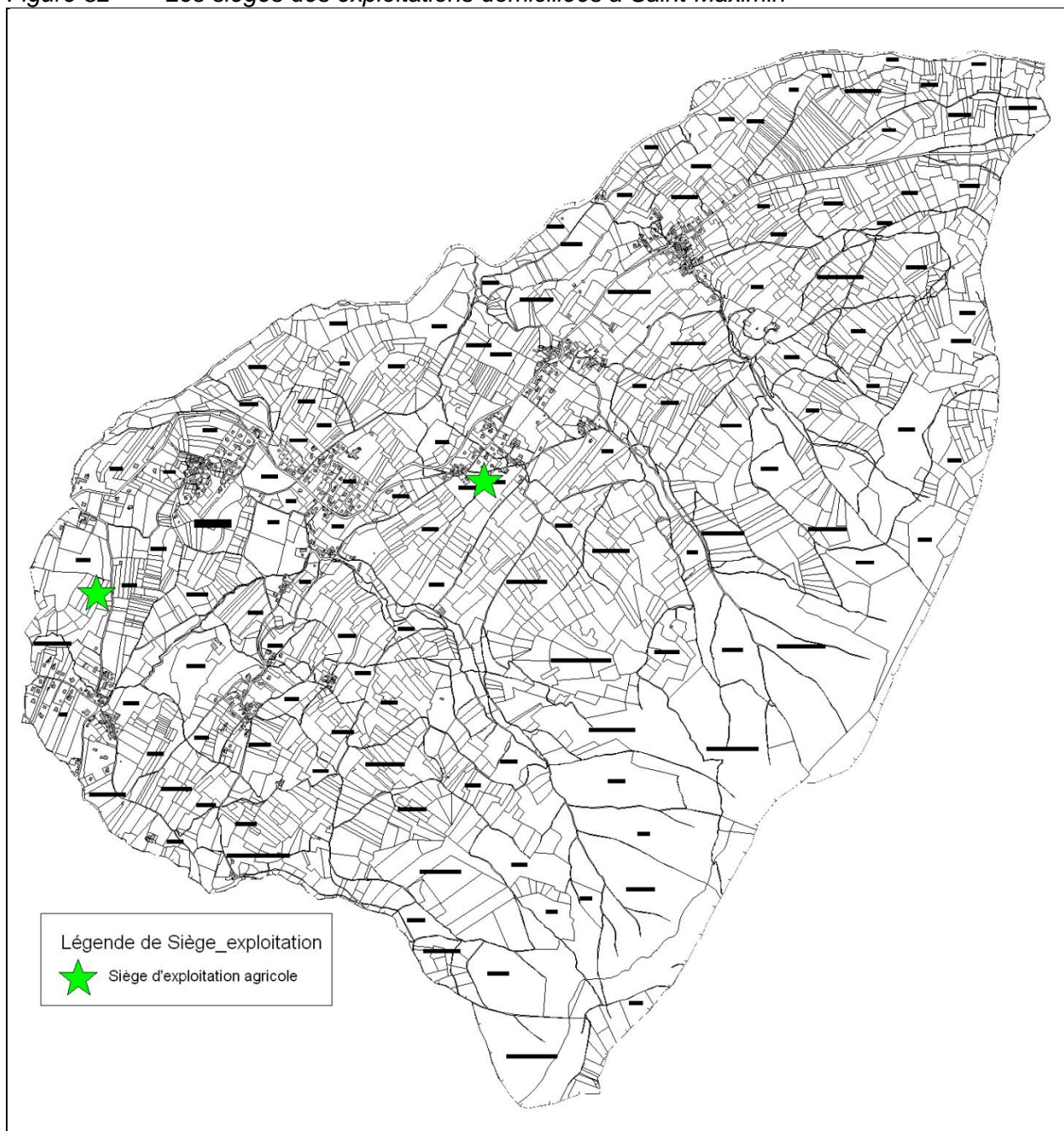
Source données communales

Figure 81 Cartographie des prairies



Source : déclarations PAC 2010 – cartographie issue du Registre Parcellaire Graphique - RPG cultures

Figure 82 Les sièges des exploitations domiciliées à Saint-Maximin



Source données communales

#### 5.3.4 Les exploitations

D'après le RGA 2010, les exploitants ayant leur siège sur la commune détiennent 354 UGB. Il reste une exploitation productrice de lait et ayant des quotas en 2012. On note 3 collecteurs de lait travaillant à proximité de la commune.

La commune est classée en zone ICHN<sup>2</sup> de piémont laitier.

L'agriculture communale, de type polyculture et polyélevage n'utilise que très peu l'irrigation (1 parcelle déclarée irriguée en 2009).

Le parcellaire agricole de chaque exploitation, plutôt morcelé, est en général situé dans un périmètre d'au plus 3 km ; pour l'une des exploitations, le parcellaire est dispersé sur près de 6 km.

<sup>2</sup> ICHN : Indemnités compensatoires de handicap naturel (dont bénéficient les zones défavorisées)

Dans la partie sud du territoire communal, des parcelles agricoles sont enclavées entre des espaces boisés pentus et l'habitat. L'espace agricole semble relativement contraint par la proximité des habitations et les pentes. Par ailleurs, la présence d'animaux dans les prairies, à proximité de l'habitat, peut créer des tensions et entraîner des difficultés de gestion de ces espaces agricoles.

Tableau 7. Etat des surfaces déclarées à la PAC en 2010

Etat des surfaces déclarées à la PAC en 2010	SAU totale déclarée par l'exploitant (hectares)	SAU déclarée sur la commune	Part de la SAU sur la commune	Date de naissance de l'exploitant
<b>A - Exploitants dont le siège d'exploitation est sur la commune</b>				
Exploitant n° 1	184,51	64,86	35%	1963
Dont 107 ha classés « estives, alpages » ou « landes et parcours »				
Exploitant n° 6 installé au 1 <sup>er</sup> septembre 2010 : surface déclarée en 2011	2,88	2,88	100%	
<b>sous/total :</b>	<b>277,27</b>	<b>182,77</b>	<b>66%</b>	
<b>B - Exploitants dont le siège d'exploitation n'est pas sur la commune</b>				
Exploitant n° 2	107,67	26,84	25%	1947
Exploitant n° 3	69,28	26,40	38%	1953
Exploitant n° 4	687,46	7,1	1%	GAEC
Exploitant n° 5	3,2	3,2	100%	1963
<b>sous/total :</b>	<b>867,61</b>	<b>63,54</b>	<b>7%</b>	
<b>Total des surfaces déclarées sur la commune</b>		<b>128,40</b>		

Sources : données agricoles 2010 (DDT 38)

Le RA 2010 dénombre 5 exploitations sur St Maximin (exploitations dont le siège est sur la commune) ; cette indication montre qu'un certain nombre d'exploitants, notamment ceux qui ont de petites exploitations, ne déclarent pas de surface à la PAC.

Deux exploitants dont le siège d'exploitation est sur la commune déclarent des surfaces à la PAC, l'un des deux s'est installé fin 2010.

Les 4 exploitants déclarant des parcelles sur Saint-Maximin mais dont le siège d'exploitation n'est pas sur la commune viennent de communes limitrophes ou très proches ; les surfaces déclarées par ces exploitants sur Saint-Maximin représentent, pour certains d'entre eux, une part notable voire la totalité de leur exploitation ; pour d'autres cette part est négligeable (1%).

On note un seul « jeune exploitant » (moins de 40 ans) ; pour les autres exploitants, lorsque leur âge est connu il se situe entre 48 et 64 ans (dans le cadre du GAEC on ne dispose pas d'indications d'âge).

La diminution du nombre d'exploitations est beaucoup plus rapide que celle de la SAU ; sur la période 1988 – 2010, le nombre d'exploitations a été divisé par 4 pour Saint-Maximin, tandis qu'il était divisé par 2 pour le territoire Grésivaudan et le département. On note une évolution identique pour le territoire Grésivaudan et le département, très différente de l'évolution constatée pour Saint-Maximin : relative stabilité entre 1988 et 2000, puis baisse très rapide de 2000 à 2010.

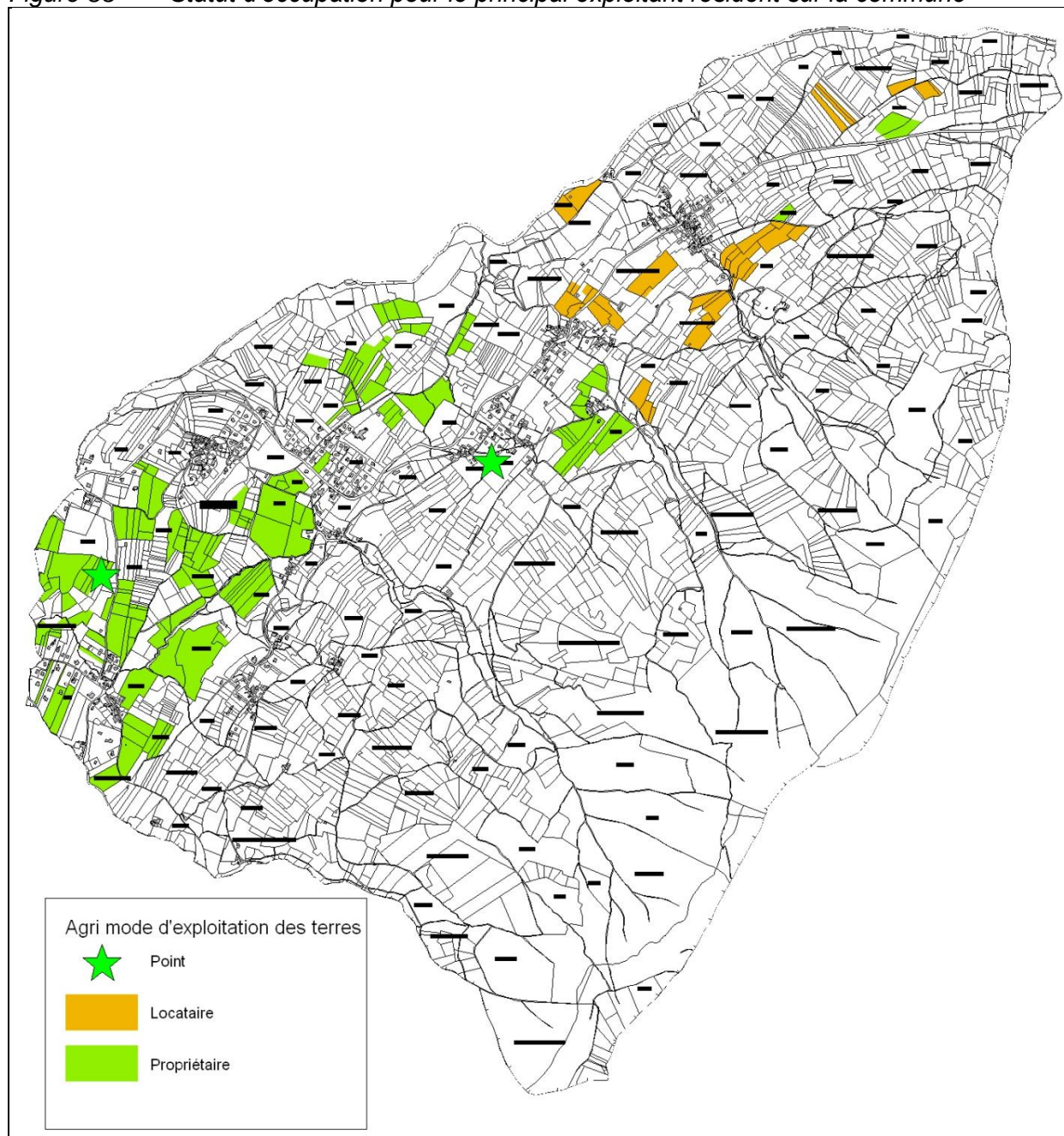
La diminution du nombre d'actifs agricoles est encore plus marquée que celle du nombre d'exploitations : sur la période 1988-2010 le nombre d'actifs agricoles a été divisé par près de 8 pour Saint Maximin, tandis qu'il était divisé par plus de 3 pour le territoire Grésivaudan et l'Isère.

On remarque une évolution identique, sur la période 1988-2000, pour St Maximin, le territoire Grésivaudan et le département ; entre 2000 et 2010 la baisse du nombre d'actifs agricoles est deux fois plus rapide pour Saint-Maximin que pour le territoire Grésivaudan et le département.

### 5.3.5 Statut d'occupation

L'analyse du questionnaire a permis d'établir la cartographie suivante. L'agriculteur résidant sur la commune (agri1) est principalement propriétaire de ses terres et les terres en location sont plus éloignées de son siège d'exploitation.

Figure 83 Statut d'occupation pour le principal exploitant résident sur la commune



Source données communales



### 5.3.6 Qualité des terres agricoles

De même, les parcelles sont presque en totalité mécanisables ou partiellement mécanisables. L'analyse du questionnaire indique que les terres sont globalement bonnes et rarement très bonnes. Les coteaux sont de qualité médiocre et partiellement mécanisables.

### 5.3.7 Des investissements et des cultures spécifiques à préserver

Un certain nombre d'investissements particuliers a été réalisé par les exploitants ou par les pouvoirs publics pour assurer le maintien et/ou le développement de l'agriculture du territoire. Les parcelles concernées par ces investissements doivent faire l'objet d'une plus grande attention pour leur préservation comme terres agricoles. Il s'agit principalement des parcelles contractualisées Agriculture Durable CAD, de celles faisant l'objet de primes PHAE (prime herbagère agro environnementale) et des terres ayant fait l'objet d'un remembrement.

Il existe une importante activité horticole et pépiniériste qui s'est développée à proximité du village. Elle occupe une vaste plateforme équipée de plusieurs serres.

### 5.3.8 Enjeux agricoles pour la commune de Saint-Maximin

- reconnaître l'agriculture comme un élément important pour l'attractivité de la commune ;
- veiller à ce que les aménagements n'aggravent pas les difficultés « fonctionnelles » consécutives à l'imbrication des parcelles agricole et de l'habitat ; veiller particulièrement à maintenir les accès pour les animaux aux prairies les plus enclavées ;
- maintenir des exploitants ayant leur siège sur la commune afin de préserver une dynamique agricole locale (l'installation d'un exploitant en 2010 est une indication positive)

## 5.4 **Le secteur forestier<sup>3</sup>**

### 5.4.1 Une forêt de montagne à fort potentiel

La forêt de Belledonne est une forêt de montagne, qui ceinture les versants du massif au-dessus (et en dessous) de l'étage des "balcons". Elle s'étend sur une tranche altitudinale de 800 à 1000 m jusqu'à la limite des alpages, vers 1600 à 1800 m. Il s'agit d'une forêt mixte de hêtraie-sapinière et de résineux (pessières et sapinières). Elle occupe 19 250 ha, soit environ 40 % du territoire. Les piémonts de Belledonne (sous l'étage des balcons) sont également caractérisés par une forêt de versant qui occupe les versants raides de l'auge glaciaire du Grésivaudan, entre 200 et 600 m d'altitude environ, essentiellement sur le territoire des communes de la vallée. Elle est majoritairement composée de feuillus.

La situation actuelle de la forêt de Belledonne est le résultat d'une activité passée, intense mais révolue. En effet, jusqu'au début du siècle dernier, le pays d'Alleverd connaît, avec l'exploitation du minerai de fer, un âge d'or et une activité minière exceptionnelle. Toute la ressource forestière du secteur est exploitée au service de cette activité industrielle sans que l'on en mesure les impacts à long terme. Quelques décennies plus tard, en même temps que ferment les sites d'exploitation, la forêt reprend peu à peu ses droits et colonise l'ensemble des versants défrichés, également abandonnés par une activité agricole en déclin. Aujourd'hui, cette mutation forestière soulève plus particulièrement une problématique double :

---

<sup>3</sup> Source : [www.espacebelledonne.fr](http://www.espacebelledonne.fr)

### **Une forêt "colonisatrice" des espaces en déprise agricole**

Faute d'avoir maîtrisé à temps cette évolution forestière, certaines communes du Haut Bréda sont aujourd'hui boisées à 90 %. Ce phénomène prend d'autant plus d'ampleur autour des villages de Belledonne que les exploitations agricoles favorisent l'entretien et la gestion d'espaces accessibles aux engins agricoles, au détriment des terrains les plus pentus non mécanisables. Nous assistons donc à une fermeture progressive des paysages des balcons, certains hameaux sont presque "étouffés".

### **Une production de qualité**

Ces difficultés ne doivent pas faire perdre de vue le caractère positif actuel de l'activité de production. Les peuplements sont globalement achetés, exploités et transformés par des scieurs souvent locaux (moins de 100 km pour la quasi-totalité du bois). Les produits locaux sont appréciés (prix des achats parmi les plus élevés du département pour certaines communes), et la filière bois-construction assure la valorisation économique actuelle.

Il existe un groupement de sylviculteurs de Belledonne.

#### **5.4.2 Le schéma de dessertes forestières de Belledonne**

La forêt de Belledonne couvre plus de 22 000 hectares, soit près de 60% de la forêt du Grésivaudan. Or la propriété forestière est fortement morcelée, et certaines parcelles de montagne difficilement accessibles. Pour améliorer l'accès à cette ressource, Le Grésivaudan a élaboré un schéma de dessertes forestières, en étroite collaboration avec l'Espace Belledonne<sup>4</sup>, avec le soutien financier du Conseil général de l'Isère et de l'Europe via le programme Leader.

Les objectifs étaient de :

- définir l'état actuel du réseau de desserte ;
- définir l'état actuel des massifs forestiers, leurs statuts et leurs potentialités ;
- établir un programme pluriannuel d'actions.

Cette étude a permis d'identifier 49 zones prioritaires à rendre exploitables, parmi les secteurs à fort potentiel de récolte de bois. Sur les 11 zones ayant le plus fort potentiel d'exploitation, des projets d'aménagement ont été élaborés en fonction de l'intérêt économique, mais aussi de leur compatibilité avec les enjeux écologiques, paysagers, sociaux et fonciers.

Deux projets particuliers ont été ciblés : un projet d'acheminement des bois par câble à la Ferrière (forêt de La Martinette / Le Gallet) et un projet de valorisation des bois de feuillus à Laval/Sainte-Agnès (bois de My).

Au total, si ces 11 zones sont desservies, cela permettra :

- d'exploiter 1 140 ha supplémentaires de forêts productives ;
- de créer 55 km de routes ;
- de mobiliser un volume de 90 000 m<sup>3</sup> de bois sur 10 ans, soit 9000 m<sup>3</sup>/an en plus d'aujourd'hui.

#### **5.4.3 Le Projet stratégique forestier du Grésivaudan**

Afin de soutenir et structurer la filière bois et le secteur forestier sur son territoire, la communauté de communes Le Grésivaudan s'engage en 2011 dans l'élaboration d'un projet stratégique forestier. Il mobilise, autour d'un objectif commun d'élaboration d'un programme d'actions pragmatiques, les acteurs de la forêt et de la filière bois :

- propriétaires et gestionnaires de forêts, professionnels de la filière bois : exploitants, scieurs, charpentiers, architectes...
- acteurs du tourisme, des loisirs, de la protection de la nature. ;
- partenaires institutionnels : Espace Belledonne, Parc de Chartreuse, communauté de communes La Rochette Val Gelon, CREABOIS l'interprofession du Bois, association des communes forestières, groupements de sylviculteurs de Belledonne, Office National des Forêts

<sup>4</sup> La commune de Saint-Maximin ne fait pas partie de l'Espace Belledonne

(ONF), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), Conseil général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Direction Départementale des Territoires.

La communauté de communes bénéficie du soutien financier du Conseil régional Rhône-Alpes et de l'Europe via le programme Leader. Les objectifs sont :

- mobiliser et valoriser la ressource locale en bois au niveau du territoire, développer et promouvoir l'utilisation du bois local ;
- augmenter le volume de bois exploité ;
- contribuer à la création d'emplois nouveaux et accompagner le développement des savoir-faire des nouveaux métiers ;
- prendre en compte les dimensions environnementales (biodiversité, protection contre les risques naturels...) et sociales (fonction récréative de la forêt) ;
- créer et soutenir les maillons de la filière bois : accès à la ressource, transformation, valorisation, commercialisation ;
- promouvoir le bois énergie et sa production locale.

## 6. EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

### 6.1 Les équipements administratifs et techniques

Les locaux de la mairie se situent au bourg en face de l'église et du presbytère. La salle socioculturelle se situe dans le prolongement.

Il existe un petit local associatif dans la cour de la mairie.

Les services techniques sont situés de l'autre côté de la RD9.

Figure 84 Les services techniques



Photo Nathalie Bernard décembre 2011

En 2017, le personnel communal compte :

- 3 employés administratifs (2.5 en ETP) ;
- 2 employés pour le nettoyage des bâtiments (1.4 en ETP) ;
- 4 employés pour les services techniques (3.5 en ETP) ;
- 7 employés pour la cantine et la garderie à la salle polyvalente (2 en ETP).

## 6.2 Les équipements scolaires

### 6.2.1 Les établissements scolaires à Pontcharra

Du primaire au lycée, Pontcharra dispose de plusieurs établissements scolaires.

Groupe scolaire César Terrier : école élémentaire et maternelle.

Groupe scolaire Villard-Benoît : école élémentaire et maternelle.

École primaire de Villard Noir.

Collège Marcel Chêne.

Lycée Pierre-du-Terrail accueille plus de 1000 élèves.

### 6.2.2 L'école primaire (maternelle et élémentaire)

Depuis la rentrée scolaire 2000-2011, l'école du Moutaret est rattachée à celle de Saint-Maximin.

Au vu des effectifs en accroissement le préau a été transformé en classe à la rentrée 2010-2011.

Un nouveau préau pour l'école a été construit pour la rentrée en 2013.

L'école maternelle et élémentaire a un effectif de 76 enfants à la rentrée 2012-2013.

L'école a un effectif de 88 enfants à la rentrée 2016-2017.

En 2017, le nombre de classes paraît satisfaisant par rapport au nombre d'enfants scolarisés. La question qui se pose à l'heure actuelle est de maintenir les effectifs afin de pallier la baisse générale.

L'installation de nouveaux ménages sur la commune, ainsi que la mixité sociale pourraient favoriser le maintien des effectifs et permettre une certaine homogénéité entre les différentes classes.

#### Effectif scolaire sur la période 2012-2017

EFFECTIF ÉCOLE DE ST-MAXIMIN	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	Total	Habitant à St Max	Total	Habitant à St Max	Total	Habitant à St Max	Total	Habitant à St Max	Total	Habitant à St Max	Total	Habitant à St Max
PS de maternelle	13	11	8	8	11	9	9	7	11	6	10	6
MS de maternelle	8	8	14	12	9	8	12	10	11	7	11	6
GS de maternelle	13	9	9	9	14	12	8	8	11	8	11	7
<b>Total maternelle</b>	<b>34</b>	<b>28</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	<b>19</b>
CP	10	8	13	10	9	9	17	15	9	9	11	8
CE1	13	9	10	8	14	10	8	8	18	13	10	10
CE2	8	8	15	10	7	6	17	11	10	10	19	14
CM1	8	7	9	8	16	11	6	6	14	8	11	11
CM2	9	5	9	7	9	8	16	10	4	4	14	8
<b>Total primaire</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>56</b>	<b>43</b>	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>44</b>	<b>65</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>65</b>	<b>87</b>	<b>72</b>	<b>89</b>	<b>73</b>	<b>93</b>	<b>75</b>	<b>88</b>	<b>65</b>	<b>97</b>	<b>70</b>

## 6.3 Les équipements et services sociaux et culturels

### 6.3.1 Bibliothèque

Il existe 35 bibliothèques dans le Grésivaudan dont celle de Pontcharra.

### 6.3.2 L'enfance et la jeunesse

#### Service jeunesse

Centre de loisirs « Les Galopins » à Pontcharra

L'accueil de loisirs « Les Galopins » fonctionne les mercredis et les vacances scolaires (accueil de 8 heures à 18 heures). Il accueille les enfants âgés de 3 à 13 ans, à la demi-journée, et propose également des camps pendant l'été.

### **Espace Jeunes Gaïa à Pontcharra**

L'espace Gaïa est un lieu d'accueil pour les 12 à 18 ans destiné à accompagner les jeunes dans leurs démarches de projet. L'espace Gaïa propose des activités régulières (théâtre, hip hop, ateliers artistiques...), une salle de répétition de musique, l'organisation d'événements culturels (capoeira, camps, sorties, projets humanitaires...) et un centre de loisirs pendant les vacances pour les 12-15 ans.

L'espace Gaïa est aussi un lieu de rencontre, d'échanges et de débats et d'accompagnement des jeunes en difficultés (prise en charge individuelle, en étroite liaison avec les partenaires).

L'espace jeune propose une aide à la scolarité. C'est un lieu d'information ouvert à tous, équipé des matériels de nouvelles technologies qui a reçu l'habilitation « Cybercentre » du conseil général de l'Isère et propose des séances d'initiation à l'informatique.

L'espace jeunes Gaïa est financé par la mairie de Pontcharra et est géré par une association ouverte

### **Mission locale du Grésivaudan**

L'antenne de Pontcharra propose aux 16–25 ans informations, appuis et conseils pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle.

### **Point Information Jeunesse**

Il est domicilié au centre social René Cassin à Pontcharra.

### **Centre de loisirs intercommunal à Saint-Maximin**

Le centre de loisirs intercommunal propose des animations variées et des semaines thématiques. Il est géré par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Classes de découvertes à Saint Maximin :

Les classes de découvertes sont destinées à tous les élèves et enseignants du territoire, de la maternelle au CM2. Elles s'adaptent à chaque projet pédagogique scolaire.

L'équipe de l'accueil de loisirs de St Maximin, en partenariat avec l'association Belledonne en Marche, propose de découvrir 5 thématiques autour d'activités ludiques : la nature, la forêt, l'histoire et le patrimoine, l'agriculture et le pastoralisme, l'orientation et la cartographie.

*Figure 85 Le centre de loisirs intercommunal*



*Photo PBR 2011*

### **Les équipements périscolaires**

Depuis la rentrée scolaire 2008-2009, la garderie périscolaire est ouverte en période scolaire le matin, de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h20 à 18h30.

#### **6.3.3 Les séniors**

La résidence Belle Vallée de Froges (MAPAD) :

Gérée par la communauté de communes Le Grésivaudan, cette maison de retraite accueille les personnes âgées dépendantes. Ouverte depuis 1993, cette structure comprend 80 places, dont 22 au sein du « Cantou », unité psychogériatrique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le « Cantou » est spécifiquement structuré pour accueillir des personnes affectées par des dépendances de type Alzheimer.

#### **6.3.4 Projet de construction d'un EHPAD à Pontcharra**

La construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 80 lits, est en projet sur un terrain mitoyen du logement-foyer.

#### **6.3.5 La Maison des anciens, Foyer logement pour personnes âgées à Pontcharra**

Géré par l'association «Mieux vivre son âge à Pontcharra», le logement-foyer comporte 20 studios et 15 chambres individuelles. Il accueille des personnes valides et autonomes à partir de 60 ans.

## **6.4 Les services de santé**

### **6.4.1 Les services de santé sont très nombreux sur la commune de Pontcharra**

On compte en 2017 :

5 cabinets de médecins pour 8 médecins généralistes

1 cabinet de psychothérapie

1 médecin cardiologue

1 médecin angiologue

1 médecin homéopathe

1 médecin ophtalmologue

1 médecin gynécologue

13 infirmières

8 masseurs kinésithérapeutes

4 chirurgiens-dentistes

1 pédicure-podologue

1 ostéopathe

4 psychologues

1 art-thérapeute

1 orthophoniste

L'espace Saint-Hugues regroupe gynécologue, dermatologue, dentiste, ophtalmologue et de la radiologie.

Il existe 2 pharmacies, 1 laboratoire d'analyses, 1 centre de radiologie, 3 opticiens

Le transport médical assis est assuré en ambulance et en taxi.

Il existe un Centre Médico Psychologique Adultes et un Centre médico-social - Centre de Planification

Une permanence de la CPAM à la maison des services.

#### 6.4.2 Les services de santé sur la commune de Saint-Maximin

MACHURAT Perrine, Infirmière (IDE) est domiciliée à Avalon, son cabinet est situé 12 Place Bayard Pontcharra.

#### 6.4.3 Autres services

Pontcharra regroupe, la gendarmerie, la Poste, le Trésor public, et une Maison Emploi et Services.

### 6.5 Les équipements sportifs et de loisirs

Les équipements sportifs et de loisirs regroupent le parc avec les jeux d'enfants et juste à côté le plateau sportif et le terrain de boules. Les parents et les enfants y accèdent directement depuis l'école.

Figure 86 *Les équipements sportifs et de loisirs*



Photo PBR juillet 2011

Figure 87 *Le jardin public*



Photo PBR juillet 2011

### 6.5.1 Piscine

La piscine la plus proche est celle de Pontcharra.

### 6.5.2 Cinéma

Il existe un cinéma à Pontcharra.

### 6.5.3 Camping

Le camping les petits chevaliers disposait de 20 emplacements. Il était situé au Chapela. Sa superficie est 7700 m<sup>2</sup>. L'arrêté de classement date du 29 01 1999. Il n'existe plus aujourd'hui.

### 6.5.4 Tourisme

L'office de tourisme du Grésivaudan est domicilié à Pontcharra ; la compétence a été reprise par la communauté de communes le Grésivaudan.

## 6.6 Le cimetière

Le cimetière est localisé à proximité de l'église. Il bénéficie d'un parc de stationnement. L'acquisition d'un terrain et un agrandissement du cimetière a été réalisé en 2011, en prolongement du cimetière historique. En ce qui concerne le jardin du souvenir, il y a un emplacement mais il n'y a pas actuellement d'aménagement (gravier). Les disponibilités sont suffisantes à l'échéance de 15 ans.

Figure 88 *Le cimetière*



Photo PBR 2011



## **6.7 La vie associative**

Il existe 8 associations au profit des habitants de Saint-Maximin. Il s'agit de :  
**ACCA de Saint-Maximin**

### **Association sportive de Saint Maximin**

L'Association Sportive de Saint Maximin a pour vocation l'exercice d'activités physique, sportive et artistique. En 2013, elle organise des séances de yoga hebdomadaires en dehors de la période des vacances scolaires, dans la salle polyvalente de Saint-Maximin. En plus de cette activité régulière elle propose des séances « découverte » telles : Do In, sophrologie, danse africaine, danse orientale ou bien des randonnées raquettes ou pédestres.

### **Vive l'école**

L'objet de l'association est d'aider au financement des projets, des sorties et des activités des enfants de l'école de Saint-Maximin.

### **Don du Sang**

Objet de l'association : Donneurs de sang bénévoles de Saint-Maximin et Pontcharra

### **Quad Passion Bramefarine**

Encadrement de randonnées touristiques, animations, formation à la circulation dans la nature en adéquation avec les règles en vigueur.

### **La sauge et le cosmos**

Objet de l'association : favoriser les connaissances du végétal et tous les liens avec celui-ci au travers de 4 domaines : culture, santé, enseignement et loisirs.

### **Les Cygnes de la Tour**

Elle a pour objet de resserrer les liens entre ses membres adhérents ainsi que tous les retraités de Saint-Maximin. Elle organise pour ses adhérents trois sorties en car annuellement et deux à trois repas festifs. Sont également programmées des réunions les troisièmes mercredis à la salle polyvalente de Saint-Maximin. Elle participe aux fêtes organisées par la commune (Fêtes de la Tour,...).

### **Vivre à Saint-Maximin**

Objet de l'association : fournir des services de proximité ponctuels à la commune, aux associations, et aux habitants de Saint-Maximin. Organiser, animer toute activité sociale, culturelle et de loisirs.

## 6.8 Stationnement



*Photo Nathalie Bernard décembre 2011*

Le parking situé au centre de Repidon à proximité de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes dispose d'une capacité de 21 places matérialisées.

Il accueille les parents des enfants scolarisés, les personnes qui se rendent à la salle des fêtes et à la mairie, le stationnement des personnels communaux et des enseignants de l'école. Il est enfin utilisé lors des offices à l'église.

Par ailleurs, les cars stationnent également devant la salle des fêtes.

On constate donc une sur utilisation de ce parking qui peut poser des problèmes de sécurité. Bien que son réaménagement soit possible pour en faciliter l'usage, des capacités complémentaires sont à trouver notamment pour les manifestations événementielles.

## 7. VOIRIE ET RESEAUX

### 7.1 Le réseau viaire

#### 7.1.1 Le réseau routier et autoroutier

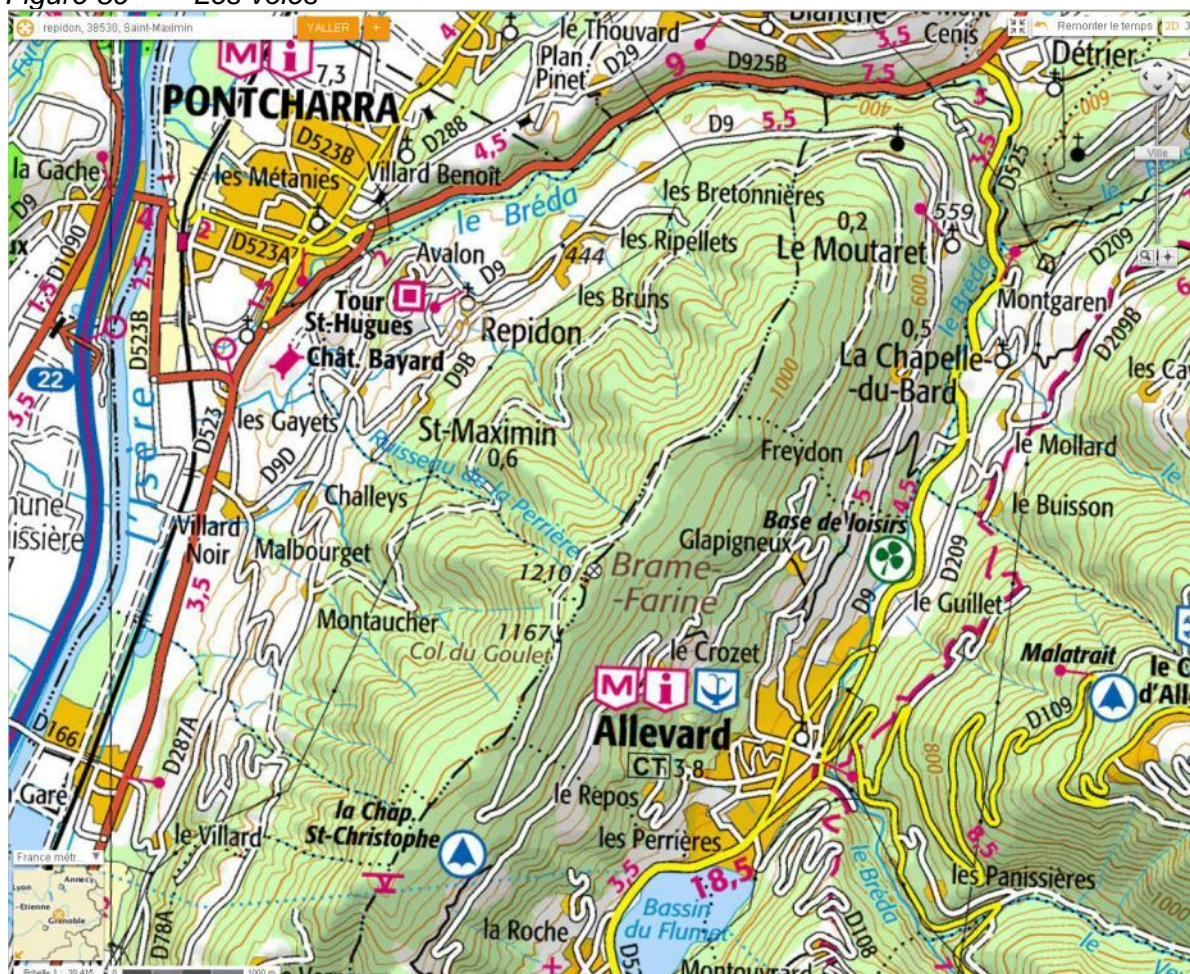
Les principaux grands axes de circulation situés à proximité sont :

- l'autoroute A 41 qui permet de rejoindre Chambéry et Grenoble ;
- la RD 1090 rive droite de l'Isère au pied de la Chartreuse et la RD 523 sur la rive gauche au pied de Belledonne ;
- la RD 925B qui relie Pontcharra à La Rochette dans les gorges du Breda.

Le réseau viaire de la commune se compose comme suit :

- un axe principal : la RD 9 qui relie Pontcharra à Allevard ;
- un axe secondaire la RD 9B qui relie Repidon au vieux Saint-Maximin ;
- des voies communales reliant les différents pôles aux axes principaux ;
- des pistes servant aux exploitants et aux randonneurs.

Figure 89 Les voies

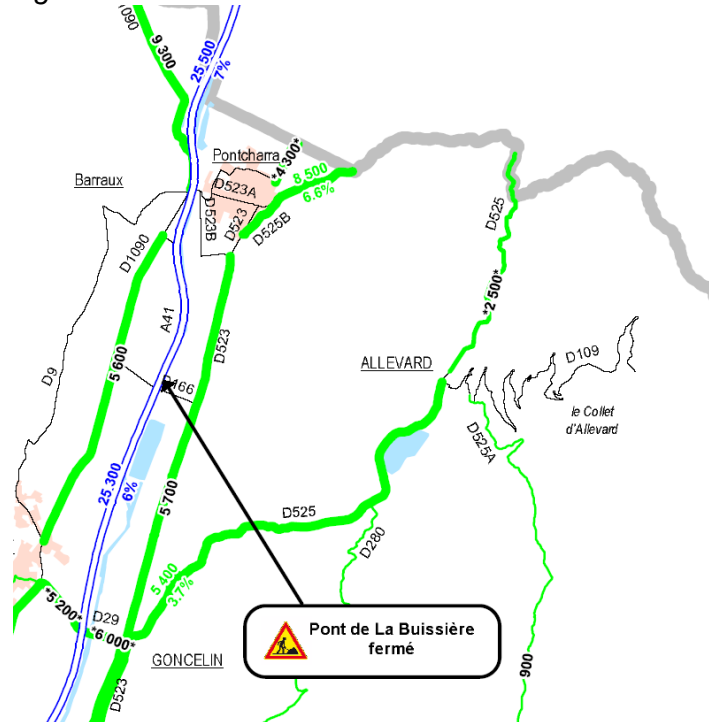


D'après Géoportail

### 7.1.2 Le trafic routier

Les routes départementales 9 et 9b qui traversent la commune sont des axes très locaux dont le trafic n'est pas recensé par les services de l'Etat.

Figure 90 *Trafic routier en 2015*



Source : Conseil départemental de l'Isère

### 7.1.3 Aménagement de la traversée école

Des travaux destinés à assurer la sécurité des piétons ont été réalisés en 2010.

Figure 91 *Traversée devant l'école et la salle des fêtes*



Photo PBR 2011

## 7.2 Transports

### 7.2.1 Les transports aériens

Les aéroports assurant des vols commerciaux les plus proches sont celui de Chambéry, Lyon Saint-Exupéry et Grenoble Saint-Geoire.

### 7.2.2 Les transports individuels

L'automobile reste le principal mode de déplacement des habitants. Ce trafic routier est responsable de 64% des émissions d'oxyde d'azote, de 82% du monoxyde de carbone, de 30% du dioxyde de carbone, de 53% des composés organiques volatiles et de 30% des poussières. En 2009, les ménages de Saint-Maximin qui possèdent au moins une voiture sont 84,4%.

### 7.2.3 Les transports en commun routier

Les Transports du Grésivaudan « TouGo » est en service depuis le 29 août 2016.

Des lignes Citadines assurent la desserte des équipements de proximité sur les communes de Pontcharra, Crolles, Bernin, Montbonnot, Saint-Ismier et Saint-Nazaire-les-Eymes avec la mise en place d'horaires cadencés sur toutes les lignes urbaines avec une fréquence adaptée aux heures de pointe et en heure creuse.

Un transport sur réservation (service TPMP et transport à la demande) avec possibilité de réserver jusqu'à 2 heures avant.

L'intermodalité et les liens avec les réseaux de transports voisins favorisés.

Prolongement de la ligne G52 vers la Savoie, au départ de Pontcharra et à destination du Médipôle à Challes-les-eaux.

Un réseau accessible aux personnes à mobilité réduite avec des véhicules à plancher bas, équipés de systèmes sonores et visuels indiquant la destination et les arrêts en temps réel.

En 2017, "TouGo" compte 72 lignes régulières dont 56 scolaires et une offre kilométrique en hausse de 16% soit 1.6 millions de kilomètres parcourus annuellement par les lignes régulières.

Figure 92 Le réseau de transport du Grésivaudan en 2017



Source : <http://www.tougo.fr/>

#### 7.2.4 Transport ferroviaire

##### **La gare SNCF de Pontcharra<sup>5</sup>**

Elle est en plein développement grâce à de bonnes dessertes TER.

Figure 93 La gare de Pontcharra



Source : Site Internet de la ville de Pontcharra

La gare de Pontcharra est desservie par les trains TER Rhône-Alpes des dessertes Saint-Marcellin - Grenoble - Grenoble-Universités-Gières - Chambéry et Valence-Ville - Valence-TGV - Grenoble - Grenoble-Universités-Gières - Chambéry - Annecy/Genève.

La gare (de type PLM) et la place de la gare ont été rénovées en 2007 et 2008 et un passage inférieur supprimant le passage à niveau a été réalisé à cette occasion. La gare possède plusieurs embranchements ferroviaires dont certains ont été fermés (comme ceux des papeteries).

Le terminus du Tramway de Pontcharra à la Rochette et Allevard se faisait sur la place de la gare.



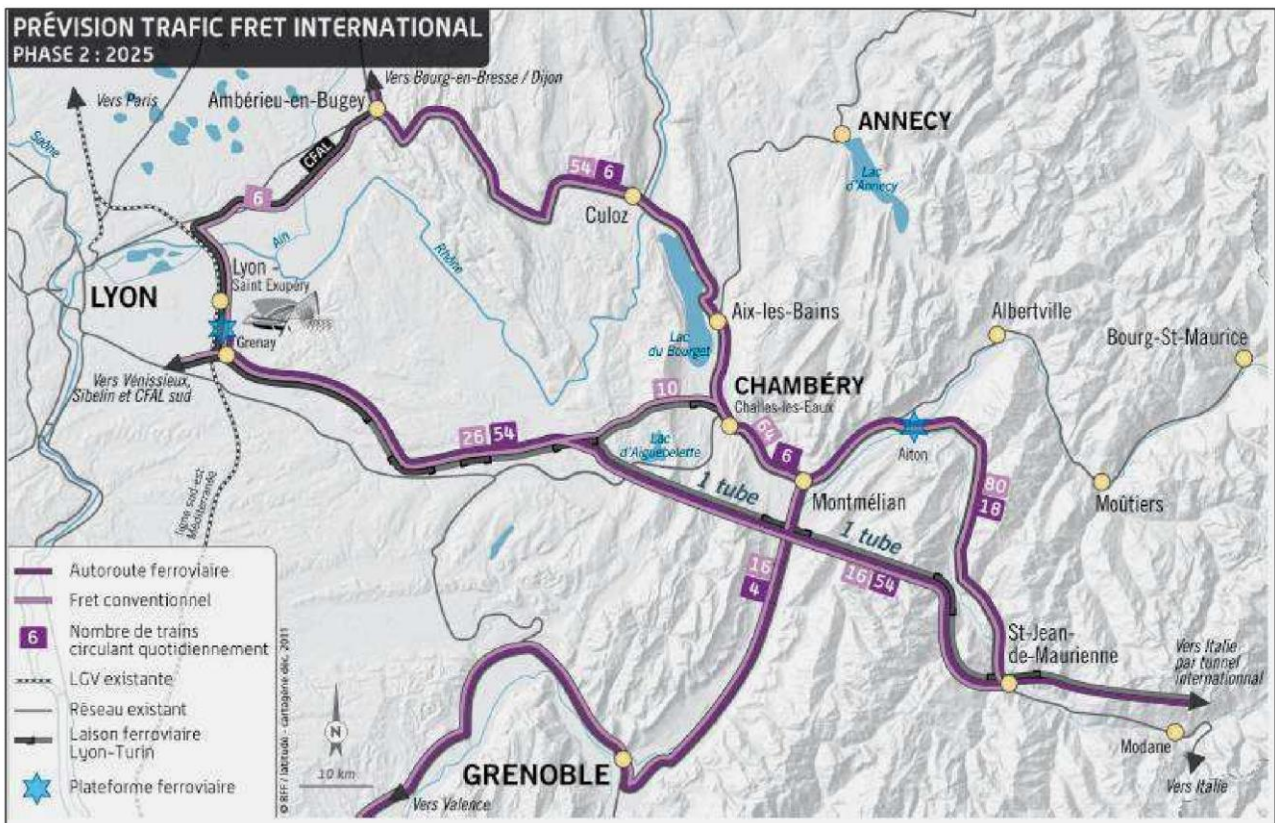
Source : Wikipédia

#### 7.2.5 La ligne LGV Lyon Turin

Figure 94 Tracé et trafic de la ligne LGV

---

<sup>5</sup> D'après Wikipédia



Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Rapport de la Commission d'enquête publique.

La commune est concernée par la ligne grande vitesse Lyon Sillon Alpin (composante voyageurs et fret). Ce projet de LGV a été qualifié de Projet d'Intérêt Général par arrêté inter-préfectoral du 3 janvier 2012.

Le projet a été déclaré d'utilité publique par décret du 23 août 2013. Il est joint en annexe au dossier de PLU.

## 7.3 Déplacements

### 7.3.1 Accidentologie

Au cours des années 2006 à 2010, 1 accident corporel ayant occasionné 2 victimes dont 2 blessés hospitalisés, a été répertorié.

L'accident a eu lieu le 04/04/2009 hors agglomération un samedi à 14h30. Il s'est déroulé au niveau du PR 13 vers l'entrée de Saint-Maximin en venant des Ripellets.

### 7.3.2 Les modes doux de déplacements

Il n'a pas d'itinéraire piéton spécifique en zone urbanisée sur la commune à l'exception du passage entre les logements locatifs et la place de l'église à Repidon.

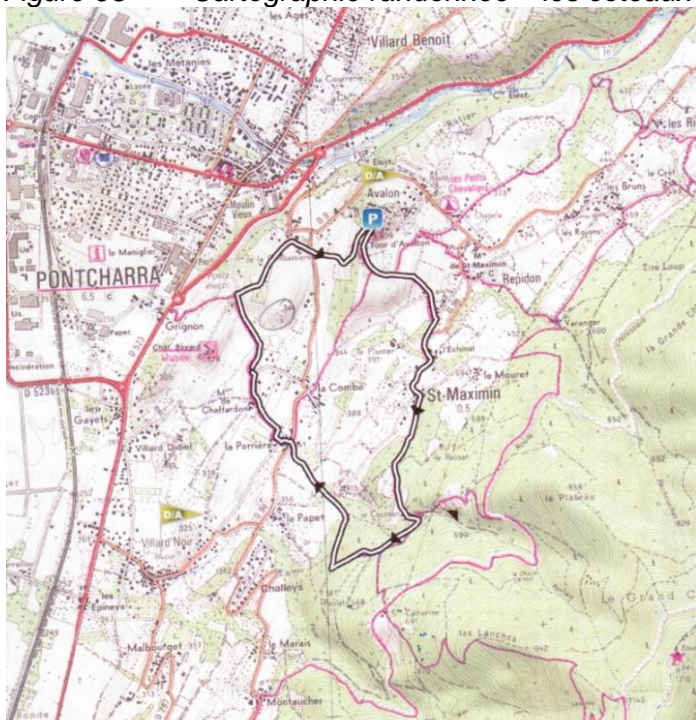
### **Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Le conseil général de l'Isère met en œuvre le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, qui offre un réseau de cheminements sécurisés pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers de plus de 8 250 kms de sentiers balisés (pas de cartographie disponible).

## Itinéraires de randonnée

Il existe un cartoguide qui présente un itinéraire sur les coteaux de Bramefarine.

Figure 95 Cartographie randonnée « les coteaux de Bramefarine »



Source : Cartoguide Grésivaudan 2012

### 7.3.3 Les Itinéraires cyclables

Le conseil général de l'Isère a approuvé en 2001 le schéma départemental cyclable du département.

Il n'y a pas de piste cyclable sur la commune.

## 7.4 Energie

### 7.4.1 Les consommations énergétiques de Saint-Maximin

Quelques indications relatives au logement et au transport permettent d'apprécier l'importance des consommations énergétiques sur le territoire.

4,6 % des logements sont des appartements et engendrent théoriquement des déperditions énergétiques moindres que les logements individuels.

Les résidences principales représentent 89% des logements et sont plus économes en énergie que les résidences secondaires.

D'après le recensement de 2008, le parc de logements comporte 40,1% des constructions datant d'avant 1949. Le parc de logements comporte 56,5 % des constructions datant d'avant 1974 et donc antérieur aux premières réglementations thermiques fixant des objectifs de consommations énergétiques. La part du parc datant de plus de 35 ans implique *a priori* des consommations énergétiques théoriquement plus importantes.

Les réhabilitations améliorant les performances énergétiques ne sont pas connues de façon exhaustive.

Concernant les modes de chauffage, 2,8 % des résidences principales bénéficient d'un chauffage central collectif, 43,1 % un chauffage central individuel et environ 18,6 % un chauffage individuel «tout électrique» d'après le recensement de 2010.



Tableau 8. *Mode de chauffage des résidences principales*

	2010	%	1999	%
Chauffage central collectif	7	2,8	6	2,9
Chauffage central individuel	113	43,1	80	39,2
Chauffage individuel "tout électrique"	49	18,6	31	15,2

Source INSEE recensement de 2010

#### 7.4.2 Les potentialités de production d'énergies renouvelables

Le Grenelle de l'environnement fixe à 23 % la consommation d'énergie renouvelable en France à l'horizon 2020.

##### Le gisement solaire<sup>6</sup>

La région Rhône-Alpes fait partie des régions françaises bénéficiant d'un ensoleillement important avec un ensoleillement sur un plan horizontal s'échelonnant entre 1 225 kWh/m<sup>2</sup>/an sur l'extrémité nord du département de l'Ain pour culminer à 1 475 kWh/m<sup>2</sup>/an au sud-est de la Drôme.

Le département de la Savoie bénéficie d'un ensoleillement moyen sur un plan horizontal s'échelonnant de 1237 kWh/m<sup>2</sup>.an dans sa partie centrale du massif des Bauges à 1392 kWh/m<sup>2</sup>.an dans sa partie orientale de Maurienne.

Bien évidemment, l'effet relief a particulièrement son importance dans ces régions de montagne et nécessite une approche plus fine au niveau local.

Le gisement solaire moyen sur le territoire de l'Isère est favorable aux installations solaires photovoltaïques ou thermiques, mais à ce jour, très peu d'installations sont recensées sur le territoire de Saint-Maximin.

##### L'éolien

Si le "gisement" éolien en Isère <sup>7</sup> n'est pas le plus important de la région Rhône-Alpes, il n'en demeure pas moins que l'émergence progressive de projets dans le département a conduit l'Etat à engager en 2005 une démarche d'élaboration d'un atlas départemental éolien, en liaison avec l'ADEME, les collectivités locales et le milieu associatif et fédératif.

Les données sont issues des modèles de simulation numérique mais au Méso– NH (Météo France) à une résolution de 2 km, et Wasp, à une résolution de 250 m.

Le seuil de 5m/s est souvent considéré comme la limite de rentabilité d'une éolienne. Cette limite n'est cependant pas stricte : elle ne permet pas à elle seule de définir la validité d'un site. En effet, la production dépend de la répartition annuelle par classes de vent, ce qui implique qu'une mesure du vent in situ est toujours nécessaire pour déterminer la rentabilité d'un projet.

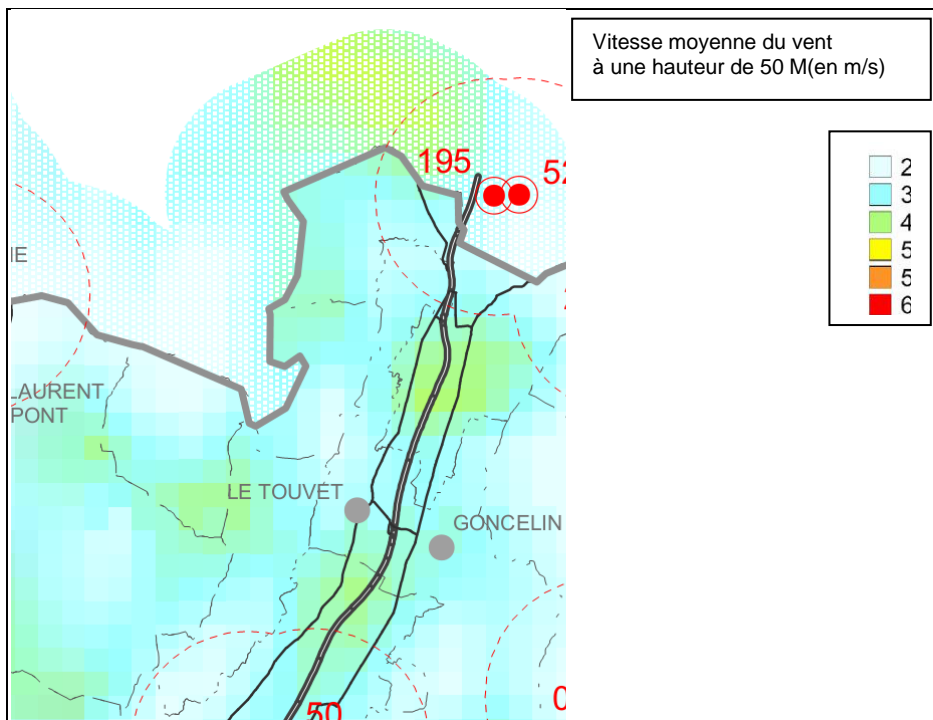
Le territoire de la commune de Saint-Maximin n'est pas favorable à l'implantation de grandes installations éoliennes. Certaines zones présentant un potentiel inférieur à 5 m/s sur la carte pourraient s'avérer favorables si une étude fine de terrain, avec mâts de mesure et sur une durée suffisante, montre que la rentabilité technico-économique est atteinte.

Aucune installation éolienne n'est recensée sur le territoire communal.

#### Figure 96 *Le gisement éolien*

<sup>6</sup> Savoie Potentiel de développement de l'énergie solaire thermique et de l'énergie solaire photovoltaïque - DDT Savoie/ service Prospectives Territoriales mai 2012

<sup>7</sup> <http://www.isere.pref.gouv.fr/>



Source : Atlas éolien de l'Isère ADEME Rhône Alpes

### **L'hydroélectricité**

Sans objet à l'échelle industrielle

### **Filière bois**

Forêt et filière bois dans le Grésivaudan<sup>8</sup> :

Avec près de 40 000 hectares de surfaces boisées, la forêt couvre plus de la moitié de la superficie du Grésivaudan. Elle marque une empreinte forte sur le territoire, tant en termes paysagers que sociaux, environnementaux, économiques. On estime à 800 emplois le poids de la filière bois dans l'économie locale. 230 entreprises sont présentes dans de nombreux domaines : travaux forestiers, sciage, menuiserie, charpente, fabrication de papier, de meubles, d'emballages en bois, commerce de matériaux de construction

Il existe l'Association des sylviculteurs de Belledonne

Nombre de chaudières automatiques bois énergie. Installations recensées au 16/05/2014

Données mises à jour le 16 mai 2014 - Source : OREGES Rhône-Alpes

Commune	Bois-énergie	Bois-énergie : chaudière automatique individuelle	Bois-énergie : chaudière automatique collective
Saint-Maximin	8	7	1

### **Plan Energie Climat Départemental**

Le Département de l'Isère s'est engagé dès 2004 dans l'élaboration d'un Agenda 21, délibéré en 2007. Dans le même temps il a conduit un travail spécifique sur son intervention en matière d'énergie qui a abouti en 2008 à un Plan Energie Départemental.

Les orientations du Plan Climat Energie pour l'Isère ont été adoptées par le Conseil général en février 2012. Le PED concerne les collèges et les bâtiments départementaux, les routes et les transports, les déplacements de ses agents. Il décline les objectifs du «3 x 20» en 2020 de l'Union européenne : soit parvenir à moins de 20 % d'émissions de gaz à effet de serre, moins 20 % de

<sup>8</sup> Source : Site [www.le-gresivaudan](http://www.le-gresivaudan)

consommation d'énergie et plus 20 % d'énergies renouvelables, conformément à l'obligation de l'article L. 229-26.-II. 2° du Code de l'environnement.

### **Plan Energie Climat du Grésivaudan<sup>9</sup>**

La Communauté de communes Le Grésivaudan a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) depuis 2010. Le Plan Climat s'inscrit dans la démarche Agenda 21 mise en œuvre par Le Grésivaudan, dont il constitue le volet énergie-climat.

Le diagnostic fait apparaître 3 secteurs qui représentent à eux seuls plus de ¾ des émissions :

- les déplacements de personnes

Ils sont le résultat d'une mobilité quotidienne importante, induite par le contexte géographique : le Grésivaudan est un territoire entre montagne et vallée, avec de fortes interdépendances liées aux grandes agglomérations de Grenoble et Chambéry. Les enjeux seront de parvenir à réduire notre dépendance à la voiture, renforcer l'intermodalité et l'utilisation des modes de déplacements doux, soutenir l'emploi et l'installation de services et de commerces de proximité pour limiter les trajets vers les grandes villes.

- l'habitat

Il se caractérise par un fort taux de construction et une majorité de maisons individuelles, plus consommatrices en énergie. L'enjeu consiste à rénover et isoler les logements anciens, lutter contre la précarité énergétique des ménages qui induit une dépendance à l'énergie fossile, faciliter le développement des énergies renouvelables et les constructions bioclimatiques.

- l'industrie

Issues principalement des consommations énergétiques des industries et des transports de marchandises, ces émissions se concentrent dans les zones industrielles. Pour les réduire, il s'agira de lutter contre la vulnérabilité énergétique des entreprises locales, garantir des emplois durables et pérennes, produire et consommer local afin de réduire les transports de marchandises.

## **7.5 Les consommations et les dépenses d'énergie de la commune**

Une enquête nationale portant sur les consommations et les dépenses d'énergie dans les communes a été réalisée en 1995 par la SOFRES (cette étude n'a pas été renouvelée ultérieurement).

Les chiffres clés sont les suivants : pour une population de 609 habitants au recensement de 1990 la dépense d'énergie est de 41 kF et la consommation d'énergie est de 99 MWh.

La consommation d'énergie est à 50 % pour l'utilisation du fioul domestique qui représente 24 % des dépenses et l'autre moitié pour l'électricité qui représente 76 % des dépenses.

La consommation énergétique est répartie à 70 % pour les bâtiments et à 30 % pour l'éclairage public.

La construction de la nouvelle salle des fêtes aura permis de réduire la consommation énergétique de cet équipement. D'autres travaux sont à envisager sur certains équipements comme l'actuelle mairie par exemple.

La mise en place d'horloge pour l'éclairage public est en cours pour 2017. L'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal de minuit à 5 h 30 permettra d'économiser près de 40% de la note énergétique en électricité.

---

<sup>9</sup> Source : Site [www.le-gresivaudan](http://www.le-gresivaudan)

